

Prémanon



**Aperçu
Historique**

Avant-Propos

Avant c'était Longchaumois... 1766... 1788... 1790, peu importe la date retenue pour la reconnaissance de notre communauté, mais elle a une histoire qu'il ne fallait pas laisser dans l'oubli.

A ma connaissance, jusqu'à présent, aucun document ne retrace d'une manière relativement globale, l'histoire de notre petite commune. L'idée de tenter de faire un recueil la relatant, me hantait depuis longtemps.

La perspective de la Fête du Haut-Jura qui se déroulera en 1987 à Prémamanon, joue le détonateur qui libère les énergies. L'occasion est ainsi donnée à un groupe de volontaires, d'entreprendre, sans prétention, ce qui ne peut, dans le délai prévu, être assuré par un seul; tant mieux: l'objectif est atteint.

D'emblée, dès l'automne 1986, ces volontaires compulsent tout ce qu'il reste d'archives, paroissiales et communales, quelques ouvrages et documents épars, et se font un plaisir de présenter:

Cette petite plaquette qui a pour seule ambition de rendre hommage à ceux qui les ont précédés sur cette parcelle de terre Haut-Jurassienne.

L'œuvre modeste faite en commun se veut un clin d'œil au passé, aux promoteurs des fruitières à comté, symboles historiques de la solidarité.

Souhaitons que nos concitoyens et beaucoup d'autres personnes se passionnent pour notre patrimoine culturel arraché à la poussière des greniers et que notre initiative suscite d'autres vocations.

Marcel FLEURY.

JUIN 1987

Avant-Propos

Avant c'était l'enseignement... 1788... 1790, par impôts la date
tenue pour la reconnaissance de notre communauté, mais elle n'est pas
qu'il ne fallait pas laisser dans l'oubli.

A ma connaissance, jusqu'à présent, aucun document ne traite d'une
manière relativement globale l'histoire de notre petite commune. L'idée de
tenir de faire un recueil de ce genre, me hante depuis longtemps.

La perspective de la fête du Haut-Jura qui se déroulera en 1987 à
Frénoy, nous le détermine, est libérée les énergies. L'occasion est ainsi
donnée à un groupe de volontaires, d'entreprendre sans prétention, ce qui se
peut dans le détail pour être assuré par un seul, tant mieux: l'objectif est
ancien.

D'emblée, dès l'automne 1985, ces volontaires comprennent tout ce qu'il
reste d'archives, manuscrites et imprimées, quelques ouvrages et documents
épars, et se font un plaisir de présenter:

Cette petite plaquette qui a pour seule ambition de rendre hommage à ceux
qui les ont précédés sur cette parcelle de terre Haut-Jurassienne.

L'œuvre modeste faite en commun se veut un clin d'œil au passé, aux
promoteurs des fêtes à côté, symboles historiques de la solidarité.

Souhaitons que nos conclusions et beaucoup d'autres personnes se
passionnent pour notre patrimoine culturel enrichi à la poursuite des premiers
et que notre initiative suscite d'autres volontaires.

Michel FLEURY

JUN 1987

Généralités

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

« Dominée par le Mont Fier, charmante petite commune aux multiples hameaux, Prémanon s'étend par paliers des bords de la Bienne, aux confins de Morez, jusqu'à la Vallée des Dappes, au pied de la Dôle. Joutée par ses voisins de Longchaumois, Les Rousses, Lajoux, Mijoux, Divonne et Lamoura, et frontalière avec la Suisse, elle présente l'originalité de comprendre sur son territoire - aléa de l'histoire Napoléonienne - des biens-fonds de la Commune Helvète de St Cergue. »

ORIGINE DU NOM DE LA COMMUNE

L'orthographe du nom a varié au cours des âges, on a pu lire Prez-Manon, Prel-Manon, Pré-Mannon ou le Prémanon comme prononcé encore maintenant par certaines personnes pour désigner le lieu-dit devenu chef-lieu de la Commune.

Ce nom provient, tout logiquement, du Pré à Manon, ou Mannon, du nom du Prévôt de l'Abbaye de Saint-Claude qui, au IX^e siècle, entreprit le défrichement du territoire.

« Mannon fut un illustre religieux du IX^e siècle qui, après avoir été le modérateur de l'École Palatine sous Charles Le Chauve, comme successeur d'Alcuin et du Savant Érigène, revint au Monastère de Condat, où il mourut, laissant une immense réputation de savoir et de piété. Ce dernier des Gouverneurs de l'École Palatine dont le souvenir soit à conserver, Mannon, avait traduit et commenté quelques ouvrages d'Aristote qui, depuis fort longtemps, était l'auteur favori des collèges et des monastères ...

N'oublions pas de dire en revenant à Mannon, que ce savant avait professé les belles lettres au Monastère de Condat et que d'autres endroits de l'ancienne terre monastique portent encore son nom. »

En effet, certains lieux-dits se réfèrent à Mannon :

Le Manon (Lajoux), la Chaux Manon (Lamoura), le Cernois-Manon (Longchaumois).

Les Prémanoniers peuvent certes s'honorer d'avoir un précurseur aussi illustre.

PLAN DE PRÉMANON



Les limites de la commune

Ses limites se confondent avec celles de la Paroisse, ainsi que cela sera précisé, compte-tenu toutefois de l'adjonction de la Commune de La Darbella et des déplacements successifs de la frontière Franco-Suisse, qui seront évoqués dans le chapitre Commune.

A l'origine, "le Décret d'érection d'une Église succursale au Prel Mannon du 15 Mars 1766" désignait les "Terres - Granges" en faisant partie, prélevées sur les Paroisses de Longchaumois, Morez et Septmoncel :

"Telles qu'elles sont renfermées dans les confins ci-après" disait le manuscrit.

Il nous semble aujourd'hui plus facile de délimiter la Commune comme suit :

A part la rivière de la Chaille, naissant à la Pile Dessus, qui forme dès sa naissance la démarcation naturelle avec les Rousses jusqu'à son confluent au Pont des Rivières avec la Biennette qui, elle, vient des Arcets, les limites avec les autres communes sont apparemment arbitraires ; elles suivent en réalité, celles des propriétés rattachées en 1766 à la succursale de Prémanon.

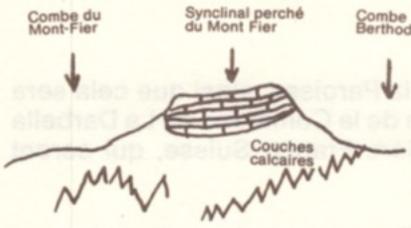
Partant du Pont des Rivières, la séparation avec Longchaumois suit à peu près la sommité des Monts des Arcets ; puis de la pointe du Rocher du Tiavy, traverse la Combe Berthod, rejoint le Mont Fier, passe d'un côté à l'autre de la Combe du Mont Fier pour atteindre les Rochers Pellas ; repart vers la Teppe, se dirige vers le Chalet Blanc et, au-delà, au Pivot ; traverse le CD 25 en direction du chalet de la Frasse, passe en-dessous (côte 1266), tire sur la route des Logettes (1267), la suit jusqu'à Les Romual et se rabat vers le Planet à la source de la Valserine ; puis suit la frontière Suisse, au pied de la Dôle, dans la Vallée des Dappes sur 2 km jusqu'au Chalet de la Nièvre (1238) ; Enfin elle redescend à gauche de la RN 5, au fond de la Vallée, jusqu'à la source de la Chaille et, de là, au Pont des rivières.

En 1820, il y a contestation sur les limites avec Longchaumois ; en 1821 "deux hommes propres et intelligents sont désignés pour soutenir, à Besançon, les intérêts de la Commune et prendre un premier Avocat". Le sous-Préfet recommande de ne pas lésiner sur le coût, tant l'enjeu est important.

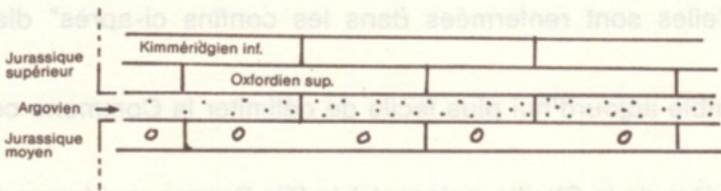
En 1826, le litige est sans doute réglé puisque la Commune demande au Préfet l'autorisation de faire une tranchée de deux mètres de large en séparation et aux frais des deux Communes.

En 1829, la facture est établie ; les travaux sont réalisés.

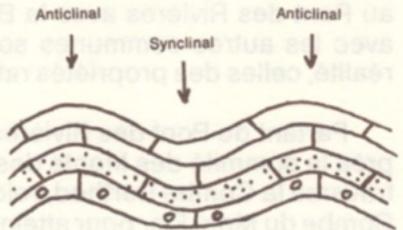
Le célèbre site de Prémanon = Le Synclinal perché du Mont Fier.



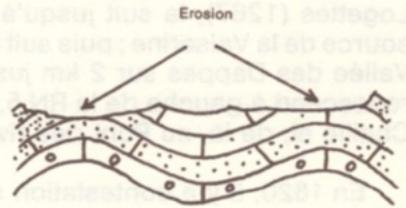
Le Mont Fier est un synclinal perché réalisé dans les calcaires de l'Oxfordien supérieur et du Kimméridgien inférieur, formés au Jurassique supérieur, il y a environ 140 millions d'années. Le synclinal domine les combes argoviennes de Berthod, au nord et celle du Mont Fier, au sud.



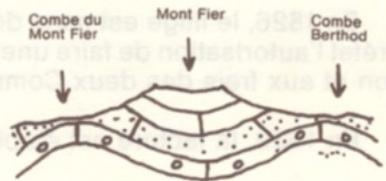
La naissance des Alpes survenue à l'époque Miocène, il y a entre 5 et 23 millions d'années a occasionné dans le Jura une série de plis parallèles présentant des anticlinaux et des synclinaux.



Depuis cette époque l'érosion a arrasé petit à petit les anticlinaux.



Cette érosion s'est poursuivie jusqu'à entamer les marnes argoviennes créant ainsi des combes de part et d'autre du synclinal qui n'a été que très peu érodé et qui constitue ainsi maintenant la partie la plus élevée d'où l'appellation de "synclinal perché".



ÉTAT ACTUEL

Géographie physique et découverte de la commune

La commune étale ses 2752 ha de forêts, pâturages, sur un espace très mouvementé ; c'est une succession étagée de vallées, de plateaux, entrecoupée de pentes et de monts boisés, qui s'élève du Pont des Rivières jusqu'au pied de la Dôle

Pour la découvrir plus facilement, il faut, en venant de Morez, emprunter le CD 25 au sortir des "gorges de la Doye" sur la commune des Rousses, pénétrer à Prémanon par son point le plus bas (770,80 m), franchir le Pont des Rivières qui chevauche le confluent du Bief de la Chaille et de la Biennette, les deux seuls cours d'eau permanents de la commune.

Nous trouvons alors immédiatement le Hameau "des Rivières" divisé en deux parties, le bas et le haut (863 m), nous le quittons en prenant à droite, par les gorges de la Biennette, pour découvrir "Les Arcets" à deux niveaux successifs séparés par l'étroit du Petit Crêt des Arcets (950 m) ; revenant sur nos pas, face à nous, de l'autre côté de la vallée, le plateau pentu "des Crottes" (888 m) et retrouvons au carrefour du haut des Rivières le CD 25 qui nous amène, après quelques lacets, à 1000 m sur le "Goulet" ; puis continuant dans la forêt, nous laissons "sur la Tuffe" sur notre droite, avant d'arriver au chef-lieu : Prémanon.

De là, nous pouvons accéder "à la Tuffe" puis "au Mont Fier", ou à "la Combe Sambine" (pour gagner Longchaumois) ou encore à Prémanon d'Amont, "La Bassette", "La Joux-Dessus".

Revenus au village, nous continuons par le CD 25, pour rejoindre la Combe de l'ancienne Joux où s'étaient "Les Jacobeys", puis sur la droite, "La Darbella" (route de Lamoura), sur la gauche "La Jacquette", "La Halle" (Les Jouvencelles). Puis nous trouvons en face, la montagne des Tuffes et son prolongement de la Forêt du Massacre et, de l'autre côté, "la Vallée des Dappes", au pied de la Dôle (Suisse) traversée par la RN 5 (route de la Faucille) accessible par contournement des Tuffes par le CD 29E, qui s'étend de "La Pile Dessus" au "Tabagnoz" aux confins du Département de l'Ain.

Vu de la carte et du Pont des Rivières, l'angle fait par l'alignement du Crêt des Arcets (1098 - 1132 m), du Rocher du Tiavy (1119 m), du Mont Fier (1300 m), des Rochers de Pellas (1248 m) et de l'autre côté par le Bief de la Chaille jusqu'à sa source, embrasse approximativement le territoire communal jusqu'à la Vallée des Dappes.

Géographie physique et découverte de la commune

La commune étale ses 2725 ha de forêts, pâturages, sur un espace très mouve-
menté ; c'est une succession étagée de vallées, de plateaux, entrecoupés de pentes et
de monts boisés, qui s'élève du Port des Rivières jusqu'au pied de la Côte



Un chasse-neige en action

(Lamoura), sur la gauche "La Jacquette", "La Halle" (Les Jouvencelles, puis nous trou-
vons en face le montagnon de la Côte de la Forêt du Massacre et
de l'autre côté "la Vallée des Gèges", au pied de la Côte (Suisses) traversée par la RN 5
route de la Faucille) accessible par contournement des Juffes par la CD 29E, qui
s'étend de "La Fête Dessus" au "Tadagnoz", aux confins du Département de l'Ain.

Vu de la carte et du Port des Rivières l'angle fait par l'alignement du Crêt des
Arcois (1088 - 1132 m), du Rocher du Tavy (1119 m), du Mont-Far (1300 m), des Rochers
de Palles (1248 m) et de l'autre côté par le Blif de la Chaille jusqu'à sa source,
embrasse approximativement le territoire communal jusqu'à la Vallée des Gèges.

Climat

Prémanon, situé à une altitude moyenne de plus de 1000 mètres, est soumis à un climat continental montagnard, très rigoureux. La température moyenne annuelle avoisine les 6°, avec des minimas pouvant atteindre -30° en hiver, des maximas de +30° en été, et des écarts en été pouvant monter au cours d'une même journée, entre le jour et la nuit, jusqu'à 30° également.

On dénombre en moyenne autant de jours de gelée que de jours de pluie (150 de chaque). La période de végétation avoisine 4 mois par an.

Les vents dominants sont le vent du Sud-Ouest "venant de Longchaumois" engendrant la pluie ou la neige, et la bise du Nord apportant généralement le beau temps mais aussi le froid. L'un et l'autre peuvent souffler en tempête à 150 km/h, causant de grands dégâts.

Deux saisons, l'hiver et l'été, sont souvent nettement marquées, les deux autres généralement courtes se situant ou en prolongement ou en prémices des deux autres : "vallée sans printemps", "il peut neiger tous les mois de l'année, mais on a toujours un bel automne" ainsi entend-on parler les gens du Pays !

L'hiver, pouvant durer de 5 à 6 mois, est froid avec souvent de courtes périodes très froides chaque année, -20°, -30°. La neige peut être précoce - mi-octobre - ou arriver tardivement, vers Noël et se prolonger en avril et même en mai.

Les chutes de neige sont abondantes. Il peut tomber au cours de l'hiver, par couches cumulées de 7 à 11 m de neige ce qui laisse une épaisseur moyenne de plus d'un mètre au village, et de près de 2 mètres en forêt du Massacre pour la saison hivernale.

Tout cela donne un paysage bizarre car l'on circule dans de véritables et profondes tranchées réalisées par les rejets de fraise à neige lors du déblaiement des chaussées. Si la neige est "sèche" et que la bise souffle il se forme des congères de 1 mètre ou plus de haut.

L'été peut être très chaud et souvent orageux. Il peut être pluvieux ou sec. C'est généralement lorsqu'il y a sécheresse que la récolte de fourrage est la meilleure, les rosées suffisant à l'arrosage.

Les précipitations sont très abondantes ; elles dépassent souvent 2 mètres par an.

Faits climatiques marquants

- 1810: La neige tombe le 29 septembre à la Saint-Michel (50 cm).
- 1813: La neige recouvre "les blés" le 24 août à la Saint-Barthélémy.
- 1816: De grosses chutes de neige le 10 juin. Il neige tous les mois de l'année.
- 1818: Année de grande sécheresse.
- 1825: Ouragan dans la Forêt des Tuffes.
- 1832: Année de grande sécheresse. Incendie gigantesque à la Roche du Mont Fier et en Berthod.
La Garde Nationale est utilisée pour lutter contre le feu.
- 1833: La neige tombe le 1^{er} septembre. L'orge, l'avoine et les pommes de terre sont gelées.
- 1840: Une crue emporte le pont de bois des Rivières.
- 1847: Le 24 juillet la tempête de grêle dévaste "les blés" aux Rivières et aux Arcets ; dans le Haut de la commune, les récoltes sont gelées avant d'être moissonnées.
- 1890: L'ouragan du 19 août ravage les Rivières, les Arcets, les Crottes, le Goulet, la Tuffe.
- 1914: Le printemps et l'été sont très pluvieux, les agriculteurs fauchent le foin le 4 août "juste au moment où les hommes viennent d'être mobilisés".
- 1929: La température descend à -32° en février.
- 1942: Deux importantes chutes de grêle les 10 juin et 10 juillet, sur la Halle et la Joux-Dessus, détruisent les récoltes et endommagent sévèrement les toitures.
- 1946: L'ouragan de bise de la nuit du 15 janvier vers 24 h 00 souffle à plus de 100 km/h, détruit la forêt du Massacre (18 000 m³ de bois abattus).
C'est la grande "Orvale de vent" selon la terminologie du Moyen-Age.
- 1974: La neige tombe le 22 septembre, la couche atteint 50 cm, elle dure jusqu'en avril. Les meilleurs "week-end" de la saison de ski sont ceux de la Toussaint et du 11 novembre.
- 1985: La température descend à -27° dans la nuit du 7 janvier et -42° dans la Combe du Galand.
- 1987: Le thermomètre descend à -30° en janvier.

Végétation

Pour être agréables à nos visiteurs, nous tenons à les aider à découvrir la magnifique nature qui nous entoure. Aussi, nous passerons en revue la plupart des espèces qui nous sont très familières.

Pour ce qui est de la végétation montagnarde proprement jurassienne, l'épicéa au tronc écaillé rougeâtre, le sapin aux aiguilles luisantes, le hêtre élancé, gracieux et flexible sous le givre, le sorbier au léger feuillage dentelé, l'alisier et ses bourgeons argentés sur rameaux sombres, s'entendent à composer ces charmants "prés-bois" typiques; leurs groupes, campés en masses contrastées gaies ou austères sont toujours d'une si heureuse disposition naturelle que leur charme opère à coup sûr et que l'on est séduit dès l'abord: là est le décor "de base" dressé dans ses grandes lignes que les "anciens" devaient aussi savourer; mais si, en outre, les yeux ravis vont au détail, au chapitre des fleurs...

...Au printemps, ce sont d'abord les ruissellements mauves et blancs des crocus grignotant la neige; c'est le bleu, que l'on n'aurait osé rêver, de la courte gentiane printanière: éblouissant!; c'est la violette veloutée des grassettes s'érigeant au-dessus d'une rosette vert pâle, gonflée d'eau: superbe plante carnivore! Au printemps, ce sont les somptueuses étendues de trolles, ces gros mais fragiles boutons d'or; celles des narcisses odorants et subtils; c'est aussi le charme des touffes roses agrémentant les rochers sévères les plus abrupts.

Dans les tourbières, on voit les pompons d'argent légers des linaigrettes, on foule les souples sphaignes rouges ou vertes, les grappes à peine rosées de l'uva ursi (raisin d'ours) que l'on retrouvera à l'automne en baies rutilantes.

Visite d'été? La grande gentiane accueille l'admirateur de sa noble prestance étagée en gaies couronnes (attention au verâtre qui lui ressemble: ne pas jouer au distillateur amateur!).

Ici, les églantines, d'un rouge plus soutenu que celles de la plaine, sont d'odorantes "rosa..." Bouffées embaumées venues de partout, et surtout des sapins et épicéas, fleuris eux aussi, portées par la brise...

Vient l'automne: le roux gradué du hêtre, le rose et le rouge des feuilles et des fruits du sorbier des oiseaux, de l'alisier (on peut goûter!) du sureau rouge, le jaune d'or des trembles et des bouleaux... riches colorations dues paraît-il à la qualité de l'air... et contrastant avec les sombres cônifères qui les entourent...

Et l'esthétique s'allie à la gastronomie: framboises, fraises, myrtilles et champignons sont si parfumés (les microbes ou virus laissés par le renard succombent à la cuisson).

Sans doute trouvera-t-on insensée l'omission des gentianes champêtres ou germaniques, des asphodèles rares, des épilobes, mais on ne saurait être exhaustif.

Contentons-nous de risquer un conseil "écologique": beaucoup de plantes et fleurs ne supportent d'être cueillies, ni transplantées. Pourquoi les mutiler en vain? Laissons-les vivre!

Depuis les grands défrichements, après une période de mise en culture (céréales, légumes) pour une consommation familiale, l'homme s'est borné à entretenir la forêt, à laisser paître les prés de sorte que la nature est redevenue ici le grand maître d'œuvre.

Végétation

Pour être agréables à nos visiteurs, nous ferons à les aider à découvrir la magni-
fique nature qui nous entoure. Aussi, nous passerons en revue la plupart des espèces
qui nous sont très familières.

Pour ce qui est de la végétation montagnarde proprement jurassienne, l'éclairci au
tronc écartelés rougissent, le sapin aux aiguilles jaunes, le hêtre blanché, gracieux et
flexible sous le givre, le sorcier au léger feuillage denté, l'ailaie et ses dougheons
arrangés sur rampes sombres, s'étendant à composer ces charmants "prés-bois",
typiques; leurs groupes, campés en masses contrastées grises ou noires sont
toujours d'une si heureuse disposition naturelle que leur charme opère à coup sûr et
que l'on est séduit dès l'abord: le mot "de pays" de base, dressé dans ses grandes
lignes que les "ancêtres" devaient aussi savourer, mais si, en outre, les yeux ravissent
au détail, au chapitre des fleurs...

Au printemps on voit d'abord les insectes nombreux et blancs des crocus
émerger du tapis; c'est le bleu, ou le violet ou le rose, les fleurs de cerisier blanc
fleurissent; c'est la variété variée des graminées s'élevant au-dessus
d'une rosée verte pâle; quelques plants d'ailaie; Au printemps ce sont
les nombreuses fleurs de toutes ces graminées; ces gros iris jaunes ouverts d'or; celles des
gousses ouvertes et jaunes; c'est aussi le charme des toutes ces espèces
colorées, vivantes les plus sages.



L'église et le presbytère.

Et l'esthétique s'allie à la géométrie: tantôt, l'alignement, tantôt, l'alignement et champ-
gnons sont si pittoresques (les maisons ou vives laissées par le vent) succèdent à la
viveuse).

Sans doute, nous n'en mesurons l'omission des quelques champs ou
parmi, des espèces avec des épis, mais on ne saurait être excessif.

Commentons-nous de l'aspect ou conseil "écologique": beaucoup de plantes et
leurs ne supportent d'être cueillies, ni transportées. Pourquoi les cueillir en vain?
(Laissez-les vivre!)

Depuis les grands défrichements, après une période de mise en culture (céréales,
légumes) pour une consommation locale, l'homme s'est donné à entretenir le fruit, à
laisser partir les axes de sorte que la nature ait retrouvé son grand maître d'équilibre.

La Paroisse

LA TERRE DE SAINT-CLAUDE

LA PAROISSE DE LONGCHAUMOIS ET PRÉMANON

A l'origine, comme tout le Haut-Jura, le territoire de Prémanon fait partie des terres de l'Abbaye de Saint-Claude.

Appelée successivement Condat puis Saint-Oyend puis Saint-Claude, cette abbaye fut fondée vers 425 par Saint-Romain et Saint-Lupicin au confluent de la Bienne et du Tacon.

Dans la première partie du XIII^e siècle sont créées les paroisses de Septmoncel et de Longchaumoisi (Anciennement Cernois Manon). C'est de Septmoncel que dépendent alors les secteurs de Prémanon appelés la Jacquette et la Darbella. C'est de Longchaumoisi que dépendent Les Rivières et Prémanon proprement dit. Le XIII^e siècle est une période relativement prospère pour ces nouvelles paroisses.

Il n'en est pas de même au XIV^e siècle : la terre de Saint-Claude est ravagée par la peste noire. Après 1349 "l'année de grande mort", "les plateaux de Septmoncel et de Longchaumoisi n'eurent plus que quelques habitants : entre 10 et 5% de la population primitive. Les forêts envahissent de nouveau les clairières, les ours reparentent et se multiplient...".

"La situation est telle que les habitants ont le devoir de partager les terres, en sorte que le pauvre en ait autant que le riche" (Dom Benoît).

La première mention de Prémanon date apparemment du 13 mars 1522 alors que Pierre de la Baume, Abbé de Saint-Claude, loue à Jean Blanchod une place "infructueuse" (environ 2000 hectares quand même) pour une livre de cire par an. Très vite ces terrains furent sous-loués à des gens dont les noms demeurent jusqu'à nos jours : Berthet - Grand Perret - Vandelle - Etc.

PRÉMANON, SUCCURSALE PUIS PAROISSE

Le 19 mars 1766 Prémanon devient succursale de Longchaumoisi avec une église à une nef, plafonnée ; elle est payée par les habitants de "sur la Tuffe" du "Montfier" et de "La Joux-Dessus". Cette église est dédiée à la nativité de Notre-Dame. L'inauguration eut lieu le 8 décembre 1768. Un vicaire y réside, c'est l'Abbé Bernier, originaire de Saint-Laurent (Doc. n° 1).

En 1778, l'Abbé Perrard ou Perrad de Bellefontaine lui succède. En 1788, il devient Curé à part entière lors de la fondation de la paroisse sous le vocable actuel de Saint-Barthelemy. Entre temps, un clocher à une cloche a été adjoint à l'Eglise (1782). (Doc. n° 2, 3, 4).

Le 18 juin 1790 est fait un inventaire qui montre la modestie de l'établissement :

- un titre de propriété pour l'église, pour la cure et pour le cimetière.
- une chaise en bois
- deux autels sans retable mais seulement une peinture "indécente" sur la muraille
- un mauvais encensoir en cuivre
- une très petite maison curiale : le maître d'école occupe le bas où il est trop à l'étroit.

LA PAROISSE DE PRÉMANON A L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A peine la paroisse venait-elle d'être créée que survint la tourmente révolutionnaire. C'est au début de cette période que paroisse et commune se séparent administrativement. La création de la commune se fait le 8 février 1790 dans l'église de Prémanon.

Le sieur Perrad, curé, prête d'abord serment à la Nation, à la loi et au Roi, puis à la Constitution civile du Clergé avec des réserves, ce qui est malgré tout apprécié des révolutionnaires. Il prit ensuite ses distances, émigra avec d'autres prêtres jurassiens à Remaufands (Diocèse de Fribourg) (1).

Du 3 juin 1792 au 12 prairial an II (1793), il est remplacé par l'Abbé Jacquemin Guillaume de la Mouille. A son tour, celui-ci se démet "étant dans la persuasion qu'on cherche à tout salir et à détruire la religion catholique". (Doc. N° 5 et 10).

Jusqu'en 1800 ou 1802, la paroisse se trouva officiellement à l'abandon. L'église, transformée d'abord en temple de l'Etre Suprême — Il Prairial an II (1793) — puis simplement en Maison commune, est dépouillée de tout ce qui est monnayable y compris les vêtements liturgiques. Cependant, depuis la Suisse toute proche, des prêtres continuent à exercer leur ministère sur le territoire de la commune.

De 1796 à 1800 le Sieur Prost "Prêtre missionnaire", anciennement Vicaire aux Rousses, baptise les enfants de Prémanon en cachette au domicile des parents "à cause de la persécution".

Pendant cette période mouvementée, Monseigneur Jean-Baptiste Chabot s'enfuit de Saint-Claude (le 10 février 1791). Il gagne la Mouille puis Prémanon par les bois. Il se réfugie quelques instants chez Jacques Prost à la Jacquette. Il est rejoint sur le territoire suisse aux Cressonnières, où une potence est dressée pour l'y pendre. Les choses, heureusement, en restèrent là. Cependant, en représailles les presbytères et la maison de Jacques Prost seront dévastés (Doc. N° 6).

Vers 1802, lors du rétablissement du culte, l'Abbé Perrard étant à nouveau curé de Prémanon, la paroisse faillit être réduite, à nouveau, en succursale mais alors de Morez. La population s'y refusa vigoureusement et, à tout prendre, aurait préféré encore être succursale de Longchaumois. Finalement, la paroisse garda son indépendance.

LA PAROISSE DE PRÉMANON APRÈS LA RÉVOLUTION

En 1801, avec le Concordat, la paroisse de Prémanon se met à vivre au rythme des dimanches et des fêtes, au rythme des naissances et des enterrements. Parfois, en calèche, l'Evêque vient donner la Confirmation, ou bénir une croix. Cela donne lieu à l'édification d'arcs de triomphe.

Séparé de l'état civil, le registre des actes religieux commence en 1806 : 3 mariages, 22 baptêmes, 6 grands morts, 8 petits morts (avant 13 ans).

(1) Le 13 février 1791.

"Je soussigné, Joseph Perrad, curé de Prémanon, déclare :

Je suis dans l'intention de prêter serment civique sauf mes observations.

Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution civile décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi.

Ainsi fait et enregistré par le procureur et 5 officiers municipaux.

En 1803 avait été constitué le "conseil de Fabrique" qui prendra, après 1905 et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le nom de conseil paroissial. C'est le contrôle de gestion de la paroisse encore en activité.

La Darbella fut rattachée en 1823 à la commune de Prémanon, à la paroisse en 1857 seulement contrairement à la teneur du décret cité par la suite.

Par ailleurs, les faits marquants sont souvent liés aux bâtiments : église, clocher, presbytère.

En 1840, l'Eglise s'agrandit de deux nefs et gardera alors l'aspect général qui est le sien aujourd'hui. Le financement est assuré par la fabrique (4 500 F dont 1 700 F pour les héritiers du curé Perrad).

En 1868, c'est l'achat de l'orgue.

Une chapelle abritant maintenant le chauffage est construite en 1884.

Le chauffage moderne sera installé en 1964 et de dernier aménagement intérieur de l'église a été effectué en 1970.

En 1858, le beffroi sera séparé et doté de deux nouvelles cloches. Elles sont donc trois au total, respectivement de 230, 382 et 687 kg. Elles seront électrifiées en 1973. L'horloge, pour sa part, fut installée en 1932. (Doc. N° 7).

Le clocher a été refait en 1984.

On peut donc constater que l'église, dans son ensemble, a été l'objet de toute l'attention de la commune, de la paroisse et des habitants du lieu qui tiennent à sauvegarder ce monument témoin, pour tous, de leur histoire et, pour certains, de leur foi.

Quant au presbytère, il sera, lui aussi, agrandi en 1879. On y ajoutera alors un étage. Cette transformation laisse encore des traces au pignon nord de la maison.

DEUX PERSONNALITÉS

Parmi les curés de Prémanon, huit à ce jour, deux se détachent plus particulièrement.

D'abord, le "Sieur Perrard" (ou Perrad) qui fut le premier curé et qui vécut ici pendant 60 ans (1778-1838). Il présida à la naissance de la commune. Il mourut à 92 ans et le conseil municipal considère que ce "vénérable vieillard", ce très digne et respectable curé, peut être "regardé en quelque sorte comme le père de tous les habitants de la commune...".

Il y a ensuite Monsieur l'Abbé Barthelet qui vécut à Prémanon pendant 33 ans (1925-1958). Doué d'une grande érudition, d'un esprit pétillant et souvent caustique, il avait de la peine à se retenir devant un bon mot ou une répartie bien envoyée et même cinglante. Certains tribunaux se sont rappelés de son passage.

Ces deux personnalités ont des points communs : tous deux ont traversé des périodes difficiles en restant solidaires de leurs paroissiens, tous deux avaient du caractère et étaient des "Résistants". L'un a été proscrit, l'autre a fait de la prison, tous deux ont été "sous surveillance".

Tous deux sont enterrés à Prémanon : le premier sous le porche, le second au chevet de l'église.

Ils font partie de notre histoire. (Doc. N° 8 et 9).

LA PAROISSE DE PRÉMANON AUJOURD'HUI

Comme toutes les autres activités de la commune, la vie paroissiale est fortement influencée par le tourisme.

Les périodes de travail intensif se situant le samedi et le dimanche ne favorisent guère ce qu'il est convenu d'appeler la pratique religieuse. Les alternances brusques de "pleine saison" et de "creux" déséquilibrent les rythmes de vie.

Il faut signaler, par contre, la présence des "pratiquants" en vacances ; leur générosité, unie à celle des habitants de Prémanon, permet à la paroisse de faire face aux dépenses nécessaires mais surtout leur participation aux assemblées donne à celles-ci une ambiance plus chaleureuse.

Que deviendra notre paroisse demain ?

Nul ne le sait mais étant donné ce qu'elle a déjà vécu à travers verdure et neige, soleil et tempêtes, foules et déserts, il est certain qu'elle continuera de vivre.

Documents annexes

DOCUMENT N° 1

INSTITUTION DE L'EGLISE SUCCURSALE 19 mars 1766

Décret d'érection d'une paroisse succursale de celle de Longchaumois et autorisation de construire une église par Monseigneur Joseph Meallet de Fargues, premier évêque de Saint-Claude:

« Nous pour la plus grande gloire de Dieu et le Salut des âmes, nous avons érigé et érigeons par les présentes une église succursale sous le vocable de la Nativité de Notre Dame dans le canton du Pré Manon, paroisse de Longchaumois, à la construire sur un fond appartenant aux héritiers Antoine Joseph Grenier-Cruchet. »

Le 8 décembre 1768 l'église est inaugurée par Messire Bavoux, Curé des Rousses.

EXTRAIT DU DÉCRET DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-CLAUDE
du 17 octobre 1788

Nous, Jean-Baptiste de Chabot, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Saint-Claude, à tous présents et à venir Salut et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

Vu le Brevet du Roi, du 3 juin 1787, contenant que les habitants du Prémanon, de la Darbella, de la Pièce de l'Intérim, des Arcets et des Rivières, en notre Diocèse, avoient très humblement fait exposer à Sa Majesté que leurs communautés sont si éloignées des paroisses de Septmoncel, de Longchaumois et Morez dont elles dépendent, que souvent les vieillards, les enfants et les femmes sont dans l'impuissance de s'y rendre; que d'ailleurs les cantons qu'ils habitent situés sur les hauteurs du Mont Jura qui sépare la Franche-Comté de la Suisse, sont depuis le mois de septembre jusqu'à celui de may couverts de neige et de glace qui rendent les chemins impraticables, que les torrents occasionnés soit par la fonte des neiges et des glaces soit par les pluies qui tombent pendant l'été, produisent le même inconvénient; qu'il est résulté de là que plusieurs d'entre eux se sont vus privés des secours spirituels à l'heure même de la mort et que d'autres ont été forcés de garder pendant plusieurs jours, dans leur maison, les cadavres des personnes mortes, jusqu'à ce qu'on fut venu à bout de pratiquer les chemins pour les transporter au cimetière de leur paroisse, sur des traîneaux tirés à force de bras; que telles sont les considérations qui avoient déjà déterminé notre prédécesseur à établir une succursale au Prémanon, hameau bâti au milieu de ceux de la Darbella, de la Jaquette, et des Rivières et qui n'en sont éloignés que d'une demi-lieue au plus; et que les mêmes motifs leur faisoient espérer que Sa Majesté voudrait bien leur permettre de se pourvoir pardevant nous pour obtenir l'érection de cette succursale en église paroissiale, de laquelle dépendraient les hameaux en question, à quoi ayant égard et voulant favorablement traiter les exposants Sa Majesté leur a permis de solliciter auprès de nous l'érection de leurs hameaux en paroisse indépendante de celles de Longchaumois, de Septmoncel et Morez; voulant Sa Majesté que si ladite érection est par nous jugée nécessaire, le Décret qui la prononcera soit précédé de toutes les procédures canoniques usitées en pareil cas, et qu'il ne puisse être exécuté qu'après avoir été confirmé par lettres patentes de Sa Majesté dûment enregistrées; ledit Brevet signé Louis et plus bas le Maréchal de Ségur. Vu aussi l'expédition conforme de la délibération prise aux mêmes fins par lesdits habitants devant le notaire Marendet le 21 janvier 1787, contrôlé à Saint-Claude le 30 du même mois; la requête à nous présentée par lesdits habitants tendant à ladite érection, notre ordonnance en marge du 27 février 1788, portant que ladite requête serait communiquée à notre Promoteur; les conclusions préparatoires dudit Promoteur du 29 du même mois et notre ordonnance du même jour par laquelle nous avons commis le sieur abbé Thévenin, Docteur en Théologie, Théologal de notre diocèse, pour faire l'instruction et la procédure canonique nécessaire dans le cas dont il s'agit... (suit encore deux pages de conclusions de ce genre)...

...TOUT CONSIDERE, MUREMENT DELIBERE ET EXAMINE ET LE SAINT NOM DE DIEU INVOQUE, NOUS, EVEQUE SUSDIT, AVONS ERIGE ET ERIGEONS l'église succursale du Prémanon, en église paroissiale et titre de cure sous le vocable de St Barthélemy, apôtre, laquelle nouvelle paroisse aura, pour territoire, les villages et hameaux du Prémanon et des Arcets que nous séparons et démembrons de la paroisse de Longchaumois, de même que le hameau des Rivières que nous séparons et démembrons de la paroisse de Morez et les hameaux granges et chalets de la Pièce de l'Intérim, de la Jaquette et de la Darbella que nous séparons et démembrons de la paroisse de Septmoncel, ensemble les dépendances de tous lesdits villages, granges, chalets et hameaux, suivant qu'ils sont enfermés soit entre les points et limites désignés dans ledit rapport des experts, soit dans la ligne décrite sur ledit plan géométrique lequel plan demeurera annexé à la minute de notre présent Décret.

Déclarons en conséquence que tous lesdits villages, granges, hameaux, chalets et terres renfermés dans ladite ligne seront désormais indépendants desdites paroisses de Longchaumois, Morez et Septmoncel.

Réservons au sieur curé de Longchaumois et à ses successeurs le droit de présider à l'office paroissial de ladite église de Prémanon le jour de la célébration de la fête patronale, en signe de l'ancienne dépendance de cette église envers celle de Longchaumois. Et après qu'il aura plu à Sa Majesté de confirmer notre présent Décret par ses lettres patentes et que lesdites lettres auront été enregistrées au Parlement notre Décret sera lu et publié au prône de l'église de Prémanon et commencera dès lors à être exécuté.

Donné en notre château de Moutonne, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire le dixseptième jour du mois d'octobre l'an mil sept cent quatre vingt huit.

signé : J.B. évêque de Saint-Claude.

LES LETTRES PATENTES DU ROI SONT SUR PARCHEMIN

"LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROIS DE FRANCE et de NAVARRE; à tous présents et à venir, salut. Nos chers et bien aimés les habitants de Prez-Manon, de la Darbella et de la pièce de l'Interim appelée la Jaquette, des Arcets et des Rivières, diocèse de Saint-Claude en Franche-Comté, Nous ont fait exposer que leurs communautés sont si éloignées des paroisses de Septmoncel et de Longchaumois dont elles dépendent qu'ils sont très souvent dans l'impuissance de s'y rendre.

(Suivent les mêmes motifs développés dans le Décret de Mgr l'Evêque de St-Claude ci-dessus mentionné.)

... DONNONS EN MANDEMENT à nos aimés et féaux, notre Cour et Parlement de Besançon et à tous autres nos officiers et Justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayant à faire enregistrer et du contenu en icelles faire jouir et user les communautés de Prezmanon, de la Darbella, de la Jaquettes, des Arcets et des Rivières pleinement, paisiblement et perpétuellement en faisant cesser soit trouble et empêchement contraires. Car tel est notre plaisir. Et afin que avoir chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre contrecel à ces présentes.

Donnés à Versailles au mois de décembre l'an de grâce mil sept cent quatre vingt huit en notre règle le quinziesme.

Signé LOUIS.

Les présentes lettres patentes, le Brevet et le Décret y annexé ont été enregistrés aux actes importants du Parlement de Franche-Comté Fol. 216 du II^e volume du Bulletin en exécution d'arrêt de la Cour le 28 janvier 1789.

DOCUMENT N° 4

INSTALLATION DU PREMIER CURÉ 8 février 1789

Messire Joseph Perrard, prêtre de Bellefontaine nommé premier Curé de Prémanon (en date du 17 octobre 1788) est mis dans l'actuelle et réelle possession des fruits droits et revenus de la dite Cure du Prémanon par Messire Ambroise Dalloz, docteur en théologie, curé des Rousses, en présence de Jean Claude Faivre et Nicolas Joseph Jeannier les deux employés des fermes du roi au poste du Prémanon requis du sieur Jacque Joseph Prost, Echevin.

1^{er} BAPTÊME : 10.2.1789 - Constance Scholastique Buffard-Moret, fille de Claude Joseph et de Marie Geneviève Ponard de Mont Fier.

1^{er} DÉCÈS : 20.2.1789 - Marie Joseph Fournier des Arcets, épouse Lamy.

1^{er} MARIAGE : 23.2.1789 - Joseph Marie Grenier des Rivières et Marie Geneviève Jean-Guillaume de Mont Fier.

DOCUMENT N° 5

FICHE SIGNALÉTIQUE DU SIEUR PERRARD

PRÊTRE FRANÇAIS

AGE : de 45 ANS

TAILLE : 5 pieds 4 pouces

CHEVEUX : noirs

YEUX : noirs

NEZ : commun

BOUCHE : médiocre

MENTON : fourchu.

D'après un laissez-passer à lui délivré le 4.6.1792.

5 pieds 4 pouces = 1m 75 environ.

DOCUMENT N° 6

UN MEURTRE ÉVITÉ DE JUSTESSE A PRÉMANON

« Sous le coup d'un mandat d'amener, Monseigneur de Chabot s'enfuit de Saint-Claude dans la nuit du 10 février 1791. Il est deux heures du matin. Il part à pied accompagné de cinq autres personnes. La neige est abondante. Il faut même porter l'un d'entre eux.

A La Mouille, M. Thevenin, Supérieur du séminaire, les fait reposer trois heures. Il trouve huit personnes dévouées et robustes pour les faire traverser les montagnes vers Prémanson où il les dirige chez M. Jacques Prost à La Jacquette.

Cependant, depuis Saint-Claude, on les poursuit et au passage on ravage la cure de Prémanson. Trois jeunes gens se rendent comme des furieux aux Cressonnières où se trouve alors l'Évêque et commencent d'établir une potence. Ils cherchent des complices mais les gens s'enferment chez eux. N'ayant pu réussir dans leur entreprise, ils se contentent de crier : "A la lanterne".

Ce furent les fils de Guillaume Paget qui démontèrent la potence.

Procès verbal des Rousses le 11 mars 1791. »

L'incident ayant eu lieu en Suisse (à l'époque) donna lieu à un procès. L'Église y a peut être perdu un martyr et les lieux un monument.

DOCUMENT N° 7

LES CLOCHES

PETITE CLOCHE - 1769 - 460 LIVRES (230 kg) - Marque CHATELIN.

Inscription :

IESUIS LAPMOVIA

ET PLACE PAR LES R

VIC DE LENDROIT

DR AVEC RS IL MONT

IAVOIT ETE ENFAN

POUR LES DF DANS LE LIEU APPEL

PREAON ALETE FAIFR

PSBENIER PREMIER

BENITTE AI ETE MARIE

NOME AS ALONTENIE

IAI ETE ICI PLACEE

Interprétation partielle

Je suis la... PRÉMANON.. été... et placée par le sieur Pierre Simon BENIER premier vicaire de l'endroit - bénite - ait été mariée... Enfin j'ai été ici placée pour les défunts dans le lieu appelé.

INNODONIAMEN - Interprétation :

In nomine Domini Amen (Au nom du Seigneur)

SUB INTERCESSIO IS ELL VAC STe BARTHOLOMAEI HUIJUS PATRONI
Sous le patronage... Saint Barthelemy patron du lieu

I AI POU PARRAINS Sr DINI GRENIER BOULE
EST MA MARRAINE MARIE FRANCOISE BONNEFOY
EPOUSE D Sr JACQUES JOSEPH PROST

2° CLOCHE - MOYENNE - 1858 - 764 LIVRES (382 kg)

MON NOM EST ANNE MELANIE

MON PARRAIN EST Mr P.A. PERRIER - CURE DE LA PAROISSE

ET MA MARRAINE Mme ANE M. PROST EPOUSE DE Mr P.A. GRENIER

TRESORIER DE LA FABRIQUE

Mr J.N. DESIRE LAMY ETANT MAIRE ET Mr F.D. BUFFARD ADJOINT DE PREMANON

J'AI ETE FAITE A MORTEAU PAR FRANCOIS HUMBERT

A L'HONNEUR DE St BARTHELEMY PATRON DE LA PAROISSE

JE SUIS LA FILLE DE LA GENEROSITE DES HABITANTS DE PREMANON.

3° CLOCHE - GROSSE - 1374 LIVRES (687 kg)

GRAVURES : Sacré Cœur - Chemin de Croix - Scènes de Chasse.

A LA DILIGENCE ET SOUS L'ADMINISTRATION DE Mr J.N. DESIRE LAMY MAIRE DE PREMANON -
DE Mr F.D. BUFFARD ADJOINT ET DE Mr P.A. PERRIER CURE J'AI ETE FONDUE PAR Fçois
HUMBERT DE MORTEAU

1858 A L'HONNEUR DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE CONCUE SANS PECHE

JE M'APPELLE MARIE ANNE THERESE

J'AI POUR PARRAIN Mr J.M. GRENIER CURE DE MOREZ CHANOINE HONORAIRE NE A
PREMANON ET POUR MARRAINE Mme ANNE MICHAUD VEUVE DE Mr P.H. LAMY NE A
PREMANON FONDATEUR DU BUREAU DE CHARITE 1858.

DOCUMENT N° 8

PÉTITION EN FAVEUR DU CURÉ PERRAD du 30 avril 1833

« Informé par la clameur publique que Monsieur Joseph Perrad, succursaliste de cette commune, doit être remplacé dans le plus bref délai, considérant les services indicibles de toutes manières qu'il a rendus aux habitants de la commune depuis 55 ans qu'il est à la tête de la paroisse et qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer ici puisqu'ils sont gravés en caractères ineffaçables dans tous les cœurs des habitants de Prémanon, que ce n'est pas sur la demande de la commune, que Monseigneur l'Evêque a été porté à le remplacer et qu'au contraire, si elle eut été consultée à ce sujet, elle aurait exprimé le vœu qu'on y maintint Monsieur Perrad.

Considérant que ce serait le comble de l'ingratitude que de souffrir que ce vieillard quittat sa cure après une aussi longue jouissance qui le fait regarder en quelque sorte comme le père de tous les habitants de la commune...

Le conseil offre à ce très digne et respectable curé de la paroisse un logement dans la maison curiale consistant en deux chambres avec une cave et le petit jardin sur le relevé joignant le mur du cimetière et une place aux galetas pour mettre son bois de chauffage... »

DOCUMENT N° 9

LES CURES DE PRÉMANON

AU TEMPS DU VICARIAT DE LONGCHAUMOIS

1 - 1768-1778 : Pierre Simon BENIER de Saint-Laurent,
mort le 2 avril 1778 à 43 ans.

2 - 1778-1788 : Joseph PERRARD - Ancien vicaire de Longchaumoisi,
né en 1747 à Bellefontaine.

AU TEMPS DE LA PAROISSE DE PRÉMANON

- 1 - 1788-1792 : Joseph PERRARD
1792-1793 : Joseph Marie JACQUEMIN-GUILLAUME,
ancien curé de La Mouille, prêtre assermenté.
1798-1833 : Joseph PERRARD, prend sa retraite sur place et
meurt 5 ans après, à 92 ans.
- 2 - 1833-1862 : Alexis PERRIER,
mort en 1862 à 59 ans.
- 3 - 1862-1869 : Pierre Alexis ROSSET,
ancien curé des Crozets.
- 4 - 1869-1909 : Joseph VUILLERMET,
vicaire à Bois-d'Amont.
- 5 - 1909-1924 : Joseph BERREZ,
originaire d'Étival.
- 6 - 1925-1958 : Alexandre BARTHELET,
originaire du Doubs.
- 7 - 1958-1969 : Bernard BOURAUX,
originaire de Saint-Claude.
- 8 - 1970- : Alain SENGER,
ancien curé de Bellefontaine.

DOCUMENT N° 10

QUELQUES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DANS L'ÉGLISE

NOTRE ÉGLISE A VU LE 8 FÉVRIER 1790

L'institution de la Commune relatée par ailleurs.

NOTRE ÉGLISE A VU LE 25 MAI 1790

L'assemblée de tous les curés du canton à Prémanon sous la présidence de Claude Ambroise Dalloz, Archiprêtre à Saint-Claude, pour faire connaître leur véritable patriotisme et donner à nos paroissiens l'exemple d'une parfaite soumission déclarant adhérer au décret de l'Assemblée nationale.

« Nous nous engageons sincèrement en conformité avec notre serment civique de soutenir de tout notre zèle et de tout notre pouvoir, la Constitution de l'Etat, nous promettons fidélité à la nation, à la loi et au Roi, nous remercions nos fidèles représentants de la liberté et du bonheur qu'ils ont procurés aux Français. Comme ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, comme de loyaux citoyens, nous ne cesserons de prêcher les vertus religieuses et patriotiques, d'adresser au ciel les vœux les plus étendus pour le peuple français et nos sages législateurs. »

NOTRE ÉGLISE A VU LE 2 DÉCEMBRE 1792

La prestation du serment du maire (le texte est écrit sur une feuille volante attachée à la lampe de l'église) : « Je jure de maintenir la liberté et l'égalité ou plutôt mourir en la défendant. »

NOTRE ÉGLISE A VU LE II PRAIRIAL - AN II (1793)

La proclamation du conseil général :

« Le conseil général arrête :

Ayant le bonheur d'être délivré des ministres de la superstition, il confère à jamais leur cidevante église au culte de la religion sous les auspices de l'Être Suprême, qu'il déclare ne jamais vouloir d'autre culte, et que le titre de temple de la Religion sera gravé sur le frontispice du dit temple et sera absolument nettoyé des vestiges de la superstition qui peuvent le souiller encore, que toutes les dépouilles du fanatisme, argent, cuivre, plomb, zinc seront envoyés dans les plus courts délais au chef lieu du district. Il déclare qu'ils béniront à jamais la Convention qui en prenant soin de pourvoir à la subsistance de tous les indigents de la République en faisant fournir des secours aux défenseurs de la patrie, leur a en même temps permis de se délivrer de ces sangsues qui ont si longtemps pompé le fruit de sueurs des cultivateurs en les trompant. »

NOTRE ÉGLISE A VU SES PORTES FORCÉES

au début du siècle lors des "Inventaires", et pendant la dernière guerre lors de l'arrestation du Curé Barthelet.

- 1 - 1788-1792 Joseph FERRARD
- 1782-1788 Joseph Marie JACQUEMIN-GUILLEME
- ancien curé de la paroisse, après sa mort
- 1782-1833 Joseph FERRARD, grand seigneur sur place et
- meurt 2 ans après à 92 ans.
- 2 - 1833-1852 Alexis LEFEBVRE
- meurt en 1852 à 59 ans
- 3 - 1852-1859 Pierre Alexis ROSSIGNET
- ancien curé aux Orsels.
- 4 - 1859-1869 Joseph VIALLET
- vicar à Bois-Châssant
- 5 - 1869-1884 Joseph BERTHET
- origine de l'église
- 6 - 1884-1898 Alexandre BARTHÉLEMY
- origine de l'église
- 7 - 1898-1968 Fernand BOURNAUX
- origine de Saint-Clément
- 8 - 1910 - Alain BERTHET
- ancien curé de Prémanon



L'ensemble des bâtiments communaux. - Le jour de Noël, on se réunit au temple de la paroisse de Prémanon. -

NOTRE ÉGLISE A VU LE 11 FÉVRIER - AN II (1793)

Le conseil général de la paroisse de Prémanon, en vertu de son pouvoir, déclare que l'église de la paroisse de Prémanon, qui est une église paroissiale, est une église paroissiale et que l'église de la paroisse de Prémanon, qui est une église paroissiale, est une église paroissiale.

NOTRE ÉGLISE A VU SES PORTES FORCÉES

au début du siècle lors des "événements", et pendant la dernière guerre lors de l'occupation de la paroisse de Prémanon.

La commune

La commune de sa naissance à aujourd'hui

Comme toutes les autres communes de France, celle de Prémanon est née de la volonté de l'Assemblée Nationale Constituante qui, par décret du 24 décembre 1789 et de Lettres patentes du roi, décide l'abolition des anciennes municipalités et la création de nouvelles communes.

Ces faits méritent d'être rapportés car ils soulignent l'intense activité démocratique qui régnait à cette époque.

C'est le 8 février 1790 que les Citoyens actifs convoqués par le dernier échevin, se réunissent après l'Office dans l'Eglise paroissiale (90 présents sur 112 inscrits "au catalogue").

« Le Sieur Curé nous a fait adorer le Saint Sacrement et a invoqué le recours au Saint Esprit ; puis nous ayant adressé la parole comme amis et citoyens, il nous a expliqué le sujet de l'assemblée et la manière de procéder. »

Le Curé Joseph Perrad est nommé président à la "pluralité" absolue par 88 voix sur 90 ; le recteur d'école, Claude François Grenier-Boley, est élu secrétaire par 66 voix. Ils ont immédiatement prêté serment ainsi que toute l'assemblée, entre les mains du président, en la forme suivante :

« Nous nous engageons par serment d'être fidèles à la loi, au roi, à la nation et de choisir en notre âme et conscience parmi les citoyens éligibles de notre commune, ceux que nous croyons les plus capables de remplir les charges de la municipalité. »

Ensuite l'on retient comme scrutateurs, les trois plus anciens d'âge.

Puis il est procédé, au scrutin individuel, à l'élection :

— du maire de la commune : Jacques-Joseph Prost (de la Jacquette), procureur de la commune, de Denis Grenier-Boley, chargé de défendre les intérêts de la communauté mais sans voix délibérative, par 63 voix, et de cinq officiers municipaux, conduisant avec le maire, le corps municipal.

— de douze notables, élus comme les officiers municipaux, au scrutin de liste, appelés seulement pour les affaires importantes.

La totalité des élus forme le Conseil général de la commune.

« Monsieur le président nous ayant loués très fort et approuvés du choix que nous avons fait, tant pour le corps municipal que pour les notables, et de la paix que nous avons gardée, a levé l'assemblée et renvoyé à dimanche prochain, 14 février, la prestation de serment à l'issue de la Messe paroissiale en présence de toute la commune et de tous les citoyens actifs.

Nous avons demandé pardon à Dieu des fautes que nous avons commises en sa divine présence, rendu grâce au choix qu'il nous avait inspiré, l'avons adoré très profondément et nous nous sommes retirés en paix. »

Le dimanche 14 février 1790, les membres du corps municipal : le maire, le procureur, les officiers municipaux, prêtent serment.

Le 4 juin 1790, les officiers municipaux ont nommé secrétaire-greffier, Claude Nicolas Buffard (sur la Tuffe) "pour recevoir les rapports de toutes espèces qui pourraient être faits, de même que pour écrire toutes délibérations. »

Le 21 novembre 1790, l'assemblée générale de la commune est convoquée en l'église paroissiale pour renouveler la moitié des officiers municipaux et des notables (53 présents sur 156 citoyens actifs convoqués) ; l'ordre de renouvellement se fait par tirage au sort.

Le maire, Jacques Joseph Prost, démissionne le 31 janvier 1791 pour cause d'infirmité ; Joseph Marie Prost lui succède le 13 février 1791, il est élu par 22 voix sur 40 présents et 156 convoqués.

La commune est divisée administrativement en sections ou cantons (hameaux).

Le 15 février 1791, quelques jours plus tard, il est procédé à la nomination de commissaires pour vaquer à la contribution foncière (1 par section).

Comme il peut être constaté aisément, la ferveur démocratique s'est vite atténuée ; cependant la vie communale s'installe petit à petit et les aléas des guerres napoléoniennes font regagner à Prémaman une partie du territoire suisse.

Il nous a semblé utile de rapporter assez longuement cette page d'histoire de notre commune, tant elle fut typique de la naissance de la République où étaient entre-mêlées vie religieuse et vie publique.

En 1802, la Suisse cède à la France une partie de la Montagne des Tuffes et de la Vallée des Dappes, pour la constitution de la route Paris-Genève-Milan.

En réalité dès le milieu du XVII^e siècle, il était envisagé de tracer une route des Rousses à la Faucille pour faciliter le transport sans avoir à emprunter le Territoire vaudois, mais il fallait traverser la Vallée des Dappes (attribuée à la Suisse par le Traité des Rousses de 1648).

L'intention demeurait... attendant la réalisation.

C'est alors que Bonaparte, souhaitant intervenir en Suisse, pour répondre aux sollicitations vaudoises, contre les Bernois, trouva excuse et revendiqua la Vallée des Dappes ; les Suisses refusèrent, ce qui n'empêcha pas l'invasion de la presque totalité de leur territoire par les Français et la création, en 1798, par le Directoire, de la République Helvétique.

Sur ce, en 1800, le gouvernement français informa les Helvètes qu'il souhaitait construire une route Les Rousses-La Faucille, pour rejoindre Gex et demanda la cession à la France du Massif des Tuffes et de la Vallée des Dappes, jusqu'au sommet de la Dôle. La Suisse accepta en échange du Fricktal, Vallée de l'Argovie, alors territoire faisant partie de l'Evêché de Bâle, annexé à la France.

En 1802 les travaux de la route furent entrepris.

La nouvelle frontière de 1805, part de la pointe du Noirmont, passe par la Givrine et rejoint le sommet de la Dôle ; la France récupère 1 903 hectares, attribués en 1811 aux communes des Rousses et de Prémaman.

Mais en 1814, à l'effondrement de l'Empire, la Suisse revendiqua la Vallée des Dappes à titre de compensation de dommages causés par les Armées françaises ; le traité de Paris de 1814 et le Congrès de Vienne de 1815 rendirent la Vallée à la Suisse ; malgré quelques difficultés diplomatiques, la Suisse conserva la Vallée.

La France utilisait et entretenait la route de Gex ; le reste de la Vallée était souveraineté suisse, mais l'Autorité confédérale fut constamment contestée par les résidents français, appuyés, il est vrai, par les Autorités françaises.

La Vallée demeurait zone à litiges, sans que s'affirmât véritablement l'autorité d'un pays ou de l'autre.

En 1823, par décret du 13 décembre du Préfet du Jura, sur l'ordonnance du Roi, la commune de La Darbella allant des Jacobeys au Pivot, englobant Les Logettes et La Frasse, est rattachée à Prémanon.

« Les communes de Prémanon et de La Darbella sont remises pour l'administration et pour le culte, en une seule, dont le chef-lieu est fixé à Prémanon, où les registres et papiers des deux maires sont rassemblés. En conséquence, La Darbella est abstraite de la succursale des Rousses. »

(Signé Louis de Corbières.)

En 1858, la France demanda le partage de la Vallée des Dappes, même moyennant dédommagement pécuniaire ; après maintes négociations, le 8 décembre 1862 à Berne, le Président de la Confédération Helvétique, Staempfli pour la Suisse, et le Marquis de Turgot, ambassadeur, représentant sa Majesté l'Empereur des Français, signent un traité précisant l'échange des terrains :

— La France reprend possession de la partie de la Vallée des Dappes comprenant le Mont des Tuffes, ses versants, jusque et y compris la route des Rousses à La Faucille, et une bande de terrain, au levant de cette route, d'une largeur de 150 mètres.

— La France cède à la Confédération Helvétique, Etat de Vaud, un territoire d'une contenance équivalente, s'étendant au point de la bifurcation des routes de Saint-Cergue et de La Faucille, le long des pentes du Noirmont jusqu'au district de la Vallée de Joux.

Ainsi la commune de Prémanon étend son territoire sur la Vallée des Dappes, mais les communes helvètes de Givrins et de Saint-Cergue continuent à être propriétaires.

Les habitants de la Vallée peuvent rester Français ou opter pour la citoyenneté suisse, tout en demeurant sur place (voir le traité de la Vallée des Dappes).

La frontière avec la Suisse est fluctuante ; c'est le fait des traités suivant les guerres, très fréquentes au XIX^e siècle ; l'espace communal est donc modifié à chaque fois.

C'est une caractéristique de notre commune qui se singularise également, au cours de la dernière guerre, puisque de manière provisoire, une portion du territoire de la commune des Rousses, puis ensuite le hameau de la Doye, furent successivement rattachés administrativement à Prémanon, par arrêtés du Préfet du Jura, des 8 novembre 1940 et 2 décembre 1941.

La Vallée demeurait telle à l'origine, sans que s'affirmât véritablement l'autorité d'un pays ou de l'autre.

En 1823, par décret du 15 décembre du Roi, sur l'ordonnance du Roi, la commune de La Chapelle était des Jacobins du Fivort, englobant Les Lottues et La Frasse, est rattachée à Frémont.

— Les communes de Frémont et de La Chapelle sont remises pour l'administration et pour le culte en une seule, dont le chef-lieu est fixé à Frémont, où les registres et papiers des deux communes sont rassemblés. En conséquence, La Chapelle est distraite de la paroisse des Fivorts.

(Signe Louis de Carrière.)

En 1855, le Fivort demande le partage de la Vallée des Gappes, même moyennant dédommagement pécuniaire; après maintes négociations, le 4 décembre 1855 à Barm, le Président de la Confédération Helvétique, Stämpfli pour la Suisse, et le Marquis de Turck, ambassadeur, représentant le Marquis l'Empereur des Français, signent un traité précisant l'échange des terrains.



Les Rivières-du-Bas.

Démographie

L'implantation de la population sédentaire s'est faite petit à petit au cours des siècles, après les défrichements qui permettaient d'installer une demeure au milieu de ses terres et d'en vivre.

Le Haut-Jura fut à l'abri des grandes invasions de la fin du IX^e siècle et du X^e siècle qui eurent des conséquences désastreuses sur l'Abbaye de Saint-Claude, laquelle perdit ses possessions de la basse vallée du Rhône. Inversement, elles fournissent le peuplement ; les populations chassées de la plaine se réfugient dans le Haut-Jura et s'y fixent.

Les premiers habitants de Prémanon proviennent des excédents de population de Longchaumois, Septmoncel, du Grandvaux et même de Savoie.

Il est difficile de déterminer le niveau de la population aux XVI^e et XVII^e siècles ; le premier registre d'Etat-civil, de 1769 à 1786, indique 329 baptêmes et 212 morts avec une grande mortalité infantile (1 enfant mort pour 1,55 adulte mort). En 1790 il y a 780 habitants à Prémanon, 384 de genre masculin (112 citoyens actifs de plus de 25 ans), 163 de moins de 20 ans, 396 jeunes femmes (168 de moins de 20 ans) et 60% de moins de 30 ans.

Un mémoire de la même année, établi par le maire, donne un panorama complet de la vie de Prémanon, et, en outre, un tableau complet de la population par tranches d'âges.

Puis la population baisse par suite, sans doute, des guerres de la Révolution et napoléoniennes, des épidémies (1810 : petite vérole ; 1820 : grippe) qui faisaient des dégâts chez les vieillards. Elle atteindra en 1836-1851, 682 habitants, pour remonter à 771 habitants en 1872 et 781 habitants en 1886 ; c'est alors l'apogée de la courbe de la population.

Ensuite ce ne fut que décroissance continue, de 1901 à 639 habitants, 1936 : 333 habitants, 1946 : 324 habitants ; la population sombre au point le plus bas à 251 habitants en 1962, cela résulte de l'exode, de l'émigration vers la recherche de travail. Depuis, la courbe est ascendante ; la population croît régulièrement : 1968, 284 habitants ; 1975 : 315 habitants ; 1982 : 320 habitants, grâce au développement du tourisme et à des possibilités d'emploi offertes par la Suisse.

Il n'est fait mention dans ce chapitre que des résidents permanents ; l'aspect résidence secondaire est bien évidemment traité par ailleurs, dans le chapitre Economie.



Notons que les Prémanoniers retirent une certaine fierté d'avoir eu une compatriote plus que centenaire. Il s'agit de Mme Elise Michaud, des Arcets, à l'époque doyenne du Jura, décédée dans sa 102^e année en 1954.

A ce stade de l'histoire de la commune, il est bon de faire un retour en arrière afin de comparer les noms de famille existant encore aujourd'hui et résidant sur la commune (Réf. : liste électorale, 1863 - Extrait de la constitution de la succursale de Prémanon 1766).

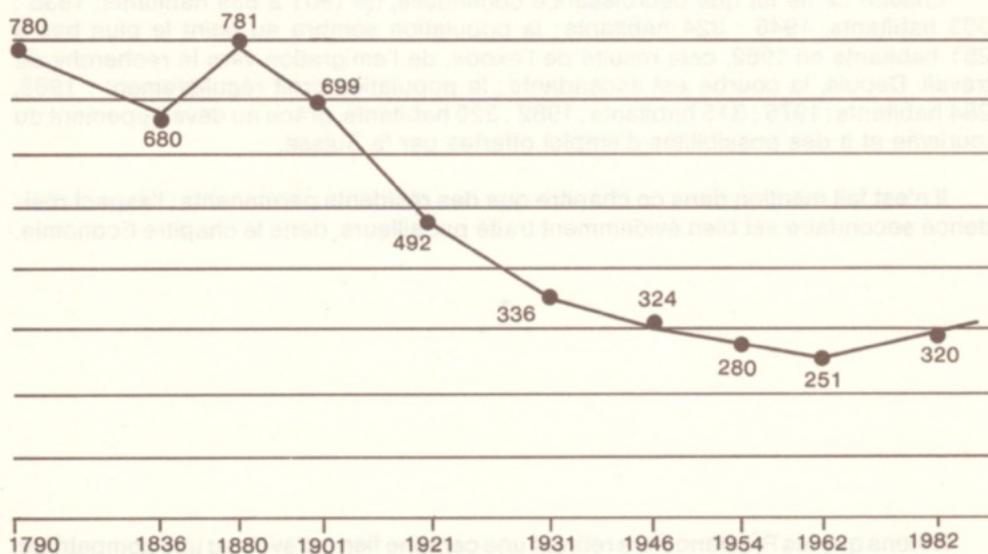
Sont disparus du village : les Bailly-Comte, Benoit-Gonin, Benoit-Jeanin, Gindre, Chavet-Noir, Chevassus, Colin, Durrafourg, Fontanez, Forestier, Gouverneur, Tissot, Paget-Blanc, Grenier-Boley, Girard, Petit, Godard, Dumont-Fillon, Mayet, Prost-Dame, Prost-Nialet, Grosfilley, Gruet, Lacroix, Lamy, Lizon, Lamy-Malfroy, Mignot, Morel, Robez-Masson, Fournier, Pichon.

Par contre les Bonnefoy, Buffard-Moret, David, Grenier (21 familles sur la liste de 1863), Gauthier-Manuel, Guillaume, Jacquemin-Guillaume, Jean-Prost, Ponard, Prost (28 familles sur la liste de 1863), Romand, Vuillet, sont toujours là.

Les Prost viennent de Longchaumois, les Bonnefoy de Septmoncel.

POPULATION

1790 : 780 habitants - 1836 : 682 h. - 1851 : 682 h. - 1861 : 702 h. - 1866 : 767 h. - 1872 : 771 h. - 1876 : 747 h. - 1881 : 704 h. - 1886 : 781 h. - 1891 : 752 h. - 1896 : 684 h. - 1901 : 699 h. - 1906 : 638 h. - 1921 : 492 h. - 1926 : 388 h. - 1931 : 336 h. - 1936 : 333 h. - 1946 : 324 h. - 1954 : 286 h. - 1962 : 251 h. - 1982 : 320 h.



La vie politique

Il est difficile de retracer complètement, faute de documents d'archives suffisants, la manière dont se situe, sur le plan politique, la Population de Prémanon. Nous nous bornerons à quelques faits marquants, mais significatifs, qui jalonnent notre histoire locale et qu'il a été possible de retrouver, en les assortissant de quelques commentaires.

Pour la première fois, en 1790, les Prémanoniers, comme les Français d'ailleurs, eurent le droit de s'exprimer au niveau local pour l'élection du premier Conseil Général de la Commune qui a précédé le Conseil Municipal. Les Citoyens Actifs de Prémanon (il s'agissait d'avoir au moins 25 ans, ne pas être domestique et payer des contributions directes de la valeur locale de trois journées de travail et, bien évidemment à l'époque, être de sexe masculin) se présentèrent à plus de 80% - 90 sur 112 inscrits au "catalogue" - ce qui correspond aux très bons scrutins actuels, mais pour la première fois, on aurait pu espérer mieux ; les abstentionnistes se classaient-ils partisans de l'ancien Régime ? Pourtant le dernier Echevin Jacques Joseph Prost donnait satisfaction puisqu'il est élu premier Maire de la Commune par 94% des votants. Mais ce pseudo-engouement ne durera pas puisque un an après, le 13 février 1791, sur 156 Electeurs convoqués, il n'y eut que 40 présents (25,64%) et le Maire, Joseph Marie Prost, n'obtint que 22 voix (55%) mais il donna une relative satisfaction, car il est réélu le 20 novembre 1791 avec 55 voix (84,64%).

Ce même Joseph Marie Prost assura, semble-t-il, la fonction pendant toute la période révolutionnaire car, nommé Maire le 22 Prairial An 8, il refuse avec le motif suivant :

Etant Assesseur du Juge de Paix, il opte pour cette dernière place, "vu que ses affaires particulières qui avaient grandement souffert des dépenses qu'il avait été obligé de faire pendant les 5 années qu'il avait déjà occupé cette place pendant le grand orage de la Révolution, ne lui permettraient pas d'accepter cette fonction à laquelle il ne se croyait plus capable, que, de plus, sa santé délabrée par des fatigues domestiques s'y opposait encore."

Dans diverses correspondances aux Préfets, les Municipalités successives se plaignaient, à différentes périodes de l'histoire, des réquisitions d'Impôts, des levées de conscrits, des exigences des Autorités Militaires,... avec fermeté, humour parfois, mais constamment dans un style respectueux du Pouvoir établi.

Cet esprit loyaliste, mais toujours conservateur, demeure intact tout au long de l'Histoire ; quelques documents jalonnent la réflexion dans ce domaine : un Rapport du Maire Joseph Aimé Grenier, au Sous-Préfet, le 17 octobre 1851, se rapportant à l'état d'esprit de la population au regard du Plébiscite futur, est significatif à cet égard :

"Tout en accusant réception de votre circulaire du 11 courant, j'ai l'honneur de vous donner les renseignements suivants : paisibles et laborieux, amis de l'ordre, de la sécurité, de la stabilité aussi, en un mot de tout ce qui assure du travail, favorise l'Industrie, auxquels ils sont obligés de se livrer pour trouver ce que le sol ingrat qu'ils habitent leur refuse, nos administrés sont, je suis heureux de le préciser, animés du meilleur esprit et j'ai lieu de croire que peu de votes négatifs seront déposés dans les Urnes, dans les journées de 20 et 21.

Agrérez, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de l'entier dévouement avec lequel je suis votre humble et obéissant serviteur."

Telle était la situation à Prémanon à la veille du Plébiscite pour le rétablissement de l'Empire de 1852 et, en effet, le Maire connaissait bien ses Administrés puisque les résultats du Suffrage devaient être ainsi :

- 682 habitants	- 201 inscrits	- 178 votants (88,55%)
- OUI: 171 (96%)	- NON: 5 (2,48%)	- ABSTENTIONS: 23 (11,5%)

Les résultats nationaux étaient: OUI: 7 500 000 soit 91 % de oui et 60% à Morez
NON: 700 000.

Quelques années plus tard la tendance restait la même ; en 1857, le Sous-Préfet de St-Claude consacrait le candidat officiel dans un courrier au Maire :

"Vous savez que l'honorable Monsieur Edouard Dalloz, Député sortant, se présente comme candidat aux Elections du 21 juin 1857, quand une candidature réunit, à un aussi haut degré que celle-ci, toutes les sympathies des populations et celle du Gouvernement, son triomphe est assuré et le résultat de l'élection pourrait être proclamé d'avance...

Faites le comprendre à nos Concitoyens."

Nous ignorons les résultats de ce scrutin ; mais lors de la prochaine élection d'un Député au Corps Législatif, le 1^{er} juin 1863, sur 201 inscrits, il y a 140 votants (69,65%) qui ont déposé leur Bulletin dans la "boîte", un seul candidat, ce même Edouard Dalloz, obtint 140 voix.

Les éventuels opposants semblent s'être réfugiés dans l'abstention.

Si l'on examine l'histoire communale au regard des élections municipales, il apparaît qu'il n'y eut pas de bataille politique, mais plutôt des conflits de personnes ou de familles, comme dans beaucoup de nos villages ; ce fut le cas, tout de suite après l'avènement de Louis Philippe, où le Maire se plaint, avec insistance, au Préfet, des agissements coupables de son prédécesseur ; mais l'affaire, plusieurs fois relancée, reste apparemment sans suite.

Nous pensons que ce calme relatif résultait d'une habitude de dosage pondéré, par familles et hameaux, dans l'établissement des listes de candidats, ce qui évitait l'affrontement de listes distinctes. Le choix se faisait aussi, au préalable, entre décideurs, cela était du droit coutumier, non écrit !

Ce n'est apparemment qu'aux dernières Elections Municipales, en 1983, que pour la 1^{re} fois deux listes s'opposèrent ; celle de l'actuel Maire emporta l'ensemble des sièges après deux tours de scrutins.

Nous donnons ci-après la longue liste des Maires qui se sont succédés depuis 1790 ; 26 se sont partagés 198 années d'Administration Communale, et si l'on tient compte du fait que certains ont eu un mandat très éphémère (3 en 1871), il faut en déduire que les Maires "duraient" plus d'un mandat.

Les records de longévité reviennent à :

- François Célestin Prost - 12 ans à compter de 1858, nommé par le Préfet.
- Ulysse Michaud - 23 ans à compter de 1885, élu.

Mais ce fut Julien Prost qui accomplit le plus long bail depuis son élection en 1945, jusqu'à sa démission, en 1982, pour laisser la place à son Adjoint, Robert Bourgeois, réélu en 1983 aux dernières élections municipales.

Pour ce qui concerne la vie politique liée au niveau national, nous manquons de documents pour faire une analyse complète sur la période d'avant la dernière guerre ; mais nous pouvons par contre, rapporter les résultats des élections qui se sont succédées depuis la Libération ou plutôt depuis 1945, en nous en tenant aux scrutins de portée nationale où, désormais, les femmes sont électrices.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutins	Communistes	Socialistes	Centre gauche	Centre droit	Gaulliste	Divers droite	Elus	
"Proportionnelle" 21.10.1945 (Dépt)	URRA Barthelemy 26 voix	SFIO Courtois 29 voix	Radical Seguin 1 voix	MRP Viatte 76 voix	URD Baud 5 voix		Barthelemy Courtois Viatte	
10.11.1946	PC Barthelemy 32 voix	SFIO Courtois 29 voix	RGR E. Faure 1 voix	MRP Viatte 83 voix			Viatte Barthelemy Faure	
17.06.1951	URRA Barthelemy 13 voix	SFIO Socie 15 voix	RGR E. Faure 67 voix	MRP Viatte 41 voix			Barthelemy Faure Viatte	
4.01.1956	PC Barthelemy 8 voix	SFIO Socie 3 voix	RGR E. Faure 76 voix	MRP Viatte 39 voix		UFF (Poujadiste) 9 voix	Barthelemy Faure Viatte	
Majoritaire (2 ^e tour) 30.11.1958 (1 ^{re} Circ.)			RGR E. Faure 102 voix	MRP Jaillon 72 voix			Jaillon	
25-11-1962	PC Janet 7 voix			MRP Jaillon 58 voix	UNR Liochon 45 voix		Jaillon	
12.03.1967	PC Auger 22 voix			CD Jaillon 44 voix		Ind. V ^e Feit 79 voix	Feit	
30.06.1968	PC Auger 8 voix			CD Jaillon 65 voix		Feit 83 voix	Feit	
1973		PS Colin 39 voix		Reformateur Jaillon 27 voix		URP Feit 84 voix	Feit	
1978		PS Colin 83 voix				UDF Feit 122 voix	Feit	
1981		PS Brune 86 voix				UDF Feit 100 voix	Brune	
"Proportionnelle" 1986 (Dépt)	PC 9 voix	PS Brune 76 voix	Indé- pendante 13 voix	Ecolo 5 voix	MPT 1 voix	RPR-UDF Charropin 121 voix	RN 18 voix	Barbier Brune Charropin

La Gauche, SFIO-PC, faisait près de 40% des voix lors des scrutins de 45-46 pour chuter brutalement jusqu'en 56 et pratiquement inexister jusqu'en 73 pour réapparaître sérieusement à partir de 1973 avec près de 40% des voix à nouveau.

Pendant toute cette période, la Droite et le Centre l'emportent largement, avec quasiment 100% de 1956 à 1973. Il faut reconnaître que l'éclipse de la Gauche suivait une courbe parallèle à celle existant au niveau national.

A tous les référendums, ceux de 45 et 46, sous la IV^e République, Prémanon a majoritairement voté OUI ; il en est de même pour ceux de la V^e République.

- 1958** : 28.09 - 159 OUI - 10 NON
- 1961** : 8.01 - 108 OUI - 7 NON
- 1962** : 8.04 - 133 OUI - 5 NON
- 1962** : 28.10 - 108 OUI - 34 NON
- 1969** : 27.04 - 81 OUI - 53 NON

Cependant, l'on ne peut en dégager une doctrine, car les clivages politiques et la nature du scrutin n'ont pas toujours été les mêmes. Mais ce que l'on peut dire, c'est que les Prémanoniers, par deux fois, en 1946 et 1969, n'ont pas voté comme le pays ; mais pour le dernier Référendum, une tendance allait dans ce sens.

Aux élections présidentielles, Prémanon a voté comme suit (2^e tour) :

- 1965** : De Gaulle 124 voix - Mitterrand 41 voix - De Gaulle élu.
- 1969** : Pompidou 85 voix - Poher 52 voix - Pompidou élu.
- 1974** : Giscard d'Estaing 122 voix - Mitterrand 63 voix - Giscard d'Estaing élu.
- 1981** : Giscard d'Estaing 116 voix - Mitterrand 97 voix : Mitterrand élu.

Dans les trois premiers cas, la commune a voté comme le reste de la France, pas le second, mais elle s'en rapprochait.

Ainsi dans ce domaine très important de la vie politique, Prémanon vit au diapason de l'ensemble du pays.

1958	28.09	159	10	OUI	NON
1961	8.01	108	7	OUI	NON
1962	8.04	133	5	OUI	NON
1962	28.10	108	34	OUI	NON
1969	27.04	81	53	OUI	NON
1965		124	41	De Gaulle	Mitterrand
1969		85	52	Pompidou	Poher
1974		122	63	Giscard d'Estaing	Mitterrand
1981		116	97	Giscard d'Estaing	Mitterrand

La vie sociale et communautaire

Depuis les temps les plus anciens, la vie à Prémanon, comme dans les différentes contrées du Royaume ou de la République Française, suivait les conditions d'existence de l'époque, à l'épreuve des grands événements: famines, épidémies, trop nombreuses et si cruelles guerres.

Cependant, les Prémanoniers durent supporter en plus les aléas consécutifs à l'aridité du sol et surtout à la rigueur du climat. Même de nos jours, en nous inspirant des différents écrits, il est aisé d'imaginer la rude vie de ceux qui nous ont précédés.

Ici, autrefois, les difficultés de communication limitant la faculté de déplacement étaient une entrave sérieuse à la vie quotidienne; les habitants vaquaient sur "leurs granges" autour desquelles s'étendaient leurs terres. Souvent regroupées en Canton (ou hameaux) - elles étaient reliées entre elles par des sentiers, des chemins (ou charrières).

Pendant la mauvaise saison, qui durait parfois 6 à 7 mois, leurs occupants étaient très isolés; ils devaient vivre sur eux mêmes, rassemblant au préalable les vivres indispensables. Les conditions d'existence étaient rustiques puisqu'ils n'utilisaient généralement que le produit de leur récolte et celui de l'élevage: la notion de grains revient sans cesse dans les écrits car il évoque le pain, à l'époque base de la nourriture, et les greniers forts pour leur conservation.

Tout déplacement était rendu pénible par l'épaisse couche de neige qu'il fallait tasser pour circuler plus facilement et se rendre de fermes en fermes.

La vie communautaire était intense, au niveau du hameau; le rassemblement paroissial avait lieu chaque dimanche, ou jour de fête, et chacun appréciait les rencontres à l'issue de l'office; la ferveur religieuse de l'époque, mais également le besoin de voir et d'entendre l'autre, contribuaient à remplir les églises.

L'on peut imaginer une longue cohorte de paroissiens et de paroissiennes dans la neige, dans la tempête, mal chaussés, chacun dans la trace du précédent, se rendant à la Noël de Prél-Manon à la messe à Longchaumois.

On saisit alors l'envie qu'ils ont de demander à l'évêque et au Roi la création d'une succursale; c'est à dire d'une église avec un Abbé pour eux à Prémanon, puis le légitime désir, par la suite, de la transformer en Paroisse autonome pour se libérer de la tutelle des Chaumerands.

Nous avons dit que le paysan vivait de sa terre, mais ici, sur les "hautes terres", la récolte était maigre. On avance parfois qu'en certains endroits, elle ne produisait que quatre fois la semence et il fallait encore la partager pour les impôts d'Etat, ceux du Clergé, et les nombreuses réquisitions. La récolte était dépendante des conditions atmosphériques, le moindre gel, grêle, neige, froid, sécheresse entraînant immédiatement famine ou disette.

Un rapport du 20 juin 1790, sur la situation de la Commune, qui comptait alors 780 habitants, fait état "de 40 pauvres, deux mendiants, cinq estropiés... Nous n'avons pas de médecin, ni de personne qui sache soigner".

"Se voyant au point d'être forcés par la rareté de n'avoir ni pain ni blé, ni même de l'avoine qu'on donne aux bêtes de travaux jusqu'au point que les pauvres et plusieurs autres dépourvus se sont vus obligés d'aller cueillir des herbes par les champs pour les manger..."

Même constat près de 50 ans plus tard en 1840 : "un état malheureux de la majorité des habitants qui cette année plus que jamais est plongée dans la misère et la privation tant par cherté des aliments que par le modique salaire que les ouvriers retirent de leur travail".

A cette époque, on avait déjà quitté, avec l'industrie naissante, l'économie de subsistance mais les conditions de vie demeuraient effectivement difficiles.

En même temps qu'elles étaient confrontées aux problèmes ci-dessus, les Populations devaient supporter les effets de guerres successives avec les réquisitions de toutes natures, l'entretien obligatoire des soldats, de la garde Nationale, les fournitures d'habits divers, de fusils, l'obligation de verser des contributions exceptionnelles ou extraordinaires.

Cependant, si l'élan patriotique, à certaines époques, a donné suffisamment de conscrits "pour voler au secours de la patrie" (encouragés par l'attribution d'une prime provenant souvent de dons patriotiques) à d'autres moments il fallut désigner, par vote, les conscrits ou accepter les permutations; le pauvre se vendait alors et devenait soldat à la place du riche.

Les différentes guerres ont, ici comme ailleurs, contribué à décimer les rangs des hommes valides de la commune et à faire de nombreux invalides ou estropiés.

Ce n'est qu'avec l'industrie naissante, au village et surtout aux Arcets, puis à Morez, et l'amélioration des voies de communications, que les difficultés du monde rural allaient s'atténuer pour ceux qui restaient!... car, en même temps, l'on assistait à un exode terrible : la ferme ne "nourrissait plus ses gens"; les villes promettaient de meilleures conditions d'existence, d'où le déclin brutal depuis le début du siècle de notre village de 699 habitants à 251 en 1962 - avec une stagnation, pendant la dernière guerre et dans la période qui l'a immédiatement précédée.

Nous notons cependant l'annonce d'une remontée démographique à partir de 1962, ce qui ne peut qu'aller en s'affirmant avec le développement du tourisme.

Les grands hommes!

Si l'on exclut le Moine Manon, cité antérieurement, il ne semble pas que des personnages célèbres soient nés ou aient vécu à Prémanon.

Par contre l'on cite volontiers que le citoyen LOUVET, girondin, s'est réfugié pendant la Révolution sur le territoire de notre commune dans une grotte de la montagne des Tuffes.

LAMARTINE également, aurait en s'enfuyant après les Cents Jours, parcouru Prémanon en s'arrêtant à la Dolarde, propriété de sa mère.

Mais en remontant plus loin dans le temps, certains prétendent que LACUZON (Claude Prost), serait né dans la ferme Vandel, à la Combe Froide ou du moins, y aurait vécu avec sa famille. Lorsque l'on sait que Lacuzon est réputé natif de Longchaumois et que Prémanon faisait alors partie de cette paroisse, il n'y aurait alors rien d'impossible. C'est un point d'histoire qui mériterait d'être éclairci.

Dans un autre ordre d'idées, nous sommes honorés d'avoir accueilli sur le territoire de notre commune, aux Rivières et aux Arcets, Pierre Hyacinthe CASEAUX, premier fabricant de lunettes en France.

Les grands hommes!



La Vallée des Dappes, mur frontière.

Traité de la Vallée des Dappes du 8 décembre 1862

EXTRAIT

Extrait du Bulletin des Lois N° 1093 de 1863 page 282.

Sa Majesté, l'Empereur des Français et le Conseil Fédéral, animés du désir de mettre un terme aux discussions existantes depuis 1615 entre la France et la Suisse, de la possession de la Vallée des Dappes, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur, M. le Marquis de Turgot, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Sénateur d'Empire, son Ambassadeur près de la Confédération Suisse.

Et le Conseil Fédéral Suisse, M. Jacques Staempfli, Président de la Confédération.

Lesquels ont convenu des articles suivants :

Art. 1^{er} - La Confédération abandonne et la France reprend la possession de la pleine souveraineté de la partie de la Vallée des Dappes comprenant :

1. Le Mont des Tuffes et ses versants, jusques et y compris la route des Rousses à la Faucille ;

2. Une bande de terrain, au levant de cette route, d'une largeur moyenne de 150 m environ soit 500 pieds suisses, suivant la direction indiquée d'une manière générale par le plan annexé au présent traité.

La France cède à la Confédération Suisse, pour faire partie de l'Etat de Vaud, un territoire d'une contenance équivalente, s'étendant du point de bifurcation des routes de St Cergue et de la Faucille, le long des pentes du Noirmont jusque à la limite du District de la Vallée de Joux, suivant la direction indiquée d'une manière générale, par le plan annexé. La route de St Cergue, à partir du lieu-dit de La Cure, fait partie de cette cession.

Art. 2. - Il ne sera élevé aucun ouvrage militaire sur les portions de territoire, indiqués dans l'article précédent.

Art. 3. - Les habitants originaires de la partie de la Vallée des Dappes qui revient à la France, en vertu du présent traité, demeureront français à moins qu'ils ne déclarent, dans le délai d'un an, opter pour la nationalité suisse, auquel cas ils pourront conserver leur domicile et leur établissement sur le territoire de l'Empire.

Les habitants originaires de la partie cédée par la France, à la Confédération Suisse demeureront suisses, à moins qu'ils ne déclarent, dans le même délai, vouloir rester français, auquel cas ils pourront conserver leur domicile et leur établissement sur le territoire suisse.

Art. 4. - Le chemin existant actuellement et appelé "par les Landes" sera amélioré et rectifié de façon à devenir carrossable et à établir une communication directe entre la route de St Cergue à son point de jonction avec celle de La Faucille près de La Cure et la route de Bois d'Amont près des Berthets.

Ces travaux seront terminés dans le délai de 2 ans à compter de l'échange des ratifications, et chacune des deux parties contractantes supportera les frais d'établissement et d'entretien de la partie de cette nouvelle route située sur son territoire.

Art. 5. - Les communications du District Vaudois de la Vallée de Joux avec St- Cergue, par la route de Bois d'Amont, seront libres de tous droits de transit, de péage ou de douane.

Art. 6 - En attendant que l'arrangement prévu par l'article du traité du 18 juillet 1828, pour régler l'exploitation des forêts limitrophes, ait été conclu, les propriétaires des bois situés sur les Territoires respectivement cédés, jouiront de la libre faculté de les exploiter et d'en enlever les produits.

La même faculté s'appliquera aux foins et autres produits des territoires cédés.

Art. 7 - Le présent traité ne portera aucune atteinte aux droits acquis au moment de l'échange de ratification et résultant de contrats authentiques ou de décisions judiciaires ayant un caractère définitif, passés ou rendus au profit de tiers, soit en Suisse, soit en France.

Art. 8 - Les parties contractantes nommeront des commissaires aux fins de déterminer exactement, sur les lieux, la nouvelle ligne de Frontière résultant du présent traité.

Ce Procès-Verbal sera considéré comme faisant partie de celui dressé par les commissaires Français et Suisses chargés de délimiter la frontière entre le canton de Vaud et la France, signé le 16 septembre 1825.

La nouvelle frontière fera l'objet d'un relevé topographique par les officiers d'État-Major ou ingénieurs des deux pays.

Art. 9 - Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées aussitôt que faire se pourra.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé les articles ci-dessus et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Berne, le 8 décembre 1862

Signé : Turgot Staempfli.

Document N° 2

Elections municipales du 8 février 1790

MAIRE : Jacques Joseph PROST de La Jacquette 85 voix

PROCUREUR DE LA COMMUNE : Denis GRENIER-BOLEY 63 voix

OFFICIERS MUNICIPAUX : (5) - La commune ayant 750 h, a droit à 6 officiers, dont le maire.

- 1) Antoine Joseph BUFFARD-MORET 80 voix
- 2) Jean Baptiste PROST (Entre les Biefs) 75 voix
- 3) Claude François GRENIER (Les Rivières) 75 voix
- 4) Joseph Alexis MALFROY (La Jacquette) 59 voix
- 5) Jean Baptiste JEAN-PROST (Prémanon) 57 voix

NOTABLES :

- (12)
- 1) Pierre Alain ROMAND (Mt Fier) 66 voix
 - 2) Claude Joseph ROMAND (Mt Fier) 63 voix
 - 3) Jean Baptiste BUFFARD-MORET (Prémanon) 60 voix
 - 4) Pierre Alexis GRENIER BOLEY (Prémanon) 59 voix
 - 5) Jacques Antoine Jean GUILLAUME (Mt Fier) 56 voix
 - 6) Claude MAYET-LAMY (Les Arcets) 54 voix
 - 7) Pierre François PROST-ROMAND (Les Arcets) 51 voix
 - 8) Jacques Joseph JEAN-PROST (Les Arcets) 50 voix
 - 9) Marc Joseph JEAN-PROST (Prémanon) 45 voix
 - 10) Pierre Joseph BUFFARD-MORET (Prémanon) 43 voix
 - 11) Jean Claude ROMAND (Le Goulet) 37 voix
 - 12) Claude Joseph COLIN (Les Arcets) 36 voix

Document N° 3

Les maires

- 1790 : PROST Jacques Joseph
1791 : PROST Joseph Marie
1792 : PROST Joseph Marie
AN VII : GRENIER Joseph Marie
AN 11 : JEAN-GUILLAUME Jacques Antoine
1810 : GRENIER Joseph Jean Marie
1824 : PROST Xavier Barthelemy
1831 : GAUTHIER-MANUEL Jean Gabriel
1834 : GRENIER CRUCHET Pierre Alexis

Durant toute cette période, et même par la suite comme il est précisé, sauf pour les deux premières les Maires semblent avoir été nommés par le Préfet. Certains proposés ont d'ailleurs refusé en invoquant différentes raisons. Il y eut également de nombreux Maires provisoires, non repris sur cette liste.

- 1837 : GRENIER CRUCHET Pierre Alexis
 1843 : GRENIER CRUCHET Pierre Alexis
 1846 : GRENIER CRUCHET Pierre Alexis (Renommé par le Préfet)
 1848 : Election du Maire - P.A. GRENIER CRUCHET - (Démissionnaire en 1849)
 1849 : LAMY Jean Célestin (Né en 1806)
 1849 : GRENIER Joseph Aimé
 1853 : LAMY Jean Célestin (Nommé par décret du Préfet)
 1855 (12.6): LAMY Jean Célestin (Nommé par décret du Préfet)
 1857 (18.7): LAMY Jean Désiré (Nommé par décret du Préfet)
 1858 (3.11): PROST François Célestin (Nommé par décret du Préfet)
 1870 (3.10): GAUTHIER Manuel Jean (Commissaire Délégué)
 1871 (14.1): MICHAUD Germain (Maire Provisoire)
 1871 (23.4): GRENIER-BOLEY Léon (Maire Provisoire)
 1871 (18.5): MICHAUD François Germain (Maire élu)
 1876 : GRENIER Joseph Aimé (élu) (démissionnaire en 1877)
 1877 : GRENIER Joseph Aimé (réélu au 3^e tour après avoir refusé 2 fois).
 1880 : MICHAUD François Germain (élu)
 1884 : MICHAUD François Germain (décédé en 1885)
 1885 : MICHAUD Ulysse
 1892 : MICHAUD Ulysse
 1900 : MICHAUD Ulysse
 1904 : MICHAUD Ulysse
 1908 : MICHAUD Ulysse
 1912 : GRENIER Edouard
 1921 : GRENIER Louis
 1935 : PROST DAME Clovis (démissionné en 1941 par le Préfet)
 1941 : JACQUEMIN Guillaume Victor (Nommé par le Préfet)
 1945 : PROST Julien
 1982 : BOURGEOIS Robert
 1983 : BOURGEOIS Robert

ORIGINE DE QUELQUES LIEUX-DITS

Les Tuffes :

Anciennement cette montagne s'appelait Mont Oisey, ou Montoisel. La dénomination provient de la nature du sol (roches ressemblant à du tuf.)

Les Arcets :

En vieux français arser signifiait brûler, défricher par le feu.

La Halle :

A ce lieu-dit, alors frontalier, il y avait un dépôt de marchandises.

Prémanon d'Amont :

On peut supposer que les défricheurs venant de Longchamois estimaient, par rapport à leur trajet, que ce secteur était plus haut que Prémanon.

Bief de la Chaille :

Les torrents sont appelés Biefs, chaille signifie brèche.

Le Cernois :

Cernois désigne une clairière artificielle à peu près circulaire.

Boulu et Arobiers :

Ce sont des essences forestières.

Les Rivières :

Lieu où se rencontrent le Bief de la Chaille, la Biennette et le Bief Bruant ou Bruyant.

Joux-Dessus :

Joux est un nom d'origine celte et signifie forêt comme Jura. La Joux dessus était plus en avant, donc plus hautes que les défricheurs venant de la Joux (actuellement les Jacobeys).

Biennette :

Petite bienne qui est d'origine celte (du mot onna) et qui signifie rivière.

Cressonnières :

Les Savoyards l'appelaient Grassonnière ; on peut supposer que le nom vient des cressonnettes qui couvrent les prés (cardamine) ou du cresson poussant dans cet endroit.

La Jacquette :

Issu probablement du nom des propriétaires qui s'appelaient Jacquet.

Les Jouvencelles :

Du nom de Monsieur Jouvent, Directeur de l'Équipement, Initiateur de l'installation des remontées mécaniques.

Les Jacobeys :

Ou Jacobez, en 1822 ce lieu est essentiellement habité par des Jacobey, Étienne et Claude.

ORIGINE DE QUELQUES LIEUX-DITS

Les Tuffes :

Autrefois cette montagne s'appelait Mont Oisy, ou Montois. La dénomination provient de la nature du sol (rochers ressemblant à du tuf).

Les Avoles :

En vieux français avole signifiait bruler, brûler par le feu.

La Halle :

A ce lieu-dit, il y avait un défilé de marchandises.

Premont d'Amont :

On peut supposer que les défilés venant de Lorchamps existaient par rapport à leur trajet, que de ce côté il y avait une ferme.



Le Pont Perroud.

La Jacobelle :

Leu probablement du nom des Jacobites ou Jacobins.

Les Jouvencelles :

Le nom de Monsieur Jovant, Directeur de l'usine de l'installation des machines mécaniques.

Les Jacobey :

Le Jacobey en 1822 ce lieu est essentiellement habité par des Jacobins. Étienne et

Routes et chemins

Avec les données que nous possédons, tentons de cerner l'évolution des voies de communications, depuis leur naissance jusqu'à nos jours, avec quelques anecdotes.

VOIES ANCIENNES

L'existence d'une voie romaine à travers la Montagne, par la Vallée de la Bienne reste très incertaine. Tout au plus peut-on émettre l'hypothèse qu'il y avait une simple piste si peu fréquentée et si peu commode, qu'au VI^e siècle on en avait perdu jusqu'au souvenir.

Par contre, l'existence d'un chemin qui mettait en communication la Vallée de la Bienne et celle de l'Orbe est probable. Il passait certainement à l'Ouest du Massif Forestier de la Frasse et des Arobiers. Il est bien certain que toute la Région à l'Est était déserte et sans Seigneur.

C'est à l'Epoque Carolingienne que l'on trouve des preuves du défrichement de la forêt et du peuplement de ses abords. Ces preuves nous sont fournies non par des écrits, trop rares à cette période, mais par la toponymie (l'étude des noms de lieux ; Ex. : Manon).

Vers 1327, dans la Charte de Mahaut, on retrouve le tracé le plus important qui est celui du chemin nord venant de Saint Claude par Tré-Bayard et gagnant le col de Saint Cergues par Lestroit de Joux (Les Jacobeyes). Il est resté longtemps le chemin le plus fréquenté. En 1478, ce vieux chemin servit de limite entre la Communauté de Longchaumois et celle de Septmoncel.

Après la guerre de 10 ans et au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, les chemins et voies de communication se sont développés avec le peuplement des montagnes.

Lucien Febvre dit : "Ce qui fait la route, ce n'est pas le tracé, c'est le trafic. S'il y a et quand il y a nécessité de trafic, on passe partout, sans tenir compte des obstacles." Les quelques anecdotes relevées dans les registres communaux de correspondances, confirmeront-elles ces écrits ?

Il est mentionné le 27 vendémiaire an 9, que les chemins les plus nécessaires de communes à communes, étaient ceux du Pont des Rivières à Morez - Pont des Rivières à la Teppe tirant à Saint-Claude et du Bief de la Chaille aux Rousses tirant à Saint Cergues.

Le chemin de Saint Cergues à Saint Claude passant par la Darbella restait le plus fréquenté de tous ceux qui existaient sur la Commune. Malgré tout, le 15 thermidor, an IX, le conseil municipal refuse de le laisser rétablir sur son passage à la Jaquette sous prétexte "que les maisons sont peu fondées" (fondations insuffisantes).

ROUTE DES DAPPES (LA CURE)

Au XVIII^e siècle, les difficultés de transit des Rousses à Gex, par le territoire vaudois avaient amené le Gouvernement Royal à envisager de construire une route Paris-Genève. En tenant compte qu'une route était déjà établie entre Gex et St Claude, il ne s'agissait que d'un simple raccordement de quelques kilomètres, mais il fallait traverser la Vallée des Dappes que le traité de 1648 avait attribué à la Suisse.

Les difficultés de construction de cette route, capitale pour la liaison Paris-Genève-Milan, ont déjà été exposées à l'occasion de l'examen des limites de la Commune. Rappelons seulement, pour mémoire, que cet axe important put enfin être construit en Août 1802, sur un tracé du Maréchal Ney.

De 1805 à 1807, les 160 ouvriers qui travaillèrent à cette construction étaient protégés par deux compagnies de chasseurs et 55 gendarmes, contre les vaudois qui n'acceptaient pas que ce territoire leur soit retiré.

Lorsque l'Empire Napoléonien s'effondra en 1814, la Suisse reprit la Vallée des Dappes et jusqu'en 1862 la France jouissait de cette route qu'elle avait construite et qu'elle entretenait. Mais les suisses y percevaient les impôts, les gendarmes suisses y faisaient la police, l'Etat Civil était tenu par les Suisses.

Cette situation ne pouvait durer, aussi le 8 décembre 1862, le traité de la Vallée des Dappes fut signé à Berne. Depuis lors, rien ne changea.

LE CHEMIN MOREZ-PRÉMANON-SEPTMONCEL

L'importance que les Prémanoniers ont attachée à la liaison Prémanon-Morez, qui est la ville la plus proche où ils vont s'approvisionner et livrer leurs productions, est confirmée par les nombreuses délibérations du conseil municipal qui traitent de ce problème.

Déjà le 29 pluviôse an X, le conseil municipal demande le rétablissement de cette liaison qui a été fortement endommagée par les inondations des 8 et 9 nivôse. La route, disons plutôt le chemin, passe sur la rive gauche de la Bienne depuis le pont des Rivières, sur le territoire de la commune de Longchaumois, en desservant le hameau de la Doye, commune des Rousses, pour aboutir à la route royale. Toujours le même problème : qui paiera et dans quelles proportions ? puisque 4 communes sont concernées : Longchaumois, Les Rousses, Morez, Prémanon. Pour éviter les inondations et l'entretien de plusieurs ponts, Prémanon demande un nouveau tracé sur la rive droite à partir du pont des Rivières, terrain moins sablonneux et plus éloigné de la Bienne, qui rejoindrait la grand route par la Cassine (chemin qui existe toujours et est très fréquenté).

En mai 1828, deux conseillers sont désignés pour aller à Morez "prendre, convenir et examiner par écrit un arrangement définitif du droit de passage de la Doye à la Cassine" entre les quatre communes et les propriétaires des terrains. Le chemin est commencé.

Il y a litige sur l'interprétation des conventions passées et les propriétaires établissent une barrière surveillée par un garde privé, qui fait payer 5 centimes pour un piéton et 50 centimes pour une voiture.

Quelques Prémanoniers forcent le passage : Procès verbaux. C'est le préfet qui règle ce problème.

Dès 1840, on entend dans notre commune s'élever la voix du malheur et crier que l'existence des habitants de Prémanon est compromise... Cette détresse provient des travaux de construction de la route royale (RN5 actuelle) qui surplombe le chemin n° 25, de la Doye. En effet, les éboulis de pierres, provoqués par ces travaux, obstruent ce chemin et les entrepreneurs ne peuvent respecter les engagements qu'ils avaient pris, c'est-à-dire, laisser deux jours de libre passage par semaine Prémanon-Morez.

Le 11 mai 1840, le conseil municipal demande que le chemin par Goulard soit rétabli et l'ouverture d'urgence d'une route sur la rive gauche de la rivière. En septembre de cette même année, le Pont des Rivières est détruit par les eaux. Prémanon ne peut plus communiquer avec Morez. La colère gronde.

Le chemin Les Rivières-Prémanon-Septmoncel n° 25 fut tracé par le géomètre Regad; la construction commença en 1827, avec une première tranche: Maison Grenier-Les Rivières jusqu'au Goulet-Bayard, puis, en 1828, la deuxième tranche: du Goulet Bayard à Prémanon, et enfin la troisième tranche en 1830: Maison Grenier au Pont des Rivières.

C'est en 1836 que ce chemin sera classé "grande circulation" mais le département n'accordera aucune subvention.

Désormais, la communication avec Morez se fera dans de meilleures conditions. Ne faut-il pas rappeler que les inondations des 8 et 9 messidor an X, ainsi que l'hiver rigoureux de 1816 avaient fortement endommagé ce passage ainsi que le Pont des Rivières qui était tout en bois. On peut encore lire sur la correspondance de cette époque les passages suivants:

"Lorsque deux voitures se rencontrent, il faut en décharger une et la mettre dans le lit de la rivière pour laisser passer l'autre..." ou encore "Il faut traverser dans des gorges où on ne peut passer qu'en tremblant surtout au dégel et au moment des inondations qui sont assez fréquentes..."

Si en 1835 on reconnaît l'utilité de continuer ce chemin de Prémanon à Septmoncel, en maintenant le tracé de l'ancienne voie Prémanon - La Joux Dessus - La Darbella, on ne s'était pas aperçu qu'à cet endroit là, le chemin était situé dans la zone militaire et que sa construction aurait dû être précédée de l'accord du ministre de la guerre.

De nombreuses démarches furent entreprises et des pétitions adressées par les habitants. Malgré tout, le génie militaire demanda la destruction de cette partie de chemin aux frais de la commune. Ce projet fut rejeté par tous les habitants mais le préfet du Jura en ordonna l'exécution pour mai-juin 1853.

A la veille de perdre cette voie qui leur était indispensable, les habitants de Prémanon écrivirent au Prince Louis Napoléon Bonaparte, le 22 mars 1852, en le priant de préserver cet ancien chemin, seul moyen de communication avec La Darbella, indispensable pour exploiter les bois (principale ressource des habitants) et pour commercialiser leurs fromages. Voici un passage de cette lettre adressée à Louis Napoléon:

"Les malheureux habitants de ce coin de terre, délaissés, seront-ils réduits à vivre dans un complet isolement, comme les ours de leurs forêts? Non, Monseigneur, telle ne peut être votre volonté..."

En laissant ce chemin, le génie militaire prétendait que c'était ouvrir le passage aux ennemis de la France. C'est en ces termes que la lettre continue:

"Reposez-vous, Monseigneur, sur le patriotisme des exposants qui ne fera jamais défaut, ni à la République, ni à son Président. Ils prennent ici l'engagement formel de détruire complètement, le cas échéant, le chemin dont il s'agit, à la première invitation qui leur en sera faite..."

En 1853, ce chemin fut entièrement détruit sur ordre du génie militaire et les habitants de La Darbella durent désormais emprunter le chemin n° 29 qui reliait Les Rousses par le Hameau des Cressonières.

En juillet 1872, le conseil municipal refuse toute participation aux frais de l'ouverture d'une route directe Prémanon-Les Jacobeys tant que le chemin n° 25 Prémanon-La Joux Dessus-Les Jacobeys ne sera pas réouvert.

Le ministre de la Guerre fait la sourde oreille. En 1882, Prémanon demande que la commune soit indemnisée de 2 000 F par an pour la moins-value de ses bois, si le Génie militaire persiste à interdire toute amélioration sur ce chemin.

Le 29 mai 1887, l'opposition du génie n'est peut-être plus aussi formelle...

Le 25 février 1894, le génie militaire accepte l'ouverture de cette voie et en juin 1898, un banquet d'inauguration coûtera 280 F à la commune !

LES PONTS

Entre-temps, la commune de Prémanon propose à la commune des Rousses de se partager les frais pour la construction d'un pont qui serait situé au Bief de la Chaille près de la maison de Célestin Benoit Guyot.

Cette construction commencera en 1846. Elle est d'une grande utilité pour les deux communes.

Quant au pont de bois des Rivières, qui tombait en ruine, il fut l'objet de plusieurs réparations.

En 1856, la Commune demande au Colonel Directeur des fortifications à Besançon, l'autorisation de construire un aqueduc ou pont en pierre, en remplacement du pont de bois existant.

38 ans après, "l'urgence" pour ce pont se fait ressentir... on va revoir le devis. Une dépense de 5600 F est prévue. 3920 F seront payés par l'Etat et 1680 F par la commune...

CHEMINS VICINAUX ET FORESTIERS

Retenons que construction ou rectification de nos chemins vicinaux étaient financées par la vente de bois. L'entretien était fait par les prestations journalières fournies par les habitants. On sait qu'en 1843, il fallait compter deux jours et qu'en 1869 le nombre de journées était passé à 3.

Dès 1913, le conseil municipal demande et obtient du service vicinal la construction d'un tronçon de chemin, parallèle à la ligne de gd. communication n° 25 au niveau du Creux Noir, pour assurer, en hiver, le passage qui ne peut s'effectuer sur cette voie par suite des congères de neige qui s'y amoncellent.

Le 8 mars 1948, le conseil municipal considérant qu'il est indispensable, pour faciliter l'exploitation des coupes de bois communales, d'aménager des chemins nouveaux dans la forêt du Massacre, donne son adhésion à un syndicat intercommunal dénommé: "Syndicat Intercommunal de la Forêt du Massacre" groupant les Communes de Septmoncel, Lamoura, Lajoux, Les Molunes et Prémanon.

Ce syndicat aura pour but la création des chemins forestiers dans cette forêt. Le siège sera à Lamoura et la première décision de ce syndicat sera la construction de 11 kilomètres de route forestière; coût de cette opération: 15 millions de francs. La participation de notre commune sera de 1 800 000 F.

Si vous circulez sur ces routes forestières, il vous faut être patient, les exploitants forestiers sont prioritaires...

Le Réseau Routier s'est constamment amélioré au fil des ans, la quasi totalité des chemins vicinaux sont aujourd'hui goudronnés. (20 km à entretenir et environ 15 km à déneiger.)



Forêt de sapins et épicéas



Forêt de sapins et épicéas.

Les services publics

Forêt

Prémanon possède deux Massifs Forestiers ; au Sud, le Bois de Ban ou du Cernois ; à l'Est, la Montagne des Tuffes.

La Montagne des Tuffes présente deux particularités : Elle est d'une part frontalière avec la Suisse et ses limites varieront en fonction du Tracé de la frontière (voir chapitre précédent).

Elle est par ailleurs possédée en indivis par les Communes de Prémanon et Longchaumois, ce qui n'ira pas sans poser de problèmes.

De nos jours l'indivision demeure, mais la querelle a perdu de son actualité avec la création du Syndicat du Massacre.

Un mémoire de 1790, rédigé par les habitants de Prémanon, y voit "une cause de dégradation, spoliation et mal administration des bois", et demande le partage ; les échevins de Longchaumois font mesurer ces bois. La ligne de partage sera établie en 1792.

La forêt a de tout temps représenté une richesse appréciable pour la Commune de Prémanon. Des coupes ordinaires permettent de subvenir aux besoins en procurant des recettes au budget de la Commune. Les clairières très nombreuses, à cause de l'altitude élevée, constituent des pâturages qui sont amodiés à bail.

En outre, face à une dépense imprévue, la Commune ne trouve d'autre issue que de demander l'autorisation à l'Administration Forestière, de procéder à une coupe extraordinaire ; ainsi en 1831, une coupe exceptionnelle permettra de couvrir les frais de l'envoi d'une élève Sage-Femme à l'école de Bourg. En 1870, une autre coupe permettra d'équiper 35 hommes mobilisés dans la Garde Nationale Sédentaire.

De nombreux dilemmes naîtront dès lors entre la Commune désireuse d'exploiter ses richesses, et l'Administration Forestière, chargée de la mission de la protection des forêts.

Au Cernois, en 1842, le conservateur veut augmenter l'étendue des forêts : il fait dès lors planter 500 petits sapins. Les habitants de Prémanon protestent aussitôt, arguant que le meilleur repeuplement est le réensemencement naturel. Ils pensent en outre que "le dédommagement payé au fermier qui avait amodié les champs est bien supérieur à l'avantage qu'ils espèrent tirer plus tard de ces nouvelles dispositions."

La Montagne des Tuffes, quant à elle, sera le théâtre d'interminables conflits : une Ordonnance Royale de 1846 la soumettra au Régime Forestier, ce qui soulèvera de vives protestations de la part de Prémanon qui perd, de ce fait, le droit de louer les pâturages. Des propos très vifs sont échangés en 1842. L'Administration Forestière prétend que "le mauvais état des bois vient de l'abandon de cette propriété à des tiers pour y faire paître des troupeaux". La réplique de Prémanon ne se fait pas attendre : "sans doute, des bestiaux y paissent chaque année, mais ils ne se nourrissent pas de bois. Ils recueillent en Juillet et Août l'excellente herbe et donnent, dans ce court laps de temps, une abondante quantité du meilleur lait qu'on puisse trouver... Ce serait abandonner un produit annuel et certain, pour se livrer à la chimérique espérance de donner quelques arbres de plus aux propriétaires des siècles à venir".

Ces litiges se perpétueront au fil des délibérations du Conseil Municipal : en 1867, 1905, 1912, 1916. En 1918, Prémanon envisage même de vendre la Montagne des Tuffes pour sortir de l'indivision.

Les services publics

Forêt

Il s'agit d'un ancien abreuvoir, construit en 1845, dans le bois de la Montagne des Tuffes. Ce type de structure est très répandu dans les forêts de montagne, et sert à abreuver le bétail. Les abreuvoirs sont généralement construits en pierre ou en bois, et sont alimentés par une source ou un puits. Ils sont souvent situés dans des endroits isolés, et sont très appréciés des éleveurs. Les abreuvoirs sont un élément important de la gestion forestière, et leur entretien est essentiel pour garantir leur bon fonctionnement.



Un ancien abreuvoir.

La Montagne des Tuffes, qui est une des nombreuses montagnes de la région, est connue pour ses forêts de montagne. Ces forêts sont très riches en biodiversité, et abritent de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les abreuvoirs sont un élément important de la gestion forestière, et leur entretien est essentiel pour garantir leur bon fonctionnement. Les abreuvoirs sont un élément important de la gestion forestière, et leur entretien est essentiel pour garantir leur bon fonctionnement.

Ces forêts sont protégées par le décret n° 1000 du 10 mai 1987, qui a créé le Parc National de la Montagne des Tuffes. Ce parc est un des plus beaux parcs de la région, et offre de nombreuses activités de loisir. Les abreuvoirs sont un élément important de la gestion forestière, et leur entretien est essentiel pour garantir leur bon fonctionnement.

Ajoutons encore à ce tableau le Garde-Champêtre, appelé autrefois Garde-Marteau (car il délimitait les coupes en martelant les troncs). En 1790, on trouve assignation de Joseph Grenier Boley, dit Colin de Mt Fier, " pour la bonne garde tant des bois communaux en particulier, les cabarets, les maisons, la chasse, la pêche, que pour ceux qui restent hors de l'Église pendant les Offices et pour tout autre cas".

Le Garde-Champêtre est à l'origine "payé par les propriétaires qui l'appelleront, et recevra une gratification par les délinquants sur chaque procès-verbal... qu'il dressera... Il prêtera serment."

Eau

La Commune de Prémanon manque de sources, ce qui créera pendant des siècles un grave problème.

Des citernes, alimentées par l'eau de pluie ou par de petites sources individuelles, permettront aux Prémanoniers de satisfaire tant bien que mal leurs besoins en eau.

En 1869, le Conseil Municipal demande l'autorisation de couper un sapin pour en faire un abreuvoir. Pour le Directeur des forêts, mieux vaut employer l'argent à rechercher une source.

Mais où trouver de l'eau potable ? Là est tout le problème.

En 1875 est construite la citerne dite "du Chalet de la Montagne des Tuffes", d'un commun accord entre les Communes de Longchaumois, Prémanon, et le Comte Basile Pottet.

En 1891, le Conseil Municipal demande l'autorisation de faire une étude pour la création d'une fontaine au village. Le terrain est acheté en 1892, l'agent Voyer fait les plans en 1894.

En 1908 le Conseil Municipal sollicite une subvention pour la recherche d'eau potable. La subvention étant refusée, le Conseil décide de couvrir la dépense en votant des centimes additionnels.

Finalement en 1910, l'analyse d'eau d'une source venant des Jacobeys se révèle satisfaisante. L'adduction d'eau peut commencer.

En 1954, Prémanon adhèrera au Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses.

Aujourd'hui, l'eau provient du Lac des Rousses, et parvient à nos robinets par l'intermédiaire du réservoir des Tuffes (vers le sommet du télési).

Une station d'épuration a été construite en 1979, au Goulet, en aval de Prémanon.

Poste

Là encore, Prémanon, à cause de son enneigement et de son isolement, devra se battre de longues années pour la création et l'amélioration du Service Postal.

En 1869, la Commune demande une boîte aux lettres aux Arcets, puis en 1881, l'établissement de trois autres boîtes sur la commune.

En 1891, les habitants signeront une pétition pour obtenir de l'Agence des Postes une seconde levée qui permettrait aux industriels des Arcets de répondre le jour même, par retour du courrier.

En 1897, est créé un courrier en voiture à cheval de Morez à Gex. Pour obtenir le passage de celui-ci par Prémanon, la Commune se dit prête à déblayer la neige ou payer le surcroît du transport par rapport à l'autre itinéraire (passant par les Rousses).

Les revendications se poursuivent avec les années. En 1900, est établie une autre boîte aux lettres, au Hameau des Jacobeys. Prémanon demande également l'obtention d'un Bureau de Poste.

En 1921, c'est le conflit ; l'Agence des Postes décide la suppression du courrier à cheval (pour ne laisser subsister qu'un courrier à pied). Une vive protestation émane de la Commune pour qui "l'avis d'un représentant élu, enfant du Pays, devrait prévaloir sur le rapport d'un fonctionnaire ne connaissant aucunement la situation des besoins du Pays."

Heureusement, la querelle sera de courte durée car, dès 1922, le Service Postal se fera par le car.

Avec les années 40, arrivent de nombreuses restrictions : suppression de la boîte aux lettres des Arcets, paiement d'un abonnement auprès des PTT pour l'entretien des autres boîtes, réduction de l'allocation attribuée à la Gérante de l'Agence Postale.

Finalement, de nos jours, Prémanon a gardé son Bureau de Poste à la condition que le local et le salaire du Préposé soient à la charge de la Commune. Longtemps installé à la "caserne", il a dans un premier temps déménagé pour la maison abritant actuellement le secrétariat de mairie, puis a été transféré depuis peu, (1986) dans l'immeuble de "La Serre de Prémanon".

L'attention, depuis quelques décennies, s'est surtout portée vers un autre moyen de communication, le téléphone.

Téléphone

Le premier téléphone est installé en 1907, les cabines vont ensuite se multiplier ; en 1934, aux Rivières, en 1935, à la Joux-Dessus puis à la Halle, sur le Goulet.

Les Postes sont implantés à cette époque chez des particuliers qui les mettent à disposition du Public contre dédommagement.

En 1941, à cause de la ligne de démarcation, la cabine de la Halle est saturée et ceux qui la tiennent demandent une subvention spéciale.

En 1953, la Commune sera équipée de l'Automatique Rural, puis de l'Automatique intégral en 1968.

Prémanon bénéficie depuis d'une implantation généreuse en cabines téléphoniques extérieures.

Électricité

Dès 1919, les habitants de la Commune de Prémanon demandent l'autorisation d'une Coupe exceptionnelle de bois afin de payer l'installation de l'éclairage électrique.

Ils entendent ainsi stopper l'exode, en maintenant l'industrie de la lunette et des lapidaires.

En 1936, l'État donne une subvention pour mener à bien l'électrification.

La Société, "L'Union Électrique", qui fusionnera bientôt avec la "Société des Forces Motrices de la Vallée de la Bienne", seront concessionnaires de la distribution de l'énergie électrique.

En 1948, Prémanon adhèrera avec toutes les autres Communes du Département au Syndicat Intercommunal d'Électricité (SIDEC).

L'électrification des écarts isolés se poursuivra jusqu'à l'année 1955 qui verra la Vallée des Dappes finalement reliée au Réseau.

Cimetière

Le Cimetière de Prémanon date de 1769. Il a ensuite été agrandi par 3 fois (1882 - 1886 - 1910).

Les portes en fer ont été posées en 1882.

La Commune se dotera d'un Service de Pompes Funèbres, en 1936, avec l'acquisition d'un corbillard ; celui-ci ne fonctionne plus de nos jours.

En 1937 sera finalement créé le Caveau Communal ; particularité des Communes de montagne, il permet de placer les cercueils durant l'hiver, dans l'attente de leur mise en terre au dégel.

Le Monument commémoratif, quant à lui, date de 1921, après que le Conseil Municipal ait sollicité une subvention pour son érection en 1919.

Douane

Le caractère frontalier avec la Suisse a marqué l'histoire de la Commune de Prémanon : mouvance de la Frontière, dualité d'Autorités à certaines époques, émigrations pendant les périodes de Révolution ou de guerre...

Les anecdotes découlant de la proximité de la Suisse sont nombreuses, citons en une à titre d'exemple :

En 1822, l'élevage français se porte mal. Une Ordonnance Royale institue alors une taxe à l'importation des bovins venant de l'étranger. Dans un rayon d'une demi-lieue de la frontière, les animaux devront être marqués à la cuisse. Les habitants de Prémanon protestent alors vivement, afin que leurs bêtes soient identifiées à la corne, car « dans le Pays de Gex où les bestiaux avaient été marqués à la cuisse, un grand nombre a péri, les autres ont été dangereusement malades. »

Succédant à la Ferme Générale (les Gabelous) en 1790, la Douane a naturellement été présente tout au long de l'histoire de Prémanon. En 1909, elle quitte le Village pour les Jacobeys. Les habitants réclament aussitôt son retour au motif que les douaniers constituaient un facteur de sécurité pour le Village, et entretenaient chemins et sentiers par leurs passages réguliers. De nouveau installée au Village, la Brigade des Douanes recherchera la contrebande de cigarettes, du café venant de Suisse, puis après la Seconde Guerre Mondiale, interceptera les prisonniers allemands s'évadant en Suisse.

Des nécessités de modernisation de l'Administration des Douanes entraîneront la suppression de La Brigade de Prémanon, le 1^{er} août 1960, au profit de celles des Rousses et de La Cure.

L'école

Les maisons, disséminées sur toute l'étendue du territoire, ni la rigueur climatique des hivers haut-jurassiens ne favorisent la scolarisation de la jeunesse.

La première école, apparue en 1768, est installée au presbytère. Le maître d'école est logé à la maison curiale ; il doit assumer les tâches propres à l'église, exercer les fonctions de greffier de la municipalité ; il est marguillier (gestion paroissiale) pour un salaire de 140 F par an. Il reçoit aussi chaque année 16 sols par élève sachant lire, 7 sols par élève sachant écrire, 9 sols par élève apprenant l'arithmétique. Il ne doit pas fréquenter les cabarets.

Les déplacements trop longs et trop difficiles incitent les parents à créer des écoles clandestines près de leurs habitations, (1847 - 1851 : à la Vallée des Dappes, aux Arcets). Ordre leur est donné par la Préfecture de les fermer.

Le 28 Floréal an XIII, le maire propose d'engager le sieur Vandel des Rousses pour 6 ans. Il perçoit un traitement de 192 F par an, mais se charge gratuitement des tâches propres à l'église. Il lui est accordé 30 centimes pour les extraits de naissance.

Le contrat prévoit que l'une ou l'autre des parties pourra se dédire tous les trois ans avec préavis de quatre mois.

Le 1^{er} septembre 1808, le sieur Vandel donne sa démission avec préavis respecté. Il est remplacé par Pierre-François DUNOD, pour un salaire de 192 F par an. Il demande aux parents "60 centimes pour les élèves qui apprennent à écrire et à faire l'arithmétique, 50 centimes pour ceux qui lisent et ne font pas l'arithmétique." Ceux qui ne paient pas sont refusés. Il demande aussi 30 centimes pour les extraits de décès, 60 centimes pour les publications de mariage. Il sera logé et obligé de servir le prêtre gratuitement, comme convenu.

En 1808, l'enseignement primaire est encore sous le contrôle de l'Église. C'est en 1850 que la loi Falloux affirme la liberté de l'enseignement. L'école est obligatoire.

Le 15 septembre 1811, Pierre-Germain Chauvin est engagé. Il enseignera "la lecture, l'écriture, le calcul décimal dans toute son étendue, la grammaire française et le catéchisme de l'Empire français et fera de temps en temps une lecture de civilité à ses élèves pour leur apprendre l'honnêteté et la politesse."

Il s'engage aussi "à servir Monsieur le Curé dans toutes ses cérémonies religieuses, de lui chanter ses messes les dimanches et jours d'œuvres, ainsi que de sonner 3 fois l'angélus par jour et les 1^{er} et 2^e coups de la messe les dimanches et les fêtes, moyennant salaire pour ce dernier article par la Fabrique (gestion communale).

Le traitement de l'instituteur est alors de 200 F par an, 40 F pour le secrétariat de mairie, 0,60 F pour les extraits de naissance, de mariage, de décès. Chaque élève paie au début de chaque mois 70 centimes pour "ceux qui écrivent et calculent", "60 centimes seulement pour ceux qui commencent à lire". Il lui sera fourni son bois de chauffage par la commune et par les enfants qui viendront en classe. L'instituteur est logé.

En février 1825, vu l'ordonnance royale et le règlement de monseigneur l'évêque, "Il est urgent d'établir une école de filles à Prémanon, l'institutrice recevra 30 F et son bois de chauffage".

Dès 1863, le nombre des enfants dépasse 60. Le conseil municipal décide de construire une école aux Arcets. Cette école sera mixte et fonctionnera en hiver.

En 1838, le conseil donne 40 F pour l'entretien à une école privée établie en hiver au hameau des Arcets.

En mai 1835, un premier projet de construction d'une école et maison commune au village est élaboré, en remplacement de celle installée au presbytère : "La salle y est

beaucoup trop petite, elle est malsaine et nuisible à la santé des enfants, elle n'a que 16 m², ce qui permet d'y réunir au plus 25 élèves et cependant, en hiver, 50 enfants, mouillés par la neige par un trajet d'une demi-heure à une heure au moins pour se rendre à l'école, sont entassés dans cette chambre qu'une seule fenêtre éclaire. Quelles que soient les précautions prises pour y conserver un air pur, elles sont infructueuses et vous vous rappelez, Messieurs, que plusieurs fois en entrant à l'école, lors même que la fenêtre était ouverte, vous ne pouviez y respirer tant vous trouviez désagréable cette odeur insupportable qui en exhalait. Nous nous plaignions d'y passer un instant alors que, comme à présent, nos enfants y passent la journée entière..."

Après cette déclaration de l'un des membres du conseil municipal, une coupe de bois extraordinaire est décidée pour la construction de cette école. Un nouveau projet voit le jour entre 1845 et 1850. Les travaux débutent en 1857. Une modification est faite pour ajouter, à l'étage, une classe de filles; la chambre "d'en bas de l'escalier" est prévue pour la mairie. En 1876, on construit l'avant-toit destiné à couvrir le couloir le long du rocher. Un globe terrestre est acheté la même année.

En 1882, deux logements sont installés séparément pour l'instituteur et l'institutrice.

La commission scolaire municipale est désignée; elle est chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles, conformément à la loi du 28.03.1882.

Le 30.10.1886, la loi Goblet laïcise le personnel enseignant et décide de l'organisation générale de l'enseignement primaire.

Une demande de maintien est faite pour l'école des Arcets, en août 1888. Elle compte toujours plus de 25 élèves mais elle est trop éloignée du village.

Une école professionnelle, appelée Ecole Pratique, est créée à Morez en août 1892, avec la participation des communes du canton, où on enseignait l'optique, la mécanique et la menuiserie; elle a été remplacée par l'école nationale Victor Bérard, inaugurée en 1933, puis transformée en lycée technique.

Une maîtresse de couture est nommée aux Arcets le 9 février 1896, pour l'instruction des jeunes filles: "toute classe mixte doit avoir une maîtresse de couture". C'est Madame Jeunet, l'épouse de l'instituteur, qui remplira cette fonction. Le conseil municipal vote 80F de salaire mensuel mais fait remarquer "que ce n'est pas lui qui a demandé cette création aux Arcets et que le Préfet rendrait un signalé service à la commune en lui faisant obtenir, sinon le paiement total à titre de subvention, du moins une bonne partie de cette dépense."

En novembre 1896, des cours d'adultes sont demandés par l'instituteur du village; ils ont lieu pendant l'hiver seulement.

Un appareil de projection est acheté en 1898.

Les années suivantes se déroulent sans grand changement. Deux classes fonctionnent, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles dans la Maison d'École du village jusqu'en 1925. M. - Mme Chaneaux assurèrent la dernière année de classe en "poste double".

Après la dernière guerre, par suite du dépeuplement du hameau des Arcets, l'Inspecteur d'Académie demande que l'école soit transférée aux Rivières; ce hameau ayant une population scolarisée plus importante.

A la fin de 1949, l'école fonctionne provisoirement dans une ferme achetée par la commune; en 1953, après divers aménagements, elle sera définitivement installée dans des locaux neufs et adaptés.

La Maison d'école du village est améliorée: de grandes baies sont ouvertes en 1954.

Le poste d'instituteur à Prémanon, depuis la fin de la guerre, pour différentes raisons, (éloignement, manque de transports en commun, classe à "tous les cours", logement...) n'est que peu convoité par les enseignants. Les parents voient défiler avec regret et stupéfaction de nombreux instituteurs, le plus souvent suppléants, et ce n'est qu'en 1969, avec l'arrivée de M. Gaboriau qu'enfin le village se voit doté d'un instituteur permanent car il restera à son poste jusqu'en 1986.

L'école des Rivières, faute de suffisamment d'enfants scolarisés, fermera en 1978 ; cela correspond au départ à la retraite de M^{me} Prost, dernière institutrice.

Dans le même temps, la population du village est également en nette diminution ; l'école est souvent menacée de fermeture mais grâce à un large ramassage scolaire le poste d'instituteur est assuré. C'est un bien car le développement du tourisme et une politique volontariste du conseil municipal permettent l'implantation d'H.L.M. et de lotissements contribuant à l'apport d'une population jeune.

En 1981, la salle de classe s'accroît du local libéré par le secrétariat de mairie, transféré dans le bâtiment de l'ancienne Poste.

En 1984, l'instituteur prévoit pour la rentrée un effectif de 37 enfants scolarisables à partir de 3 ans.

Cela incite, bien entendu, à la demande de création d'une classe maternelle qui est obtenue pour la rentrée 84, grâce à une action soutenue des parents d'élèves et à la compréhension de la commune.

L'ancienne salle de classe des filles, située à l'étage, longtemps occupée par le service du cadastre, puis servant de salle de jeux pour les jeunes gens du village, est réaménagée et affectée à la classe primaire. La salle du rez-de-chaussée, plus grande et mieux placée, est réservée à la maternelle.

En décembre 1984, le bâtiment du restaurant scolaire est inauguré.

Cependant, la population scolaire augmentant, la salle de classe Primaire devient trop exiguë et la maternelle nécessite des locaux plus fonctionnels et mieux adaptés. Elle est donc implantée dans l'ancienne salle des Fêtes de la maison communale, réaménagée selon les normes en vigueur, avec adjonction sur l'arrière d'un préau chauffé.

La classe primaire revient au rez-de-chaussée dans la salle libérée par la maternelle.

Voilà brièvement relatée la vie des écoles de notre village. L'évolution démographique exigera peut-être d'autres équipements ?



Ancienne école des Arcets.

Liste des instituteurs et institutrices ayant exercé sur la commune de Prémanon

1790 : Claude-François GRENIER-BOLEY – 1808 : Le Sieur VANDEL - Pierre François DUNOD – 1811 : Pierre Germain CHAUVIN – 1819 : Antoine Pierre AMIEZ – 1824 : Anne Catherine LACROIX – 1828 : Grand-Pierre APOLINAIRE – 1839 : Mlle PAYET – 1841 : Mlle BAILLY-BECHET – 1842 : Eugénie MAILLET-GUY – 1853 : Jean-Marie SECRETAN – 1857 : Charles-Auguste CHEVASSUS – 1862 : Jules BOURGEAT – 1863 : Marie-Hortense BONNEFOY – 1864 : Jean-François MOIRETES - Marie-Eugénie LAMY – 1865 : Gabriel BABET – Irénée PECHENOD – 1866 : Félicie BOURGEOIS - Eugène MICHAUD – 1867 : Eugène MICHAUD – 1868 : Eugène MICHAUD – 1870 : RANCET-BONAUD – 1872 : Louis-Gaston NICOD – 1873 : Justin GAILLARD - Félicie BOURGEOIS - Gabriel BABET – 1881 : Joséphine GRAPPE – 1882 : Clémence BANIOD - Lucie DOUDOUX – 1883 : Séraphin GAILLARD – 1885 : Mlle MONNOYEUR - Marie-Amélie BOURGEAT - Emmanuel WILLERME – 1895 : Louis-François JEUNET - Mme JEUNET, maîtresse de couture – 1896 : Paul DOLE - Marguerite GUYON - Mlle MOREL - M. GAILLARD – 1898 : Mme GAILLARD – 1910 : Elise FATILLON - Louise ZANADA – 1911 : Léon-François ROLLET – 1912 : Mlle MONNERET – 1913 : Mlle VANNIER – 1914 : Mlle DANTON - M. DAYET pour assurer le service pendant la période des hostilités – 1917 : Mlle PROST-BOUCLE – 1919 : Mlle MORTIER – 1922 : André CHANEAUX – 1924 : Mlle GARNIER – 1925 : Mlle PITET – 1926 : Mlle HUMBERT – 1927 : Mlle VIVERGE - Marcel ROYER – 1932 : Mme FOURREY – 1935 : René OYSEL - Gabriel MARTIN – 1936 : Hugues MARGUERITTE – 1942 : Mlle DALLOZ - M. PUTOD - Odette VINCENT – 1943 : Mme MERMET – 1944 : M. PUTOD - Mlle BARELLE – 1956 : Mlle Andrée JACQUIER.

De septembre 1957 à septembre 1961 : Mme GENILLON Huguette.

De septembre 1961 à septembre 1962 : M. MENGELLE Jacques.

De septembre 1962 à septembre 1963 : Mme CRETIN-MAITENAZ Bernadette.

De septembre 1963 à septembre 1964 : Mme VUILLET Nicole.

De septembre 1964 à septembre 1969 : Mme MARTELET Marie-Claude.

De septembre 1969 à septembre 1970 : Mme FLEURY.

De septembre 1970 à septembre 1986 : M. GABORIAU.

Depuis septembre 1984, ouverture de la classe maternelle et de la cantine scolaire.

Depuis septembre 1986, Mme PERRET remplace M. GABORIAU.

Mme PROST a exercé à l'école des Rivières, de l'ouverture 1953 à la fermeture en septembre 1978.

Économie

Agriculture

Le climat haut-jurassien n'a jamais été très propice aux cultures. Pourtant, à la création de la commune, Prémanon était peuplé exclusivement par des paysans.

Ceux-ci sont apparus dès le IX^e siècle, alors que le territoire appartenait à l'Abbaye de Saint Oyend de Joux (Abbaye de Saint Claude) et étaient de véritables colons ayant acquitté un droit "d'entrage". Appelés albergataires (du mot albergement qui signifie location de terre à bail perpétuel), ces derniers, à leur mort ne pouvaient léguer leurs terres librement. En général, ils étaient autorisés à les donner en héritage à leurs "communiers", c'est-à-dire des parents "vivant au même toit, au même feu, au même pain". C'est en 1537 que la mainmorte, état des vassaux privés de la faculté de disposer librement de leurs biens à leur mort, est abolie pour la première fois. Remise en vigueur en 1546, ce n'est qu'en 1789 qu'elle aura définitivement disparu.

Auparavant, les habitants qui se sont succédés étaient des hommes très pauvres qui tentaient, avec les moyens limités de l'époque, de retirer de cette terre ingrate et avec ce climat hostile, de maigres moyens de subsistance. Les cultures se limitaient aux jardins et l'élevage à une vache (deux au maximum), un cochon et quelques volailles.

En 1349 la peste ravage le plateau et jusqu'au début du 13^e siècle tout signe de vie humaine a disparu de la région. Les terres qui avaient été défrichées sont à l'abandon et la nature reprend ses droits.

Réapparition de l'homme en 1435 : le Duc de Savoie installe "douze éleveurs" dans la vallée des Dappes. Cette appellation n'a pas à cette époque la signification que nous lui connaissons aujourd'hui. Un éleveur ne possédait que quelques bêtes à cornes (moins de dix) et pratiquait également la culture. On note l'absence d'ovins; dans aucun texte nous ne trouvons trace d'élevage de moutons.

De plus en plus la région se peuple et ce sont en majorité des paysans qui composeront la population lorsque en 1766 est créée la succursale de Prémanon (Paroisse de Longchaumois). Il est évident que tous ont, en outre, une autre activité : forgeron, menuisier, charpentier, meunier, etc.

Le premier cadastre établi date de 1822 et nous indique avec précision les différentes superficies des terres : les parcelles labourables représentent 513 ha, les prés et prés-bois 368 ha et les bois 968 ha. Concernant ces derniers, il est remarquable de noter que les résineux ne représentaient que 87 ha!

La superficie des terres labourables est donc relativement importante à cette époque. On y cultive l'orge et l'avoine principalement et, dans une moindre proportion, la pomme de terre.

L'élevage représente une part non négligeable, puisque l'on relève dans une délibération du Conseil Municipal du 8 Mai 1833, au sujet des travaux de la route de Prémanon-Morez, que sont livrés dans cette ville 7 à 800 quintaux de fromages produits à Prémanon.

Les fruitières ou fromageries étaient nombreuses. Nous n'avons aucune certitude sur leur nombre exact, ni sur leur emplacement (excepté pour quelques-unes dont les bâtiments existent encore actuellement). Pourtant, il est quasiment certain que c'est au moins une dizaine de fruitières qui existaient sur Prémanon ; deux ou trois à la Darbella, le même nombre au Village et au Mont Fier, et très certainement quatre ou cinq "sur" les

Arcets et les Rivières. Au village, deux des fromageries étaient exploitées par Pierre Aimé Buffard-Moret et Xavier Barthélémy Prost ; aux Arcets, un fruitier s'appelait Célestin Lamy et, en Fuant le Bas, il se nommait Jean-Baptiste Lamy. En 1853, on recense environ huit fromageries qui sont approvisionnées par 456 vaches et le produit moyen est de 37.000 kg de fromage.

L'existence de ces fromageries est encore très proche puisque le début de leur disparition ne date que des années 30. Cela coïncide bien évidemment avec la diminution de la population : 781 habitants en 1886, 336 en 1931 !

La dernière fromagerie, dont le bâtiment est encore utilisé, se situe au Village. Celle-ci a été créée le 27 Mars 1855 par : Claude Xavier Grenier-Boley, Joseph Augustin Mayet et frères, Jean Célestin Grenier, Pierre Alexis Grenier, François Germain Jacquemin-Guillaume, Pierre Auguste Grenier, Joseph Emile Grenier, Pierre Honoré Jeanprost, François Julien Jeanprost Veuve Xavier Guillaume-Prince, Jean Célestin Romand, Emanuel Prosper Romand, Antoine Stanislas Vandiel, - Joseph Désiré Vuillet, Jean Julien Romand, François Constantin Prost, Veuve Gabriel Romand, Célestin Vuillet Veuve François Prost-A-Cile. Tous coopérateurs.

Les derniers fromages fabriqués à Prémanon, l'ont été à la fromagerie de la Halle (actuellement les Jouvencelles).

Grâce à la richesse des pâturages, la fabrication était exclusivement faite de fromages de gruyère et de bleu. Concernant ce dernier, le syndicat des producteurs de Bleu du Haut-Jura (Gex-Septmoncel) a intenté un procès en 1935 pour faire délimiter judiciairement l'aire de la production dudit fromage. Dans les attendus du jugement, concernant la commune de Prémanon, il est dit qu'un certificat de son maire atteste que le Gex-Septmoncel a été fabriqué anciennement par plusieurs sociétés de fromagerie et que des vieillards certifient avoir vu et entendu dire que ce fromage était fabriqué depuis très longtemps à Prémanon.

Le 20 Novembre 1898, le Conseil Municipal demande l'ouverture d'une foire à Prémanon. Celle-ci aura lieu le 20 Septembre de chaque année. Cette date est choisie car cette époque correspond à la fin des alpages et les propriétaires ont beaucoup de bêtes à vendre. Nous ne savons pas avec exactitude quand cette foire annuelle fut interrompue, mais il est quasiment certain qu'elle ne dura pas très longtemps.

La population du village diminuant régulièrement, les fermes disparurent peu à peu et de dix sept cultivateurs en 1866, 23 au début du siècle, il n'en reste actuellement que cinq. Ce nombre continuera malheureusement à baisser et dans un bref avenir une ou deux fermes seulement subsisteront sur la commune.

On peut se poser la question de l'utilisation future des terres. En effet, actuellement, la diminution de l'élevage dans notre région est compensée par la location des pâtures à des éleveurs suisses. On peut se demander ce qui se passera, si comme la logique le voudrait, le nombre de bêtes diminue très nettement. Reviendra-t-on à certaines cultures ? C'est peu vraisemblable. Le bois prendra-t-il la place laissée vacante par les prairies et les éleveurs deviendront-ils des forestiers ?

L'artisanat

Nous avons déjà évoqué l'artisanat lors de notre étude sur l'agriculture. Ces deux activités sont, en effet, dans notre région, intimement liées, car depuis très longtemps les agriculteurs étaient également artisans. Dans un premier temps, ceux-ci exerçaient des professions artisanales qui dépendaient directement de leur activité agricole. Mais, peu à peu, une spécialisation est apparue et c'est vers 1778 que les premiers ateliers furent créés.

Un des premiers à s'installer sur le territoire de Prémanon, plus précisément aux Arcets et aux Rivières, fut Pierre Hyacinte Caseaux. Cet homme qui allait s'illustrer un peu plus tard d'une manière dont on reparlera, créa en 1778 une fabrique de pointes de

Paris, lesquelles étaient utilisées principalement pour clouer les tavaillons des toits et des façades de maisons.

On peut estimer que c'est aux environs de cette date que les premiers artisans, spécialisés dans une fabrication bien précise, apparurent à Prémanon. Ceux-ci s'installèrent presque exclusivement dans la partie basse de la commune, à savoir les Arcets, les Rivières et le Bief de la Chaille.

La base d'imposition foncière du 6 Juin 1823 nous indique qu'il y avait sur la commune un cylindre, une tuilerie, une clouterie, deux forges, six moulins et huit scies.

C'est en 1809, que Caseaux, décidément très entreprenant, car il possédait également un cylindre (roue à moudre), installa une fabrique de tuiles. Celui-ci constate que la terre, extraite du champ voisin de son atelier des Rivières, donne de la tuile d'une excellente qualité. Il est vivement encouragé par la municipalité de Morez qui y voit un intérêt contre le feu, les toits étant recouverts de bois qui s'enflamme très facilement : "l'on voit s'élever de toutes parts des fusées, des tourbillons d'étincelles, qui redescendent comme une pluie de feu sur nos couverts de bois secs et légers" (Conseil municipal de Morez du 27 Juin 1811).

En 1815, deux moulins sont exploités aux Rivières par Joseph Marie Buffard, alors qu'au même endroit, Joseph Marie Grenier, le Maire de la commune, possède une scierie. Sur la Biennette, entre les biefs, l'eau des ruisseaux était également exploitée au mieux. Ainsi Joseph Aimé Prost, l'héritier de Célestin Alexis Prost, et François Célestin Prost exploitaient des scieries, ce dernier possédait également un moulin.

Sur le Goulet Bayard, près du Bief de la Chaille, en face des moulins Grenier, Joseph Marie Gindre exploitait à la fois une scierie et un moulin.

Entre le hameau du Bief de la Chaille et les Cressionnières, les scieries et les moulins étaient également nombreux. Ainsi Manuel-Gauthier avait une scierie au début du Bief des Cressionnières. Sur le Bief de la Chaille, Joseph Marie Prost-Dame avait un moulin, une scierie fonctionnait également sous la conduite de Célestin Barthélémy Prost, alors qu'Aimé Victor Pichoux-Tournier travaillait le fer dans une forge située sur le chemin de la Darbella. Un autre Pichoux-Briant Jean-Baptiste, était forgeron à la Joux-Dessus, alors que plus haut, Chez les Charles, il s'occupait également d'une fruitière.

La combe du Mont Fier était un centre d'activité très important, quatre scieries y étaient exploitées par Jean Baptiste Romand, Claude François Buffard, François Buffard et Charles Joseph Buffard-Moret, ce dernier gérait également une fruitière.

Les moulins et les scieries étaient bien souvent installés dans le même bâtiment, ou tout du moins à proximité immédiate. Cela pour rentabiliser les travaux nécessaires pour l'utilisation de la force hydraulique, les châssis des scieries et les moulins à trois tournants, c'est-à-dire à trois roues, demandant une forte puissance. Dans les moulins de ce type, une roue était utilisée pour le grain, une pour la scie et une pour le batteur : parfois le batteur était remplacé par une foule.

Le fleuron de l'artisanat prémanonier est sans nul doute la lunetterie. Sans vouloir vexer nos voisins moréziens, nous affirmons que les premières lunettes françaises ont été fabriquées à Prémanon.

La lunette, avec ou sans branches, n'a pas été conçue dans notre région au cours du XIX^e siècle. L'utilisation de lentilles à titre d'aide visuelle date de l'antiquité ! (pierres genre émeraude ou autres). L'on relève au Moyen-Age l'utilisation du bécicle ou bésicle. Ce dernier se tenait à la main et se plaçait devant l'un ou l'autre œil. Au XIII^e/ XIV^e siècle, on utilise deux bésicles dans une monture. Ces ancêtres des lunettes n'avaient pas de branches. Vers le milieu du XVIII^e siècle, apparition des lunettes à branches. Celles-ci, pas très répandues, étaient confectionnées par des artisans.

C'est en 1796 que furent fabriquées, à Prémanon, les premières lunettes par Pierre Hyacinte Caseaux (toujours lui !). L'atelier de celui-ci se situait aux Rivières. Selon le "Tableau des échantillons des produits de fabriques de Morez et des environs envoyés

à l'exposition nationale du 25 Mai 1806 à Paris par la voie de la Préfecture", les seuls fabricants à cette date sont Caseaux et un nommé Jean Baptiste Lamy-Piarret.

En 1814, Caseaux mourut ruiné, mais la lunetterie continuait aux Arcets avec Jean Baptiste Lamy, cultivateur qui avait appris à travailler les lunettes auprès de Caseaux, puis avec ses fils Pierre Hyacinthe et Jean Célestin. Pierre Hyacinthe, qui était le filleul de Caseaux, avait appris son métier chez celui-ci et fut placé chez un opticien pour se perfectionner. Vers 1820, il s'installe à Morez, alors que son frère Jean Célestin continue la fabrication aux Arcets. A partir de 1810, une troisième fabrique de montures de lunettes « dont les essais donnent des espérances de rivaliser avec les fabriques anglaises pour la façon, la propreté et le poli » s'établit à Prémanon, celle-ci est tenue par Colin l'Aîné (ou Colin l'Ane). A cette époque la production n'est que de 3 600 paires par an, vendues en France et en Suisse exclusivement.

Puis arrivent les Michaud, Grenier, Lamy Frères, Baud Guillaume Frères qui sont négociants-fabricants. Au recensement de 1886, on compte une centaine de personnes qui se déclarent "lunettiers", plus de 140 en 1891. Mais en 1896, on n'en trouve plus que 79.

Les ateliers des fabricants, 3 ou 4 sur la commune selon les époques sont situés à proximité des ruisseaux. La force motrice est l'eau amenée sur une roue à aubes par un "arrivoir" (canalisation à ciel ouvert) sur lequel il est fait une retenue d'eau pour régulariser le débit. On fait tout à partir de cette roue, montée sur un axe, qui entraîne les outils par des jeux de poulies et de courroies. Il faut entraîner le laminoir qui donnera la force et la rainure des cercles à partir de bottes de fil rond, découper les pièces brutes à partir de barres de métal de différentes sections, façonner les nez des lunettes ou découper les ressorts de pince-nez, fabriquer les branches...

Toutes les pièces, soudées chez le fabricant, sont ensuite réparties chez les ouvriers à domicile à Prémanon, la Mouille, Longchaumois, les Rousses...

Des pièces brutes, qu'ils percent, scient, taraudent pour le passage des vis et des axes, ces "finisseurs" de lunettes ou "ébaucheurs" de pince-nez en font de véritables pièces de mécanique miniaturisées. La régularité des pièces façonnées à la lime, le "coup de patte" de chaque ouvrier permettaient de reconnaître l'auteur du travail.

En blouse bleue, le "carnier" à l'épaule, (grand sac de cuir noir, rigide et à soufflets), l'ouvrier allait, le samedi en général, livrer son travail de la semaine et en chercher pour la semaine suivante. Une halte chez l'Hortense, aux Arcets, ou chez La Clémence, aux Rivières, le vin y était bon, donnait l'occasion de se rencontrer et d'apprendre les nouvelles.

Les jours de livraison étaient aussi ceux dont profitaient les finisseurs pour aller jusqu'à Morez faire provision "chez le John" (maison Lacroix qui existe toujours) de limes de toutes sortes, importées de Suisse, et de pieds d'acier de différents diamètres pour faire des forets, des tournevis et des poinçons.

Puis, une à une, les usines sont transférées à Morez où les relations commerciales sont plus faciles.

En 1907, il y a encore avec les quatre frères Guillaume, trente lunetiers et lunetières à l'usine des Rivières.

Après la guerre de 14-18, on constate la chute vertigineuse des emplois de lunetiers sur la commune.

La fabrication mécanique des pièces ne permet plus de donner suffisamment de travail à domicile.

Actuellement les Prémanoniers lunetiers travaillent, les uns, peu nombreux, à domicile, et les autres se rendent chaque jour dans une usine à Morez.

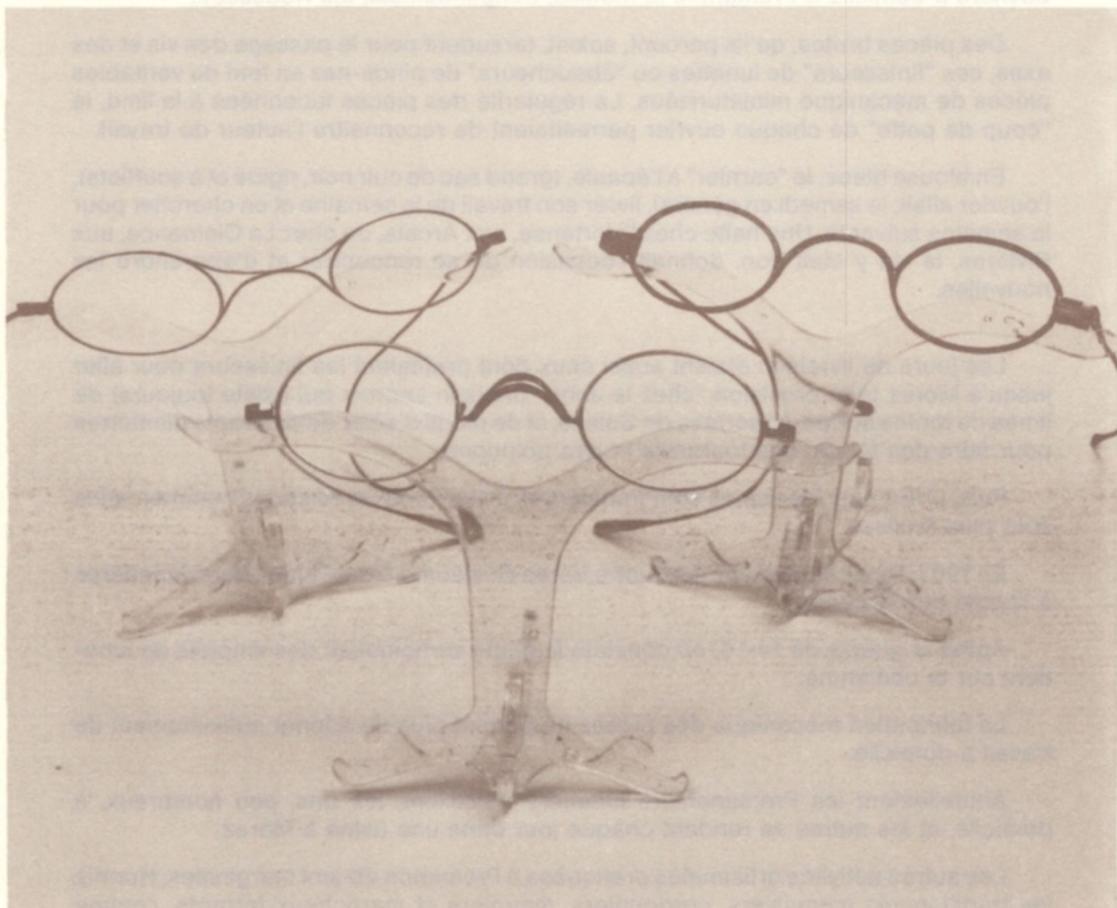
Les autres activités artisanales pratiquées à Prémanon étaient marginales. Hormis les traditionnels menuisiers, cordonniers, meuniers et maréchaux-ferrants, comme

nous l'indique un document de 1866 (la liste des souscripteurs en faveur des inondés du midi), existaient également à Prémanon un horloger, un lapidaire, un tisserand et trois voituriers. Ces activités disparurent rapidement, mis à part les lapidaires (deux étaient recensés en 1895) qui existèrent jusqu'à une époque récente, mais, bien souvent encore, en complément d'une activité agricole.

Le bois a toujours tenu dans notre commune un rôle important. Nous avons déjà évoqué les nombreuses scieries qui étaient installées depuis très longtemps. À la création de la paroisse, ce sont environ cinq scies qui fonctionnent. Ce nombre va rester à peu près constant pendant tout le XIX^e siècle, puisqu'en 1895 l'annuaire des communes nous révèle que François Grenier, Jules Grenier, Francis Prost et Cyrille Lacroix exploitaient une scierie à Prémanon. Il y a peu d'années que les dernières ont cessé leur activité puisque la scierie Julien Prost, des Rivières, a été détruite par un incendie dans les années soixante et la scierie Jacquemin, du village, a cessé toute activité en Août 1971. Concernant toujours le bois, des activités dérivées, tel que les tourneurs ou layetiers ont existé sur Prémanon (trois étaient recensés en 1895). Actuellement existe un atelier de tableterie, géré par Maurice Jeanprost.

Il est à noter que sur les 2753 ha de la commune, 1275 sont des bois et que seulement 8% de ceux-ci sont communaux, le reste appartenant à des particuliers.

Un des seuls artisans exerçant dans notre commune actuellement, pratique une activité originale. André Bourgeois est taxidermiste. Il redonne ainsi aux animaux morts "une seconde vie".



Le commerce

Concernant cette activité nous n'avons que très peu de renseignements précis. Il est peu probable que le commerce ait été très florissant à Prémanson depuis la création de la commune.

Vers 1857, les textes que nous possédons parlent de deux aubergistes. En 1866, on évoque l'existence d'un marchand de vin, d'un épicier, de cinq aubergistes!... alors qu'en 1895, ces derniers officiaient encore, mais il y avait quatre épiciers et deux merceries. Les cabaretiers ou aubergistes étaient Chevassus, Ferrux, Grenier-Boley, Combe et Prost; les épiciers Chevassus, Durafourg, Prost et Grenier-Boley; les merceries étaient tenues par Durafourg et Grenier-Boley: on peut en déduire que ces négoce étaient tous pratiqués dans les mêmes locaux et que l'on était en même temps cabaretier, épicier, mercier ou autre. On peut en conclure que, tout compte fait, le nombre de commerçants était très peu élevé.

Jules Prost était le débitant de tabac en 1880, et celui-ci se plaignait amèrement de la faible quantité d'herbe à Nicot qu'il avait à vendre. Il proposait de doubler son attribution "car le quinze du mois tout était vendu, et que cela favorisait la contrebande avec la Suisse".

La vie de ces commerces dépendait bien entendu du nombre d'habitants. Aussi, lorsque la commune commença à se dépeupler, ceux-ci disparurent petit à petit. Les derniers connus, avant l'arrivée du tourisme, étaient tenus par la famille Baud (café-épicerie) et le dernier existant encore dernièrement était le Café Masson ou, plus localement, "Chez La Margot".

Quelques idées des prix pratiqués :

1875 : Prix du pain = 20 centimes la livre.

1886 : Coût d'une sage-femme pour la commune : 240 F (à l'année).

1933 : Sept repas dans une auberge = 78,50 francs

1934 : L'heure d'un ouvrier maçon-terrassier = 2,50 francs

Le mètre cube de pierres cassées = 10 francs

1935 : Déblaiement de la neige = 9034 francs pour l'hiver.

Depuis les années 70, les quartiers des Jouvencelles et de la Darbella, ainsi que le village, dans les années 80, connurent une explosion commerciale due au tourisme. De nombreux commerces se créèrent, ceux-ci dérivant directement des besoins engendrés par le tourisme : restaurants, hôtels, locations et ventes de ski. Les autres, tel que épicerie et bureau de tabac-journaux, ne fonctionnent que pendant les saisons touristiques.

Le commerce

Comment cette activité nous a-t-elle servi ?

En 1957, les taxes que nous payons partent de deux subventions. En 1955, on trouve l'existence d'un marché de ski à la fin de la saison de ski subventionnée.



L'École Nationale de ski de fond et de saut (ENSF).

Dans les années 70, les quartiers des touristes et de la Gabelle, ainsi que le village, dans les années 80, connaissent une explosion commerciale dès le printemps. De nombreux commerces se créent : ceux-ci dérivent directement des besoins engendrés par la location : restaurants, hôtels, locations et ventes de ski. Les autres, tel que épicerie et bureau de l'après-jour, ne fonctionnent que pendant les saisons touristiques.

Le tourisme

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le tourisme n'est pas récent à Prémanon.

Des vacanciers viennent respirer le bon air de la montagne depuis 1914 !

Les premières maisons qui ont accueilli des touristes ont été la famille Masson du Goulet, chez Durafourg, (anciennement Chalet des Trolles), chez Grenier (la ferme d'Amont). Généralement, ces premiers estivants étaient des gens aisés qui étaient très fidèles à leur lieu de villégiature : ainsi la Ferme d'Amont accueillit pendant de très nombreuses années M^r Boudrat, Directeur de l'école d'horlogerie de Lyon.

Les premières colonies de vacances firent leur apparition en 1929. Les premiers à imaginer cette formule à Prémanon furent les dolois de Rivières et Sapins, à la colonie du Mont Fier et les Sœurs Bleues chez Jeanprost au Creux Noir, mais beaucoup d'autres suivirent. Prémanon a concentré sur son territoire le plus grand nombre de colonies de vacances de toute la région. Encore maintenant il en existe beaucoup qui se transforment petit à petit en centre permanent et familial de vacances (1). Les colonies étaient initialement prévues pour changer d'air les petits citadins qui, à cette époque, ne partaient pas en vacances avec leurs parents. Il faut reconnaître qu'au début la vie des "colos" était rude et celles-ci ressemblaient plus à des écoles militaires qu'à des maisons de repos. Tout ceci allait évoluer très vite et un engouement certain pour cette forme de vacances allait apparaître, dès la fin de la guerre, jusque dans les années 1970.

L'explosion touristique date des années 1960. Avant la seconde guerre mondiale, une approche avait été tentée avec l'installation d'un "tire-fesses" au Tabagnoz (1936). Mais c'est en 1950 que le téléski des Tuffes fut mis en service et d'autres suivirent : les Jouvencelles en 1960, Beauregard et les Jouvenceaux en 1962, le Balancier en 1966, la Darbella en 1968 et en 1972.

L'industrie de la neige a été la providence de la montagne. Beaucoup d'emplois ont été créés et un nombre important de commerçants, artisans et industriels s'installèrent dans la suite logique de cet engouement pour la neige. Notre région a aussi le grand avantage de pouvoir proposer toutes les formes de ski grâce à une configuration idéale du terrain et grâce aussi à un enneigement exceptionnel. De ces faits découlent la création d'un formidable réseau de pistes de ski de fond mais également l'installation de structures telles que l'École Nationale de Ski de Fond et de Saut (1970), les tremplins de saut à ski (1976) de la vallée des Rennes, la patinoire, une piste de ski de fond "coupe du monde" et, tout dernièrement, le village canadien qui sont des atouts non négligeables de l'économie locale. On pourra peut-être regretter que les équipements de ski alpin ne procurent aucun apport financier direct à la commune.

Grâce au tourisme, le dépeuplement de Prémanon a été stoppé. C'est dans une commune en pleine expansion que vivent actuellement environ 400 personnes.

Il est évident que le tourisme constitue actuellement la première industrie de Prémanon. Toute l'activité du village et son économie sont axées sur "l'or blanc". Aussi pour conclure, tirons-nous un signal d'alarme pour éviter qu'un jour Prémanon ne devienne un de ces villages fantômes ne vivant que durant les saisons touristiques et offrant aux quelques irréductibles qui souhaitent y vivre un visage de maisons aux volets clos ; sans vie et sans âme.

(1) Chalets : les Carlins, les Cressonnières, Hispano, les Jacobeys, la Jacquette, Peclat, les Trolles.

Aspects militaires

du Moyen-Age au XVIII^e siècle

Les grandes invasions de la fin des IX^e et X^e siècles ont épargné le Haut-Jura du fait de son éloignement mais surtout de ses défenses naturelles (rochers... Forêts...).

Les habitants de la plaine, fuyant les troupes, s'installèrent dans la Montagne, assurant ainsi le peuplement.

Quelques grandes dates jalonnent l'histoire de notre petite contrée.

- En 1535, François 1^{er} envoie un détachement de mercenaires italiens, commandé par Rance de Cere, au secours des Genevois assiégés par les troupes du Duc de Savoie ; stoppé à la Faucille, il fut refoulé, une grande partie des mercenaires se perdit dans les bois et les Savoyards firent un affreux carnage dans la forêt de la Frasse qui depuis porte le nom de Forêt du Massacre.

- Les Traités des Rousses de 1606 et 1648, fixant les limites entre la Bourgogne et Berne, faisaient suite à de nombreux incidents frontaliers.

- En 1639 pendant "la Guerre de 10 ans", les troupes du Duc de Weimar sévissent effroyablement, brûlant, pillant, violant, créant une grande famine dans le Jura et sur les terres de Longchaumois dont dépendait alors notre communauté, d'où le dicton ancien "Mauvais comme Weimar".

Il s'ensuit un état de guerre quasi permanent dont Prémanon eut à souffrir également jusqu'au rattachement de la Franche-Comté à la France, à la Paix de Nimègue en 1678.

Le Pays vécut ensuite dans un calme relatif jusqu'à la Révolution. Le service militaire était pratiquement nul, les troupes étant composées de volontaires.

Période révolutionnaire

Le 24 Juin 1790, les hommes et garçons de la Commune, capables de porter les armes "comparaissent en la chambre du Conseil à l'effet d'établir une Milice" (Garde Nationale) - "Ils étaient animés de zèle et de patriotisme pour soutenir les intérêts de la Patrie" -

Le Sieur Joseph Marie Prost est élu Commandant en Chef à la pluralité des suffrages et par acclamation ; sont également élus, Jean Baptiste Mouraud, Major - Jean Baptiste Grenier-Boley, Aide-Major - Joseph Emmanuel Grenier-Boley, Porte-Drapeau.

L'état-major se compose de 4 officiers, la 1^{re} Compagnie comporte 52 "unités", la seconde 53.

Le Capitaine de la 1^{re} Compagnie est Joseph Marie Grenier, celui de la seconde Joseph Buffard-Moret.

Par ordre du Roi et d'un Décret de l'Assemblée Nationale du 12 Juin 1790, il est établi un Registre des citoyens actifs de la Commune de Prémanon pour le Service de la Garde Nationale ; le recensement est fait par Cantons (hameaux) :

CANTONS	Nombre d'unités (hommes)	Âge de ..à.. ans	ACTIFS au regard du service	OBSERVATIONS
Les Arcets	41	18 à 79	28	20 mariés 14 garçons 7 veufs
Les Crottes	10	23 à 64	9	
Le Mont Fier	14	28 à 64	12	
Le Goulet	14	19 à 60	9	
La Tuffe	18	18 à 86	13	
Prémanon	48	19 à 78	30	
La Joux Dessus	20	18 à 70	18	
La Jacquette- Les Cressonnières	20	18 à 66	12	
La pièce de l'Intérim et Darbella	17	22 à 64	15	
Brigade de Prémanon et Darbella	13	24 à 49	13	Douaniers

L'année 1792 semble être pour certains une période de sentiments patriotiques exacerbés, on relève des déclarations de citoyens de ce type :

- "Moi Pierre Alexis Grenier-Boley, m'oblige à rembourser la somme de trois livres, si mon fils Pierre qui a appris à battre la caisse pour la Garde Nationale, refusait de faire son ouvrage" -

Cependant, en 1793, la Commune doit fournir 7 hommes pour s'engager dans les armées de la République : il n'y a qu'un seul volontaire, il faut donc en désigner six, un autre volontaire prendra la place de l'un d'eux.

"Ce jour 9 Mars 1793, An II, de la République Française, s'est présenté par devant nous Claude François Verguet, natif de Cinquetral, District de St Claude, âgé d'environ Quarante Quatre ans, nous ayant déclaré qu'il était garçon, qu'il s'est présenté volontairement en lieu et place de Jean Baptiste, fils de Pierre Prost de notre Municipalité, lequel avons accepté sauf que si le Commissaire de Guerre le recoive, conformément à l'article 16 du titre I dudit décret, lequel a déclaré être illettré. De ce enquis ainsi arrêté en Conseil les ans et jours susdits qui ayant été choisi, a proclamé soldat pour le recrutement de l'armée".

Cette même année, le Conseil Général fait perquisitionner dans les maisons pour rechercher les armes ; les enquêteurs se font traiter de canailles, mais pour 63 visites, ont trouvé : "8 fusils, 28 mauvais fusils, 1 fusil médiocre, 2 sabres, 1 épée".

Le 5 octobre 1793, il est procédé à une collecte de draps et de fournitures pour le Service des Armées ; les "dons patriotiques" produisent : "14 draps d'une qualité recevable, 7 couvertes, 3 traversins, 2 matelas, 2 paillasses" et un certain nombre d'habits dont : "10 chemises, 1 paire de bas de fil, 1 culotte coton, 2 guêtres draps, 2 culottes toile blanche, 1 pantalon cordé".

Par la suite, de nombreuses levées de soldats seront effectuées. Les transactions pour remplacement sont choses courantes moyennant la contre valeur de 1500 livres environ. Le riche peut ainsi échapper aux obligations militaires. C'est un procédé qui s'installe et qui se perpétuera de nombreuses années.

L'Empire

Durant les années 1805-1807, deux compagnies de chasseurs à cheval et 55 gendarmes protègent les 160 ouvriers qui construisent, dans la vallée des Dappes, la nouvelle route Paris-Genève. Les Vaudois harcelaient les ouvriers car ils n'admettaient pas, lors de l'érection du Pays de Vaud en Canton Indépendant, en 1805, que le territoire de la Vallée des Dappes leur eut été retiré par la déclaration du Gouvernement Fédéral en 1802. (échange contre le Fricktal).

Le 17 octobre 1807, plusieurs détachements de Grenadiers de la Garde, bivouaquant dans la Vallée des Dappes, furent surpris par "les neiges et les glaces" et un grand nombre d'entre eux moururent de froid.

La période 1808-1815 fut des plus difficiles car les guerres continuelles mobilisent beaucoup de jeunes gens et les victimes furent hélas trop nombreuses.

On voit dans l'incidence des guerres une chute sensible de la population du village qui passe de 780 habitants en 1790 à 682 en 1836.

Lors de la bataille des Rousses, le 2 Juillet 1815 un détachement de la Garde Nationale empêche les Autrichiens d'emprunter la rive gauche du Bief de la Chaille, les décourageant de tourner prématurément les redoutes des Rousses. Les Gardes Nationaux ayant participé à l'accrochage se replient sur Prémanon, sous la conduite du Rousseland Aimé Bonnefoy ; il les licencie puis va faire soigner sa blessure dans sa propriété du Boulu.

L'Armée régulière, quant à elle, se replie sur Morez.

De la Restauration au Second Empire

Jusqu'en 1830, de nombreuses réquisitions sont effectuées à Prémanon ; notamment des viandes et du foin pour les armées.

Lors d'une enquête le 16 Juillet 1831, la Préfecture posait la question : "Convient-il de comprendre la Garde Nationale de la commune dans un bataillon cantonal ?" La commune répond par l'affirmative "car cela ne présente que des avantages, il conviendrait de former une légion dans le canton, ce serait un moyen d'entretenir un sentiment de confraternité et les rapports de bon voisinage qui ont toujours existé parmi les habitants de nos montagnes et de resserrer les liens qui nous unissent. Nous ne formerions qu'un seul corps, une seule famille, qui aurait les mêmes intérêts à défendre, les mêmes avantages à espérer."

Un état récapitulatif des hommes des classes 1860 à 1866 appelés à faire partie de la position active des armées territoriales comporte 25 noms, mais seuls 4 hommes ont été mobilisés, 3 dans l'infanterie, 1 dans l'armée de mer ; cela indique une situation de relative accalmie par rapport aux autres années.

La période des guerres (1870, 1914-18, 1939-45)

En 1870, à l'appel de Gambetta, les célibataires de moins de 40 ans sont mobilisés ; 5 enfants du pays tombent au champ d'honneur :

Louis Honoré Prost tué à la bataille de Port Lesney (Jura) le 24-01-1871.

François Léon Grenier Truche tué à la bataille de Salins le 27-01-1871.

Jules Buffard Moret.

Jules Romand.

Auguste Paget.

Les Prussiens arrivent jusqu'aux Rousses mais ils ne viennent pas à Prémanon.

En 1914, le printemps et l'été sont très pluvieux ; la première coupe de foin se fait le 4 août, sans les hommes du village qui viennent d'être mobilisés.

Les 25 noms gravés sur le Monument aux Morts de la guerre 1914-1918 témoignent du lourd tribut payé par la commune à la "Grande Guerre" :

1914

David Henri Louis
Girard Adrien
Grenier Boley Louis
Vandelle Camille
Faivre Émile.

1915

Grenier Boley Constant
Grenier César
Buffard Victor
Morel Fourrier Alexandre

1916

Lacroix Clément
Grenier Félix
Baud Raoul

1917

Paget Jules
Grenier Boley Léon
Rossi Eugène
Marmillon Élie

1918

Dayet Frédéric
Pernot Victor
Pernot Léon
Grenier Élie
Lavenne Georges
Pernot André
Liboz Marcel

1919

Grenier Boley Aristide
Baud Léon

La dernière guerre 1939-1945 est ressentie à Prémanon comme dans beaucoup de villages du Haut-Jura dant toute son horreur. Plus proche de nous, elle peut être narrée par un contemporain de manière plus complète.

La période des guerres (1870, 1914-18, 1939-45)

En 1870 à l'appel de Gambetta, les combattants de moins de 40 ans sont mobilisés. 2 enfants de pays tombent au champ d'honneur :

Louis Honoré Piret tue à la bataille de Pont Cassery (Jura) le 24-01-1871

François Léon Grenier Tritel tue à la bataille de Salins le 27-01-1871.

Jules Buffard Honoré

Jules Romand

Auguste Piret

Les Prussiens arrivent jusqu'aux Rousses mais ils ne viennent pas à Frémanson

En 1914, le printemps et l'été sont très pluvieux ; le premier coup de tonnerre est fait le 2001, sans que les hommes du village qui viennent d'être mobilisés.



Monument de La Darbella.

Grenier Boisy Aristide
Gaud Léon

1918
Léon Marcel
Piret André
Lavigne Georges
Grenier Élie
Piret Léon
Piret Victor
Dayer Frédéric

La dernière guerre 1939-1945 est ressentie à Frémanson comme dans beaucoup de villages du Haut-Jura dont tous son ressort. Plus proche de nous, elle peut être née par un contemporain de manière plus complète.

La Résistance (1940-1944)

MAI 1940

C'est l'attaque Allemande, massive. Nos troupes reculent et c'est la Débâcle. Dans notre Région, les derniers soldats en retraite traversent Morez du 15 au 18 Juin et font sauter derrière eux la Route Nationale au Turu.

Un détachement allemand arrive à Morez et quelques side-cars se dirigent vers Les Rousses. Arrêtés au Turu, ils rebroussement chemin, prennent la route de Prémanon et réussissent à passer, bien qu'elle soit elle aussi coupée avant le Pont des Rivières. Ils pénètrent dans notre Village mais n'iront pas plus loin, regagnant aussitôt Morez.

L'Armistice du 22 Juin est accueillie avec soulagement car l'Armée Allemande semble invincible. La France est alors coupée en deux, et la ligne de Démarcation passe en bordure de Prémanon dont tout le Territoire se trouve en zone dite "Libre". Le passage de la ligne est formellement interdit par des postes fixes et des patrouilles. Pour la franchir, il faut obtenir des Ausweis (laissez-passer) qui sont délivrés au compte-gouttes.

Comme tous les Français, nos concitoyens demeurent désemparés devant la rapidité et l'ampleur du désastre qui a accablé notre Pays. Une grande confusion règne dans les esprits.

On fait généralement confiance au Chef de l'État, le Maréchal Pétain, pour limiter les dégâts. On le crédite également du fait que l'Occupation Allemande épargne le village.

Néanmoins, une première forme de résistance se manifeste dans notre localité par le passage en secret de la Ligne de Démarcation, pour le courrier au début et pour aider les personnes qui désirent gagner une Zone ou l'autre pour des raisons familiales.

Puis il s'agira de prisonniers évadés, de résistants recherchés par les Polices Françaises ou Allemandes, de Juifs. On franchit également clandestinement la Frontière Suisse, dans le Secteur des Cressonnières en particulier. Cette activité se poursuivra pendant toute la guerre, permettant les contacts entre la Résistance et les Représentants des Forces alliées contre l'Allemagne.

Peu à peu, au cours de la période 1941-1942, beaucoup se ressaisissent. Les causes de ce changement d'attitude sont multiples. On supporte de moins en moins l'absence des êtres chers, prisonniers en Allemagne. On prend conscience du poids de l'occupation d'une partie du pays, du pillage de nos ressources. Les difficultés de vivre s'accroissent.

Bien sûr, les habitants de Prémanon et des autres Communes rurales se débrouillent plus facilement que les Citadins en ce qui concerne produits laitiers, légumes,.. et viande, car l'abattage clandestin se pratique assez largement.

Cependant le rationnement s'étend à tout, textile, chaussures, savon, tabac, ... et il faut aller jusqu'à St-Claude pour se ravitailler. Et l'on découvre de plus en plus le vrai visage du Régime de Vichy, au service de l'Occupant. Chacun écoute Radio-Londres - "Les Français parlent aux Français" - malgré le brouillage des émissions, et l'espoir désormais s'attache à la France libre et à son Chef, Le Général De Gaulle. Les informations de nos voisins Suisses, par la voix de René Payot, à la Radio-Suisse Romande, sont réconfortantes.

D'ailleurs il apparaît que la Victoire finale du III^e Reich est loin d'être acquise : L'Angleterre n'a pas été écrasée sous les bombardements massifs qu'elle a dû supporter, l'U.R.S.S. est maintenant en lutte depuis le 22 juin 1941 contre l'Allemagne et les États-Unis sont entrés en guerre depuis le 22 juin 1941, avec leur formidable potentiel industriel.

Dans la Région de Prémanon, la Résistance, jusqu'alors individuelle, s'organise. Des habitants, tel que le Curé Barthelet et le Socialiste Claudius Chevassus des Jacobeys,

sont en relation avec le principal groupement du Jura non occupé, le Mouvement "Combat" regroupe la plupart des résistants socialistes, communistes et chrétiens.

Au cours du dernier trimestre 1942, des ouvriers de la Zone Occupée sont requis pour le travail en Allemagne. Des Jurassiens, Moréziens, en particulier, se réfugient à Prémanon, dans les maisons inoccupées, des hameaux surtout, et dans les communes voisines, pour se soustraire à cette contrainte. Certains trouvent une occupation chez les cultivateurs, d'autres poursuivent leur travail de lunetterie que continuent à leur procurer leurs employeurs.

Le mouvement s'accroît lorsque le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire en Allemagne) est organisé pour toute la France, en Février 1943, par le Gouvernement de Vichy. Les réfractaires devraient être privés de leurs cartes d'alimentation, mais certains Maires les leur remettent cependant malgré le risque encouru. C'est ainsi qu'agit par exemple, le Maire de Morez, Louis Paget, qui sera d'ailleurs le Chef de la Résistance de la Région de Morez lorsque s'organisera L'A.S. (Armée Secrète) créée par les Mouvements Unis de la Résistance, fin 1942 - Début 1943. A Prémanon, le Secrétaire de Mairie, Robert Gauthier, délivre des titres d'alimentation et des fausses cartes d'identité. La scierie Prost aux Arcets, voit ses effectifs grimper anormalement, un certain nombre de réfractaires y travaille fictivement !

C'est alors que commence à s'implanter à Prémanon le premier Maquis du Jura, un des premiers de France : le Groupe Margaine. Recherchés par la police vichysoise, Lucien Margaine, du Mouvement Combat, et quatre des ses compagnons, doivent quitter la Région Lyonnaise. Ils trouvent asile dans notre village en Novembre 1942, dans une maison au pied du Mt Fier, utilisée comme Colonie de vacances par la Paroisse de Dole, où se trouvaient des réfractaires de cette ville. Peu après il installe son P.C. non loin de là, dans la Colonie de vacances d'Autun, qui porte aujourd'hui une Plaque Commémorative. Son Groupe s'étoffe lentement en 1943 et voit arriver des réfractaires Jurassiens ou originaires d'autres Régions, de Lyon, Paris, St Étienne, du Midi, ainsi se constitue un maquis fort de 80 hommes environ, communément dénommé "Maquis de Prémanon-Lamoura".

Les Maquisards sont aidés et ravitaillés par Claudius Chevassus, le Curé Barthelet et les habitants de Prémanon.

Les Grosfilley, fromagers en gros à St-Claude, les ravitaillent également et les Maquisards transiteront souvent par leur maison, Quartier St-Blais.

Une aide précieuse leur est fournie par les Dirigeants Socialistes de la Coopérative "La Fraternelle" de St Claude, Edmond Ponard et Maurice Émain. La "Fraternelle" et ses succursales jurassiennes paieront très cher, en Avril 1944, leur soutien à la Résistance. Margaine est aussi en contact avec "Radio Patrie", un Réseau S.O.E. dont le Responsable pour St Claude est Maurice Émain. Ces réseaux S.O.E. ("Spécial Opérations Exécutives") sont organisés par les Services Secrets Anglais mais animés par les Français. Des liaisons existent également avec Dole et Morez pour le ravitaillement et le courrier. A Prémanon, la postière, Madame Guillaume, et son mari, facteur, jouent un rôle important d'intermédiaire entre les organismes de Résistance et les Maquisards. Une partie du ravitaillement est acheminé gratuitement par les transports Lacroix de Lons-le-Saunier. D'autres Groupes de Maquis s'installent entre Lamoura et Prémanon.

Il est bien difficile de garder secrète cette présence de Réfractaires et de Maquisards. La Police de Vichy et les dénonciateurs renseignent les allemands.

Une première alerte a lieu les 26 et 27 Octobre 1943. L'ennemi fait incursion à Prémanon, perquisitionne et procède à des arrestations. A l'évidence les allemands ne connaissent pas les emplacements occupés par les Maquisards du Mont Fier et sur la Tuffe et les habitants de Prémanon ne les dénoncèrent pas. Au contraire les Maquisards sont prévenus de l'arrivée des Allemands par le fils du facteur.

Environ 25 personnes sont rassemblées sur la place du village et une quinzaine emmenées à Besançon, dont les deux frères Buffard qui hébergeaient des Maquisards à la Tuffe, sont emprisonnées pendant 2 mois ; le curé Barthelet fera 8 mois de cellule.

Le même jour Margaine monte une embuscade entre Prémanon et le Mont Fier et oblige l'ennemi à se retirer.

Les maquisards quittent alors leurs cantonnements et occupent les chalets de la Forêt du Massacre. Et c'est là que se déroulera la grande attaque du 18 Décembre 1943. La Gestapo, appuyée par un grand nombre de soldats de la Wehrmacht, pénètre à Lamoura. Guidés par un ancien Maquisard (R.C.) qui a trahi, les Allemands arrêtent le boulanger, Charles Gruet-Masson, qui ravitaille les Maquis, ainsi que Georges Gruet-Masson et un Maquisard originaire de Lyon, Albert Massiéra. Ils veulent contraindre Charles Gruet-Masson à leur indiquer les emplacements du Groupe Margaine mais il les conduit à un chalet abandonné. Furieux, les allemands le brutalisent et l'exécutent sur place, au lieu-dit "Les Logettes" et ses deux compagnons subissent le même sort ; le chalet est incendié. Un cultivateur de La Pesse, Léon Grenard, qui se trouvait aux Jacobeys est abattu également. Connaissant les lieux, R.C. renseigne les allemands qui fouillent les maisons et incendient celle qui abritait le stock de ravitaillement des Maquisards, aux Jacobeys. Ils lancent alors leurs attaques dans la Forêt du Massacre. En plein hiver, dans la neige, les maquisards résistent. Mais peu nombreux, et faiblement armés (des révolvers et quelques mitraillettes) ils ne peuvent tenir contre des troupes disposant d'une forte supériorité numérique et d'un armement important. Emmenant leurs blessés, ils sont obligés de se replier et deux d'entre eux, Simon Monnet de St-Claude et Louis Brunel de Tavaux, sont tués en protégeant la retraite de leurs compagnons. La plupart des maquisards franchissent la Frontière Suisse, certains sans le savoir, et ils sont désarmés et internés. Ils s'évaderont par la suite et regagneront le Maquis. Un certain nombre, dont Margaine, parviendront à s'échapper vers le Tabagnoz et la Combe Mijoux ; ils rejoindront des Maquis de l'Ain - Ht Jura ou de Savoie. Margaine, arrêté en Mai 1944 alors qu'il assumait d'autres responsabilités dans la Résistance, sera déporté à Dachau mais en reviendra.

Le 20 décembre, les Allemands reviennent à Prémanon et arrêtent Claudius Chevassus. Celui-ci connaissait les risques qu'il encourait mais il ne voulait pas s'enfuir, craignant des représailles contre sa femme, impotente. Déporté dans les camps de concentration, il sera libéré après la victoire en 1945, mais mourut en 1949 des suites des souffrances endurées. Jean Grosfilley, dénoncé lui aussi par R.C., réussit à échapper à la Gestapo mais sa maison fut incendiée le 23 Décembre. Arrêté plus tard à Lyon, il mourut en déportation. La Région de Prémanon ne sera plus occupée par le Maquis pendant plusieurs mois, jusqu'aux approches de la libération.

Il s'agissait de ne pas attirer de nouvelles représailles sur la population et, d'autre part, le Responsable du Service de renseignements de la Résistance, Maurice Guepe ("Chevassus") considère alors que la "Région de Lamoura, Prémanon, La cure est brûlée".

En Avril 1944, au cours d'une opération allemande, contre les Maquis et la Résistance "civile", plusieurs communes du Grandvaux ont particulièrement souffert. Un certain nombre d'habitants sont amenés à Morez et emprisonnés à la "Philippi Casern" (École Privée - Quai Jobez). Brutalisés ou torturés, quelques uns d'entre eux seront exécutés le 15 Avril sur le Territoire de Prémanon, au lieu-dit "En Féli", sur le chemin du Pont des Rivières aux Arcets : Gustave Guillon, Président de la Fromagerie de Grande Rivière, Maurice Senot, également de Grande Rivière et Henri Verjus, Maire de St-Pierre.

Avec eux seront fusillés Albert Moureau de Morez et le Docteur Walder Mandel des Rousses-Lamoura qui soignait les Maquisards.

Mais le Maquis du Haut-Jura n'est pas détruit. Sous la direction de "Chevassus", il se réorganise et passe sous les ordres du Colonel Romans-Petit, Commandant des Maquis de l'Ain.

Après le Débarquement du 6 Juin 1944 en Normandie, les Allemands, croyant assurer leurs arrières, lancent un dernier assaut contre les Maquis de l'Ain et du Haut-Jura. Le 11 juillet, avec des moyens considérables, aviation et artillerie. Sur un vaste territoire, dans tous les secteurs, la bataille fait rage mais les Maquis résistent et se

regroupent au Crêt de Chalame, les 14 et 15 juillet. Quelques jours après, ils reprennent leurs actions de harcèlement et de sabotages, libèrent une bonne partie du Haut-Jura et resserrent leur étreinte sur les allemands qui se replient le long de la Frontière Suisse, devant l'avance rapide des troupes françaises et alliées débarquées dans le Midi et qui remontent la Vallée du Rhône et la route des Alpes.

A partir du 22 Août, l'Ennemi est pratiquement cerné par les Maquisards au Fort des Rousses et à Morez et contrôle de plus en plus difficilement la Route Nationale entre les deux localités. Les populations civiles, des Rousses en particulier, et également de Morez, ont cruellement souffert. Les habitants de Prémanon ont quitté le village et se sont réfugiés sur la Tuffe, au Mont Fier, ..., ... dans les maisons isolées. Pendant les Allemands n'y reviendront plus.

Les Maquisards occupent Prémanon et contrôlent le Secteur en direction des Rivières. Le Morézien Hugues Bassano, du Groupe Cyrus, est blessé mortellement le 21 août "Sur la Gueule", route des Rivières à Prémanon, par des coups tirés du Turu. Transporté à La Cure pour y être soigné, il devait décéder le lendemain.

A coups de tirs de canons et de mortiers, une maison et une remise des Rivières seront endommagées, sans trop de gravité.

Le 28 août, un Allemand est tué dans une escarmouche avec les Maquisards sur le chemin de Gouland, non loin du Pont des Rivières ; en représailles une maison proche est incendiée. Les Allemands conserveront jusqu'au 30 Août leur excellente position de surveillance et de tir du Turu.

Ceux qui occupaient le Fort des Rousses réussirent à le quitter dans la nuit du 27 au 28 Août et à rejoindre Morez. La ville sera libérée le 3 Septembre 1944, par l'action conjuguée des forces régulières et des Maquisards. Cette terrible période de notre histoire s'achevait.

La Médaille de la Résistance a été décernée à Claudius Chevassus et à l'Abbé Barthelet. La Citation à l'ordre du Régiment de la Commune de Prémanon déclare "Prémanon, Département du Jura, point de liaison entre les Services interalliés résidant en Suisse et les Organisations de Résistants du Jura, a hébergé d'importants effectifs de maquisards, s'est ainsi désigné à la vindicte de l'ennemi qui a arrêté de nombreux patriotes et détruit plusieurs immeubles.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec Etoile de Bronze.

Fait à Paris, le 30 Octobre 1950 -."

Maurice Genoudet
(Morez)

La vie associative à Prémanon

Loin dans le passé, les Hauts-Jurassiens et les Prémanoniers ont éprouvé la nécessité de s'unir pour affronter l'adversité et tout simplement donner libre cours à la vie.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE

Autorisé par décret Impérial du 31.12.1856, ce bureau de bienfaisance se réunira régulièrement chaque mois de mai pour voter les exercices financiers présentés par son receveur : "Considérant que le-dit compte de gestion est régulier, estime qu'il y a lieu de l'approuver".

Il a vocation de subvenir aux besoins des indigents et recevra, au départ, des legs parfois très importants (500 francs). Il place ces sommes d'argent en rente 3% sur l'État et défraie le médecin cantonal pour ses interventions (ex : transport d'un malade à Gex).

En 1876, le Ministre de l'Intérieur lui accorde une somme de 25 francs.

A partir de 1878, les procès verbaux de réunion mentionnent la liste des indigents bénéficiant de son aide et la nature de celle-ci (argent, pain, souliers, farine etc...)

Ces secours sont de l'ordre de 10 à 35 francs pour une dizaine de foyers nécessiteux.

Dès 1889, on sollicite régulièrement le Ministre de l'intérieur pour des "subventions" de 300 francs.

Un premier délégué à la commission cantonale est désigné en juillet 1906 en la personne de Monsieur PROST-TOURNIER.

C'est avec sérieux et "grande" sévérité que la commission administrative du Bureau de Bienfaisance étudie les demandes d'assistance aux vieillards, aux familles nombreuses et aux femmes en couches.

Pour bénéficier d'une aide à domicile ou d'un secours en argent, il faut être prémanonier de longue date et dans l'incapacité totale de "gagner sa vie".

Par delà les deux guerres, le Bureau de Bienfaisance continuera son œuvre pour devenir Bureau d'Aide Sociale.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

On retrouve l'organisation de la chasse à Prémanon en 1878 dans une délibération du Conseil Municipal.

La société intercommunale de chasse de Longchaumois était seule existante et s'était vue donner à bail, par la commune de Prémanon, le droit de chasse sur les propriétés qu'elle possédait aux lieux-dits Les Tuffes, la Darbella, et le Bois de Ban.

Le prix de location fut alors fixé à un franc l'an.

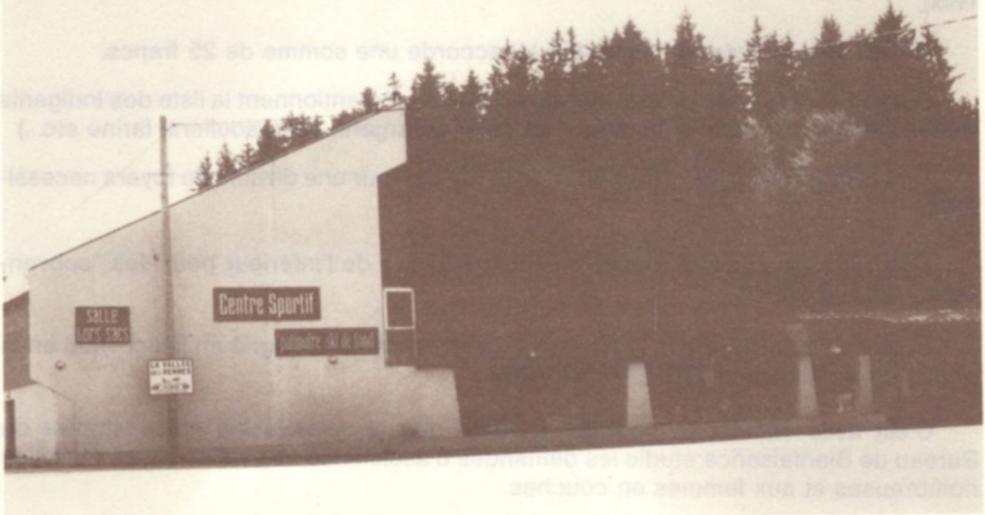
La vie associative à Prémaman

Loit dans le passé, les Hauts-Jurassiens et les Prémamanois ont éprouvé la nécessité de s'unir pour affronter l'adversité et tout simplement donner libre cours à la vie.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE

Autrefois par décret impérial en 1812, ce bureau de bienfaisance se réunissait régulièrement chaque mois de mai pour voter les exercices financiers présentés par son directeur. Cependant, une loi de 1838 a modifié son rôle, et depuis, il a pour mission de veiller à l'entretien des lieux de l'école.

Il a voté des subventions aux personnes âgées indigentes et recueillies, au profit de la commune, des sommes importantes (500 francs). Il place ces sommes à l'usage de la commune et de la commune de Prémaman pour les interventions (ex : transport d'un malade).



Pour bénéficier d'une salle à disposition ou d'un secours en argent, il faut être présent au conseil de la commune. Par ailleurs, le Bureau de Bienfaisance construit son œuvre par la mise en œuvre de la loi de 1838. Le Bureau de Bienfaisance de Prémaman a été créé en 1838.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

On retrouve l'organisation de la chasse à Prémaman en 1878 dans une délibération du Conseil Municipal.

La société intercommunale de chasse de Longchaume était seule existante et avait son siège à Prémaman. Par la commune de Prémaman, le droit de chasse sur les propriétés des habitants aux lieux-dits Les Tuffes, le Dardelle, et le Bois de Bâle.

Le prix de location fut fixé à un franc l'an.

En 1962, avec la loi Verdeil se créera à Prémanon l'Association communale de chasse agréée. (ACCA)

Les propriétaires suisses donnent eux aussi bail à l'ACCA, moyennant "le 1/2 chevreuil de l'Amédée" ! - qui consiste en un partage entre les chasseurs et le représentant des propriétaires suisses. -

Cette société compte aujourd'hui 36 membres et les chasseurs peuvent opter pour une carte communale ou intercommunale de chasse.

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUEL

La Société de secours mutuel est créée à Prémanon le 4.10.1900.

Les Hauts-Jurassiens se regroupent ainsi autour de "leur mutuelle" où cotiseront jusqu'à 68 familles.

Elle rembourse 50% des sommes restant à la charge de l'assuré. Les cotisations annuelles sont fixes au départ, puis modulables avec les risques couverts.

En 1955, la visite médicale coûte 288.00F et la cotisation annuelle à la mutuelle 200.00F !

LE COMITÉ D'ENTRAIDE COMMUNAL POUR L'ORGANISATION DES LOISIRS ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Il est créé le 19.06.1967 (vingt ans déjà !) à l'initiative de Monsieur Marius PROST qui en sera le Président jusqu'en 1982.

Sa vocation de départ est d'organiser, en plus de la Fête Patronale, les fêtes d'été et d'hiver à la Halle, aujourd'hui les Jouvencelles.

La première de ces fêtes d'été est organisée un mois seulement après la création de l'association et se solde par un très petit bénéfice mais un très grand succès.

Puis se succèdent, sans discontinuer, fêtes patronales, bals multiples, fêtes d'hiver, rencontres intervillages avec Longchaumois et Bellefontaine, et les nuits du ski où s'affrontent vigoureusement les Écoles de Ski du Plateau.

En 1982, le Comité va changer de statuts pour s'appeler "Comité d'Entraide".

Le Comité d'Entraide, outre ces manifestations spectaculaires, offre aux personnes âgées du village le dépaysement d'un voyage, le réconfort d'un repas et un colis pour Noël. Il contribue dans le même temps au fleurissement du village et lance l'idée de la patinoire dans l'ancienne scierie (mars 1973).

Avec le tourisme en expansion, il convient de soigner l'accueil et une location de skis est mise en place pendant l'hiver 73/74, qui rejoindra le complexe sportif en 1982.

Un temps fort de l'hiver 1977 est l'exposition "La Neige Autrefois" qui retrace à la salle des fêtes - en attendant un local permanent - l'histoire du déplacement sur neige.

Enfin depuis 1981, Prémanon accueille en février une course de chiens de traîneaux.

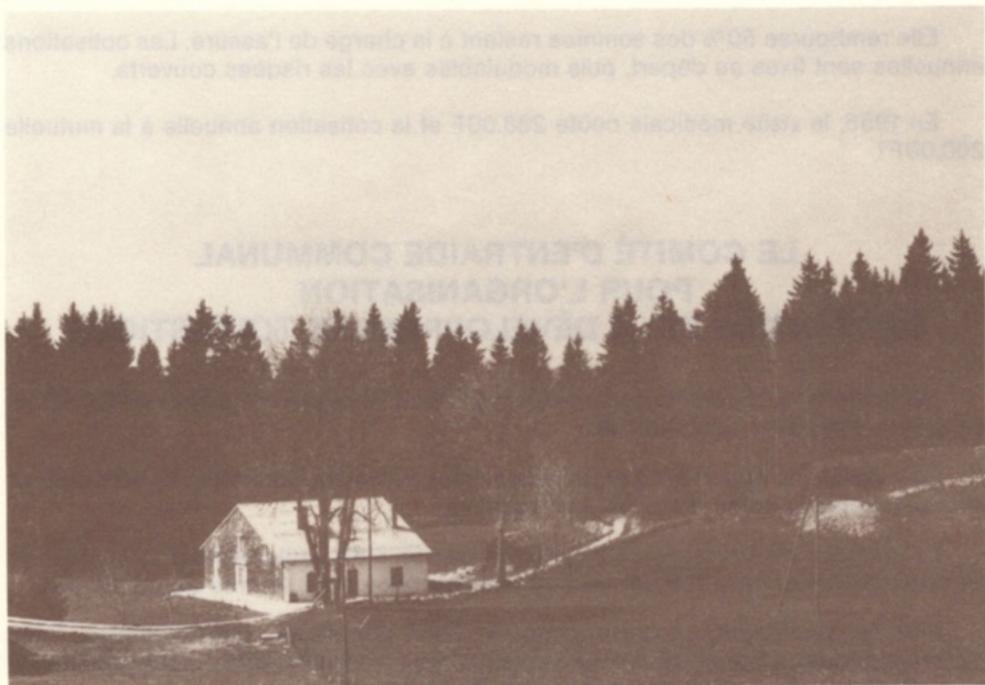
En 1983, une nouvelle vocation, un peu différente, se révèle avec la création de nouvelles sections sportives.

Ainsi naissent en moins de deux ans :

- les chemins pédestres avec la balisage de sentiers pour les promeneurs
- le ski-club où s'activent aujourd'hui près de 80 licenciés
- la gymnastique volontaire avec ses 20 participantes
- l'école de tennis pour les plus petits.

L'activité déborde maintenant à Prémaman où été comme hiver, les fins de semaine sont bien chargées. Le ski-club organise à lui seul près de 10 manifestations dont certaines au plan national ou international.

Ainsi donc, le Comité d'Entraide propose de nombreuses activités. En outre, cette année, tout le village s'est mobilisé pour organiser la FÊTE DU HAUT-JURA.



La ferme typique

L'Habitat

Nous avons jugé utile d'adjoindre à cette plaquette sur Prémaman un petit exposé sur l'habitat dans le Haut-Jura en partie tiré de livres de Marc Forestier, architecte conseil du Parc Régional du Haut-Jura.

Les vagues de peuplement préhistorique se font sentir en Franche-Comté surtout au début de la glaciation de Würm (-70 000 ans). Le climat est plus froid qu'à notre époque. L'homme de Néanderthal se déplace le long des vallées, et utilise des abris naturels (grottes) ou campe en plaine près d'un cours d'eau.

Notre ancêtre l'homo-sapien apparaît aux alentours de -25 000 ans, progressant depuis le Sud-Est vers la vallée du Rhin, tout en chassant le Renne, le Bison et le Cheval. Il reste dans le bas-pays. Les montagnes sont encore couvertes de glace et de neige, Prémaman se trouve sous une épaisse couche de glace qui descend jusqu'à Champagnole.

Le réchauffement, vers -10 000 ans accroît la forêt qui se diversifie dans les terres conquises sur le froid. Le peuplement augmente en Franche-Comté, terre de passage du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest, venant des régions Danubiennes.

Au Néolithique - 6 000 ans, les premiers agriculteurs s'installent ; se sont-ils aventurés jusqu'à Prémaman, encore enfoui sous les épicéas ? Au début du siècle, on a trouvé dans la Tourbe des bords du Lac des Rousses, des restes de foyers et de palissades formés de troncs d'arbres sur lesquels se distinguaient des traces de coups de haches. Deux haches de bronze ont été trouvées dans la tourbière du Gravier.

Venant de l'Europe Centrale, des cavaliers s'infiltrèrent durant le dernier âge de Fer. Nous sommes en plein pays Séquan qui borde le Léman jusqu'à la Seine. Mais la forêt reste toujours impénétrable malgré certaines routes transjuranes (le Col de la Givrine était-il une de ces voies ?) C'est à cette époque qu'apparaît Condat (Saint-Claude), aux maisons de bois et de torchis. Malgré la Paix Romaine, les Joux noires du Jura sont toujours inhabitées. Les différentes invasions Germaniques, Burgondes, Franques n'apportent que peu de changement à la Séquanie. La maison reste de "type gaulois", de plan rectangulaire, avec entrée sous la pente du toit.

La transmission de la civilisation de l'Empire Romain est prise en charge par les grands monastères qui sont alors fondés. Les Moines de l'abbaye de Saint-Oyend (vers 485 - 513), défrichent "les déserts" couverts de bois, les grands massifs forestiers restés intouchés. Cette première phase de défrichement amène l'apparition de villages nouveaux.

Dès le Moyen-âge (XII^e et XIII^e siècles), le défrichement s'accroît par d'actifs essais de moines-paysans. Les Seigneurs laïcs entreprennent aussi de coloniser les terres incultes ; c'est le cas de Jean de Chalon après 1266. Des albergataires apparaissent à la même époque, dans la région des Rousses et y préparent des pâturages pour leur bétail. Prémaman devait, à cette époque, comporter une "grange" ou "loge", servant à la belle saison, dont le témoignage ne nous est pas parvenu. Cette première vague de peuplement a été anéantie par la peste noire de 1349.

La colonisation se fait de nouveau par l'acensement ou albergement, le colon devient mainmortable, ce qui va déterminer l'évolution de la construction, et les structures de l'exploitation : Dispersement des habitations, développement de l'activité artisanale du Haut-Jura (XVII^e et XVIII^e). Le climat et les matériaux de constructions conditionnent aussi l'habitat.

Le premier habitat, loge ou grange d'été, se situe sur une chaux où s'effectue le défrichement. Cette maison de bois de 6 m par 5 est composée d'une seule pièce, où logent homme et bétail.

La maison de bois continue au XVI^e siècle. Elle est construite orientée de vent à bise, dans le sens de la longueur. On entre par la cuisine qui comprend une énorme cheminée en cloison de bois traversant combles et toit, assurant l'évacuation des fumées et donnant la lumière. (C'est le "Tué" du Haut-Doubs). On y fabrique le fromage. De cette pièce on peut passer dans l'étable, ouverte sur l'extérieur, le poêle (chambre) comporte une petite fenêtre. Une petite chambre froide située au Nord assure la conservation des laitages. Des colonnes en bois portent la charpente ; elles prennent appui sur des pierres plates appelées "levures", la bâtisse n'a aucune fondation. Le sol reste en terre battue jusqu'au XVIII^e siècle. Une grange occupe la totalité de l'étage avec accès par l'extérieur à l'aide d'un pan de bois en pignon. La porte permet juste le passage d'un homme avec sa charge de foin sur le dos. Le sol peut servir au battage de l'orge au fléau.

La toiture est couverte de bois (tuiles en bois appelées ancelles, maintenues par des pierres contre les coups de vent). En 1580, on compte 600 habitations de ce type dans la Paroisse de Longchaumois, dont Prémanson fait partie.

La construction en bois étonne dans un pays où la pierre calcaire est abondante. Ce fait découle de la réglementation d'affouage qui est très ancienne. Cette part est calculée chaque année suivant le "toisé" des bâtiments, c'est-à-dire la superficie couverte par le toit. Ce mode de répartition a subsisté jusqu'en 1793. De ce fait l'étalement des toits permet l'approvisionnement en eau recueillie dans la citerne qui accompagne la maison. La faible pente du toit permet de garder la neige, réserve d'eau et bon isolant thermique.

Mais l'inconvénient du bois réside dans le risque du feu, ce qui favorise l'évolution fin XVI^e et XVII^e siècle vers la construction en pierre.

Dans la maison murée du XVII^e, on note l'apparition de la hotte de pierre adossée au mur de refend, où s'intègre le four à pain. Contre le mur se trouve le contrecœur en fonte ou "taquée" qui évite que les pierres ne se fendent et restitue la chaleur dans le poêle adjacent.

La construction de la maison commence par le creusement de la citerne, puis l'édification de la charpente autoportante. Les façades en pierre sont scellées au mortier de chaux (cuit sur place). Les linteaux et pied-droits de porte et fenêtres sont encore souvent en bois.

La foudre, la fermentation du foin, les feux de cheminées sont des risques importants qui incitent à la construction d'un élément typique de l'architecture locale : le "grenier-fort" est le complément indispensable à la maison, gardien des richesses de la famille, titres, bijoux, vêtements, récoltes. Il est placé de préférence sur une éminence rocheuse, et éloigné de la maison d'une dizaine de mètres. Il est construit en bois, avec quelquefois une cave aménagée dessous.

Le XVII^e siècle est une étape de transition. La région a été moins affectée par la Guerre de 30 ans et la peste du milieu du siècle.

L'exode des Catholiques Genevois, victimes des persécutions religieuses, apporte dans la région un savoir-faire artisanal, ce qui pressent l'avancée économique du Haut-Jura au XVIII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, la population augmente ; l'agriculture, étant de peu de rapport, voit sa part diminuer au profit de l'élevage et des activités artisanales. De nombreux secteurs se développent alors. Cette évolution modifie l'habitat, le besoin d'ateliers à domicile entraîne un allongement des maisons côté Ouest.

L'utilisation du verre permet l'agrandissement des fenêtres qui sont percées sur le pignon Ouest, protégées d'un auvent en tavaillons. Les murs de pignons débordent sur les façades, les protégeant des intempéries. Ces "coches" d'environ 1 m sont réalisés en pierre de taille. Le toit vient s'arrêter sur cette corniche. L'entrée ne donne plus dans

la cuisine, dans laquelle on pénètre par un tambour, ce qui limite les déperditions de chaleur. La cuisine communique avec la grangette pour la distribution du foin aux bêtes. Elle est pavée et dispose d'une cheminée à hotte. Le poêle contigu, doté d'un système à feu fermé, procure un plus grand confort ; il se prolonge par une ou deux chambres. Le seuil de la porte de grange est à 2 m au-dessus du plancher d'écurie, ce qui autorise un plus grand stockage de fourrage.

Le XVIII^e siècle est l'époque de la vulgarisation du tavaillon. Il améliore l'étanchéité, allège la toiture. Ces fines lamelles d'épicéa forment la couverture et le "bataillage" des pignons au vent (environ 60 000 tavaillons pour une ferme, d'après devis, 200 au m² pour l'ancienne école des Arcets). Les toits sont couverts tous les 25 ans, les bataillages sont faits pour le siècle.

Le bois à tavaillons est débité dans un arbre abattu en bonne lune, choisi de préférence dans un bois d'"enversis", poussant sur les versants Nord, ne comportant aucun nœud.

Le travail de la taille s'effectue dans la cuisine, à l'aide d'un couteau et d'un maillet. On fait éclater le rondin, il est impératif que le bois soit fendu et non scié, car le bois ne se conserve que si la forme des veines subsiste. Les tavaillons, dont la longueur est de 33 cm, sont cloués par des pointes de 5 cm forgées dans les ateliers locaux. Pour éviter qu'ils ne se fendent, les tavaillons sont mis à tremper une journée avant la pose.. Prémanon disposa sur son territoire d'une clouterie aux Arcets et d'une forge aux Cressonnières.

Le tavaillon sera remplacé vers 1875, pour les toitures, par la tuile mécanique ou le revêtement en zinc, et par de la tôle pour les bataillages (Prémanon posséda une tuilerie aux Arcets).

Au XIX^e siècle, après la Révolution, l'abolition des anciennes règles fiscales puis une certaine aisance de vie, modifièrent l'habitat : diminution de la surface de la toiture, réhaussement en étage, aménagement de chambres ou construction de nouvelles maisons à côté des anciennes (voir maison Grenier sur la Tuffe 1831).



Ancienne scierie Jacquemin.

se couter, dans laquelle on greffe par un tambour, on qui dirige les opérations de
plante. La cuisine communale avec la grande pour la distribution au fort des
dites. Elle est élevée et dispose d'une cheminée à bois. Les bois sont, dans un
système à feu fermé, produit un gros grand confort. Il se prolonge par une ou deux
chambres. La surface la plus grande est à 5 m. au-dessous du plancher d'œuvre, ce
qui assure un très grand confort de chauffage.

Le XVIII^e siècle est l'époque de la vulgarisation du travail à l'aiguille. L'industrie
allège la tâche. Ces fins lamelles d'épaisseur variable sont couvertes et les "détailés" des
pièces au vent (environ 60000 travailleurs pour une ferme d'après avoir, 200 au m²)
pour l'ancienne école des Arts et Métiers. Les bois sont couverts tous les 25 ans, les déta-
illés sont faits pour le bois.

Les bois à travailler ont été dans un état stable en pleine sève, c'est-à-dire prêts-
rance dans un bois "ouvert", poussant sur les versants Nord, ne comportant aucun
craquelé.

Le travail de la laine s'effectue dans la cuisine, à l'aide d'un couteau et d'un maillet.
On fait écarter le tendon. Il est réglé que le bois soit fendu et non scie, car le bois ne
se conserve que si la forme des veines subsiste. Les travailleurs dont le fongeur est de
33 cm, sont couvés par des pointes de 5 cm forées dans les alvéoles locales. Pour éviter
qu'ils ne se fendent, les travailleurs sont mis à remplir une jauge avant la pose.
Présentement dispose sur son territoire d'une douzaine aux Arts et Métiers et d'une forge aux
Chambrières.

Le travail est remplacé vers 1812, par les laines, qui se font mécaniques ou se
révèlent en zinc et par de la laine pour les détaillés (Présentement possède une
laine aux Arts et Métiers).

Au XIX^e siècle, après la révolution, l'abolition des anciennes règles locales puis
une certaine mesure de vie matérielle (l'impôt : diminution de la surface de la terre,
rétablissement en état d'aménagement de champs ou construction de nouvelles
maisons à côté des anciennes pour maison d'habitat sur la Tuile 1821).



Ancienne école Jacquard

2 Avant-Propos

4 Généralités sur la commune

4 Présentation et origine

6 Limites

8 Géographie physique

10 Climat

12 Végétation

42 Lieux-dits

Bibliographie

14 La Paroisse

14 La Terre de Saint-Claude

14 Prémanon, succursale d'une paroisse

18 La paroisse de Prémanon à l'époque révolutionnaire

18 Archives paroissiales et communales de Prémanon.

17 Dom BENOÎT - Histoire des Terres de l'Abbaye de Saint-Claude.

18 Abbé Marc BERTHET : Etudes historiques, économiques, sociales des Rousses.

19 DUHEM - Histoire de Lamoura.

20 GENOUDET Maurice - Histoire de Morez.

20 Annuaire du Jura 1840.

22 Marc FORESTIER et CATHIARD - L'Habitat du Haut-Jura Sud et les greniers forts.

24 La Commune

24 La commune de sa naissance à aujourd'hui

28 Démographie

30 La vie politique

34 La vie sociale et communautaire

38 Les grands hommes

38 Documents annexes

38 N° 1 - Traité de la Vallée des Dappes

40 N° 2 - Elections municipales du 8 février 1790

41 N° 3 - Liste des maires

44 Routes et Chemins

44 Voies anciennes

44 Route des Dappes

45 Chemin Morez-Prémanon-Sépiroz

47 Les ponts

47 Chemins vicinaux et forestiers

Sommaire

Avant-Propos	2
Généralités sur la commune	
Présentation et origine	4
Limites	6
Géographie physique et découverte	8
Climat	10
Végétation	12
Lieux-dits	42
La Paroisse	
La Terre de Saint-Claude	14
Prémanon, succursale puis paroisse	14
La paroisse de Prémanon à l'époque révolutionnaire	15
Après la Révolution	15
Deux personnalités	16
La Paroisse aujourd'hui	17
Documents annexes	
N° 1 - Institution de l'Eglise succursale	17
N° 2 - Extrait du décret de l'Evêché de Saint-Claude	18
N° 3 - Lettres patentes du Roi	19
N° 4 - Installation du premier curé	19
N° 5 - Fiche signalétique du Sieur PERRARD	20
N° 6 - Un meurtre évité de justesse	20
N° 7 - Les cloches	20
N° 8 - Pétition en faveur du curé PERRAD	21
N° 9 - Les curés de Prémanon	22
N° 10 - Quelques événements survenus dans l'église	22
La Commune	
La commune de sa naissance à aujourd'hui	24
Démographie	28
La vie politique	30
La vie sociale et communautaire	34
Les grands hommes	36
Documents annexes	
N° 1 - Traité de la Vallée des Dappes	38
N° 2 - Elections municipales du 8 février 1790	40
N° 3 - Liste des maires	41
Routes et Chemins	
Voies anciennes	44
Route des Dappes	44
Chemin Morez-Prémanon-Septmoncel	45
Les ponts	47
Chemins vicinaux et forestiers	47

Les Services publics

La forêt	50
L'eau	52
La Poste	52
Le Téléphone	53
L'Electricité	53
Le Cimetière	54
La Douane	54

L'Ecole	55 à 57
----------------------	---------

L'Economie

L'Agriculture	59
L'Artisanat	60
Le Commerce	64
Le Tourisme	66

Aspects militaires

Moyen Age	67
Période révolutionnaire	67
De la Restauration au Second Empire	69
Période des guerres	70
La Résistance	72

Vie associative	76
------------------------------	----

L'habitat	80
------------------------	----

Bibliographie	84
----------------------------	----

80	Les Services publics
82	La Poste
82	L'eau
83	La Poste
83	Le Téléphone
83	L'Électricité
84	Le Cinéma
84	Le Douane
87	L'École
88	L'Économie
88	L'Agriculture
89	L'Artisanat
84	Le Commerce
88	Le Tourisme
87	Aspects militaires
87	Moyen Âge
87	Période révolutionnaire
88	De la Restauration au Second Empire
70	Période des guerres
72	La Résistance
78	Vie associative
80	L'habitat
84	Bibliographie

Ont participé à la recherche de documents, photographies et à la rédaction de ce recueil, Mesdames et Messieurs :

- BEGRAND Annie
- BEGRAND Gérard
- BOUVARD Jacky
- FAIVRE Anne-Christel
- FLEURY Maud
- FLEURY Marcel
- GUILLAUME Suzanne
- GUILLAUME Jules
- MARRUCO Philippe
- PETITJEAN Françoise
- PUTELAT Jacques
- SANCHEZ Monique
- SENGER Alain (curé de la Paroisse)
- VANDEL Marie-Thérèse... Tous de Prémanon
... et Maurice GENOUDET, de Morez.

Michel Vernus, Historien de St-Cyr, près d'Arbois, a bien voulu assurer une lecture de ce document.

D'autres personnes ont prêté leur concours à la réalisation de cette plaquette. Que toutes et tous soient bien sincèrement remerciés.

Ont participé à la recherche de documents, photographies et à la rédaction de ce recueil, Messieurs et Mesdames :

- BEGRAND Annie
- BEGRAND Gérard
- BOURARD Jacky
- FAVRE Anne-Christel
- FLURY Maud
- FLURY Marcel
- GUILAUME Suzanne
- GUILAUME Jules
- MARRUCCO Philippe
- PETITJEAN Françoise
- PUTLAT Jacques
- SANCHIÈZ Montague
- SENGIER Alain (toute sa collection)
- VANDEL Marie-Thérèse
- ... et Mmes GÉNOUDET, de Morez

CET HISTORIQUE A ÉTÉ RÉALISÉ
PAR L'IMPRIMERIE NOUVELLE
39400 MOREZ

Michel Vermeir, Histoche de St-Cyr, près d'Arbois, a bien voulu assurer une lecture de ce document.

D'autres personnes ont pris leur concours à la réalisation de cette plaquette. Que toutes et tous soient bien sincèrement remerciés.

